

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexes), 2053 (tomes I à XIX), 2055, 2074, 2075, 2076 (I, tomes 1 et 2 ; II, tomes 1 à 4), 2077, 2078, 2079, 2080, 2082, 2083 (1^{re} à 3^e parties), 2084, 2085, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2095, 2096 (1^{re} à 3^e parties), 2106, 2116, 2125 et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE	7
CHAPITRE PREMIER. — La production	9
I. — La production agricole	9
II. — La production industrielle	11
III. — Les autres indicateurs	16
CHAPITRE II. — Les investissements	23
I. — La faiblesse des investissements productifs : la crise des investissements en 1965	23
II. — La difficile relance des investissements	24
CHAPITRE III. — Les revenus	31
I. — La formation des revenus	31
II. — L'emploi des revenus	34
CHAPITRE IV. — Les prix	39
I. — L'évolution des indices	40
II. — La politique des prix	43
CHAPITRE V. — La monnaie et l'épargne	47
I. — La masse monétaire	47
II. — L'épargne	51
III. — L'adaptation des circuits financiers	53
CHAPITRE VI. — Le commerce extérieur	55
I. — L'équilibre de la balance commerciale	56
II. — Les causes de l'équilibre	58
CHAPITRE VII. — Les finances extérieures	61
I. — La balance des paiements de 1965	61
II. — Les premiers résultats de 1966	62
CHAPITRE VIII. — Les perspectives d'expansion pour le proche avenir	65
I. — Le risque d'une forte progression de la consommation	65
II. — Les aléas de la demande extérieure	66
III. — L'attitude réservée des entrepreneurs	66
IV. — Le ralentissement du rythme d'expansion	67

	Pages.
DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT	69
CHAPITRE PREMIER. — Le secteur administratif	70
I. — L'évolution du budget	70
II. — Les charges de la trésorerie	73
CHAPITRE II. — Le secteur des activités industrielles de l'Etat.....	76
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques	76
II. — La situation de plusieurs grandes entreprises nationalisées...	79
— Charbonnages de France	79
— Electricité de France	97
— Régie nationale des usines Renault	110
— Société nationale des chemins de fer français	124
— Régie autonome des transports parisiens	134
— Compagnie générale transatlantique	149
III. — Observations générales	162
CHAPITRE III. — Le secteur des activités sociales de l'Etat.....	167
I. — La situation financière de la sécurité sociale	167
II. — Observations générales	172
CHAPITRE IV. — La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat	173
I. — Les dépenses globales de l'Etat	173
II. — L'endettement public	176
TROISIEME PARTIE. — LA FISCALITE ET L'ADAPTATION DE L'ECO- NOMIE A L'EVOLUTION DU MONDE MODERNE.....	179
I. — L'impôt et l'entreprise	182
II. — La fiscalité et l'entreprise familiale	186
III. — La fiscalité et le milieu économique	188
CONCLUSIONS	195
REFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA NATION, par M. André Armengaud..	201

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1967 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend trois parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1966 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ; il envisage également les perspectives d'expansion pour le proche avenir ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social ;

— dans la troisième partie, il expose les répercussions des mesures fiscales intervenues ces dernières années en matière d'imposition des entreprises ;

— enfin, ce premier tome comporte une étude rédigée par M. Armengaud et intitulé « Réflexions sur l'avenir de la Nation ».

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1967 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1967.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIERE PARTIE

La situation économique.

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION

I. — La production agricole.

Bien qu'il soit encore trop tôt, à la date de la rédaction du présent rapport, pour faire état de statistiques valables concernant la production agricole au cours de l'année 1966, il apparaît que le volume de la production végétale sera, en raison des intempéries du premier semestre de 1966, inférieur de 3 % environ à celui de l'année 1965 qui bénéficia, il est vrai, de conditions atmosphériques supérieures à la normale.

A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Dans le domaine des céréales, l'humidité excessive de l'hiver a retardé les travaux de préparation des sols et l'épandage des engrais ; aussi les ensemencements en blé d'hiver ont-ils été inférieurs à ceux de l'année précédente. Mais, par suite des mesures prises pour améliorer l'approvisionnement en semences de blé de printemps, la superficie cultivée en blé de printemps a été importante (320.000 hectares contre 154.200 en 1965). Sans doute les pluies de juillet ont-elles quelque peu perturbé la récolte dans les régions où avait lieu alors la moisson, mais l'absence de coups de chaleur et l'humidité ont été favorables aux céréales de printemps semées tardivement.

Cependant, les surfaces semées en *blé* n'atteindraient que 3,982 millions d'hectares, selon les estimations effectuées par le Ministère de l'Agriculture au 1^{er} septembre 1966 contre 4,534 millions au 1^{er} septembre de l'année précédente : la production de blé était évaluée au 1^{er} septembre 1966 à 117,7 millions de quintaux contre 147,6 en 1965, soit une production inférieure de 20 % environ à celle de l'an dernier.

En revanche, les superficies cultivées en *orge* sont en augmentation (2,6 millions d'hectares contre 2,3 millions d'hectares en 1965) et la production serait de 76,9 millions de quintaux contre

73,8 en 1965. De même, les superficies consacrées à la culture du maïs sont notablement supérieures à celles recensées l'année précédente (0,941 million d'hectares contre 0,866 million d'hectares), de nombreux agriculteurs ayant été conduits à remplacer le blé qu'ils n'ont pu semer à cause des intempéries par le maïs.

Production et rendement des principales cultures (1963-1966).

	PRODUCTION				RENDEMENT			
	1963	1964	1965	1966 (a)	1963	1964	1965	1966 (a)
	(En millions de quintaux.)				(Quintaux à l'hectare.)			
Blé	102,5	138,4	147,6	113,7	26,6	31,25	32,7	28,5
Orge	73,8	67,9	73,8	76,9	29,0	28,8	30,3	29,5
Avoine	28,8	24,0	25,1	25,4	22,3	21,1	23,4	
Maïs	38,7	21,1	34,1	38,0	39,4	23,6	39,1	40,4
Betteraves industrielles.	139,5	162,4	162,6		376,1	382,0	429,1	
Pommes de terre.....	143,3	115,7	112,2		193,0	167,9	196,2	

(a) Prévisions.

Source : Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne les cultures fourragères, l'abondance de l'herbe laisse prévoir qu'il n'y aura pas de difficulté pour l'alimentation des animaux pendant les prochains mois ; cependant, la fenaison a été retardée par la pluie et de nombreuses luzernes ont versé.

Des conditions atmosphériques défavorables ont également contrarié la production des fruits. La période pluvieuse, succédant au gel, a provoqué le développement des maladies cryptogamiques, et si la période sèche a permis un certain assainissement des vergers en rendant les traitements plus efficaces, elle a cependant accentué les effets de l'asphyxie des racines. Aussi, les prévisions de récolte laissent-elles à penser que le tonnage des fruits produits cette année sera généralement en diminution par rapport à celui de 1965.

D'autre part, dans la presque totalité du vignoble, bien que l'état végétatif soit satisfaisant, à la date de la rédaction du présent rapport, on envisage une production inférieure en quantité, mais supérieure en qualité, à celle de la dernière campagne.

B. — LA PRODUCTION ANIMALE

L'état d'entretien du *cheptel*, en général assez satisfaisant, varie cependant selon la valeur de l'herbe qui dépend elle-même des conditions météorologiques (pluviométrie et ensoleillement). En particulier, dans les zones d'embouche, la « finition » des animaux a été quelquefois retardée par l'excès d'humidité. Le tonnage des viandes abattues au cours du premier semestre de 1966 est en progression par rapport à celui relevé pour la même période en 1965, exception faite des viandes de porcins et d'équidés (gros bovins + 8,5 %, veaux + 5,6 %, ovins et caprins + 6,2 %).

En ce qui concerne la *production avicole*, les prix fermes ayant incité beaucoup d'aviculteurs à envisager soit des extensions, soit de nouvelles créations d'élevage, la production devrait être supérieure à celle de 1965. Ainsi, dans certaines régions, des poussinières collectives ont été installées dans le cadre des activités des Groupements de producteurs agréés.

La *production laitière* pourrait dépasser de 5 à 6 % celle de l'année 1965 ; en effet, avec 171,1 millions d'hectolitres de lait pour les huit premiers mois de 1966 contre 163,1 pour la même période, en 1965, elle est importante en raison, d'une part, des conditions climatiques favorables au bon état des pâturages permettant une alimentation convenable du bétail et, d'autre part, de l'accroissement net de la collecte dû à l'utilisation des laits reconstitués et à l'abandon des fabrications fermières (Bretagne).

II. — La production industrielle.

La reprise qui, à la fin de l'année écoulée, s'était poursuivie à un rythme soutenu a marqué un ralentissement au cours du premier semestre de 1966 ; les progrès enregistrés dans le secteur des industries produisant des biens de consommation ont diminué, mais l'expansion ayant gagné le secteur des industries d'équipement a provoqué une amélioration assez nette de leur production. Sans doute, les mesures adoptées en faveur du développement des investissements, notamment l'avoir fiscal prévu par la loi n° 66-307 du 18 mai 1966, n'ont-elles pas encore donné tous les résultats que le Gouvernement escomptait et sont-elles susceptibles d'avoir leur plein effet

au cours des derniers mois de 1966. Cependant, si soutenue que pourrait être la reprise des industries d'équipement, il est peu probable que l'indice de la production industrielle qui, au cours du deuxième semestre de 1965, a progressé de 7 % environ, continue à croître à un rythme aussi élevé jusqu'à la fin de cette année. Déjà, au cours du second trimestre de 1966, la progression de cet indice a été ralentie et l'importante amélioration enregistrée en juin 1966, par rapport au mois précédent, s'explique essentiellement par la variation en hausse des indices de la chimie et de la construction électrique dont les niveaux avaient été relativement bas au cours des deux mois antérieurs.

Le taux de croissance, devenant plus modéré, pourrait, selon les estimations récentes de l'I. N. S. E. E., être en définitive pour l'année en cours de 5 %, soit légèrement supérieur à l'accroissement de 4,5 % prévu par le rapport économique et financier annexé au budget de 1966.

A. — LES DONNÉES CHIFFRÉES

Dans le tableau ci-après, la série des indices corrigés des variations saisonnières (base 100 en 1959) permet de dégager la tendance générale de la production industrielle, sans le bâtiment ; depuis le printemps de 1965, celle-ci se caractérise par une remontée progressive, avec quelques pauses, voire même avec certains reculs temporaires.

Production industrielle (1964-1966). Base 100 en 1959.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET- AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1964	136,5	137,5	137,0	139,0	137,5	138,0	137,5	138,0	138,5	138,0	135,0
1965	134,5	137,0	136,5	137,5	136,5	139,5	142,0	141,5	144,0	144,0	147,0
1966	143,0	146,5	148,5	147,5 (a)	147,0 (a)	150,0 (a)	152,0 (a)	152,0 (a)			

(a) Chiffres provisoires.

Source : I. N. S. E. E.

De l'examen de ce tableau, il ressort que l'infléchissement observé au niveau global, qui ne peut être confondu avec une stagnation, est le résultat de deux courants opposés ; d'une part, l'amélioration de la production dans les industries d'équipement au cours du printemps et, d'autre part, le ralentissement enregistré depuis le début de l'année dans la production des industries de consommation.

1° Le relais des différents secteurs d'activité.

La diffusion de la reprise dans l'économie s'est manifestée d'une manière à peu près générale. Partie des industries des biens de consommation, elle a gagné des secteurs d'activité situés en amont, celui des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement ; mais, au fur et à mesure de sa progression, elle est ressentie de moins en moins vivement dans les domaines où elle a été enregistrée en premier lieu. Dès lors la question se pose de savoir comment et dans quelles conditions le taux de croissance pourra évoluer une fois que l'ensemble des branches d'activité aura connu les premiers effets de cette reprise de l'expansion. Certes, l'éventualité d'un abaissement en fin d'année de ce taux au-dessous de 5 % paraît actuellement devoir être écartée. Cependant, il convient de signaler que, dans les industries de biens de consommation, les premières à avoir enregistré un relèvement de leur production, le rythme de croissance est déjà, à l'heure actuelle, plus faible que celui observé à la fin de 1965, en raison notamment de la résorption des stocks et du rattrapage de la baisse ressentie essentiellement au cours du second semestre de 1964.

2° Le ralentissement de l'expansion.

D'après les résultats de l'enquête effectuée récemment par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises sur le niveau des stocks de produits fabriqués, la reprise dans les industries d'équipement qui se manifeste notamment par une réduction des stocks ne paraît pas suffisante pour compenser le ralentissement de la production des industries de consommation. Même dans les industries de base ou produisant des biens intermédiaires, on enregistre des mouvements divers : dans l'industrie des métaux un redressement récent du flux de commandes du marché intérieur lié à

la reprise de l'activité des industries d'équipement, une quasi-stabilité pour les industries du bâtiment, un plafonnement de l'activité dans l'industrie du papier-carton. Ainsi les effets de la reprise seraient-ils déjà amortis dans certains secteurs d'activité.

B. — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Une comparaison établie sur la base des indices de la production industrielle, d'une part, du mois de juin 1966 (les plus récemment publiés à la date de la rédaction du présent rapport) et, d'autre part, de la même période de l'année précédente, fournit des indications intéressantes sur l'évolution de la production des divers secteurs d'activité.

a) *Ont progressé d'une manière satisfaisante :*

— la transformation des métaux (+ 7,9 %), — secteur qui constitue à lui seul le tiers de la production industrielle totale — essentiellement en raison de la forte reprise de l'industrie automobile ;

— le pétrole (+ 7,3 %) et l'électricité (+ 4,3 %) ;

— l'extraction des matériaux de construction (+ 6,2 %) et l'industrie du verre (+ 3,7 %) ;

— les industries chimiques (+ 14,0 %) ;

— les industries textiles (+ 10,4 %) et les cuirs (+ 18,9 %) ;

— la presse et l'édition (+ 11,4 %) ;

— les papiers cartons (+ 6,7 %).

b) *Ont stagné :*

— la production des métaux (— 0,8 %) ;

— la céramique et la fabrication des matériaux de construction (— 1,3 %) ;

— les combustibles minéraux solides (— 2,0 %) ;

— le caoutchouc (— 0,8 %).

c) *Enregistrent une baisse d'activité :*

— l'extraction et la préparation des minéraux divers (— 7,1 %).

Au total, les branches d'activité dans lesquelles les indices de production ont nettement progressé représentent plus de 84 % de l'ensemble de la production industrielle (bâtiment et travaux publics exclus).

Cependant, une appréciation plus juste du niveau actuel de la production industrielle est fournie par la comparaison effectuée entre la moyenne des indices des mois connus depuis le début de l'année 1966 et l'indice moyen de 1965. Celle-ci établit que le niveau de la production industrielle est, compte tenu des résultats enregistrés jusqu'à la fin du mois de juin 1966, supérieur de 5 % à celui de 1965, taux de croissance qu'il est intéressant de rapprocher de l'évaluation de 4,5 % prévue lors de la mise en œuvre de la loi de finances pour 1966 : ce rythme d'expansion correspondrait donc au taux annuel de croissance de 5 % de la production nationale prévu pour la durée du V^e Plan.

Il est par ailleurs intéressant de considérer la progression de la production nationale au regard de la croissance des productions des principaux pays de la Communauté économique européenne, telle qu'elle a été établie dans le tableau ci-dessous :

Production industrielle dans la Communauté économique européenne (1964-1966).
Base 100 en 1958.

ANNEES	FRANCE	ALLEMAGNE fédérale.	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE	C. E. E.
1964	140	152	175	158	147	152
1965	142	161	184	169	150	158
1966 janvier	150	158	194	176	149	162
» février	156	162	199	178	158	166
» mars	158	167	205	184	152	170
» avril	158	172	207	186	161	173
» mai	158	170	214	183	156	173

Source : *Bulletin général des statistiques des Communautés européennes*, n° 7-8 1966.

Des indications portées dans ce tableau, il ressort que la progression de la production nationale a été, au cours de 1965, et pendant ces derniers mois, beaucoup moins forte que dans les pays faisant partie de la Communauté économique européenne. Le ralentissement de l'expansion ainsi observé traduit, d'ailleurs, un retard important de production dans des secteurs essentiels de l'activité, exception faite de l'industrie chimique (cf. *Bulletin général des statistiques des Communautés européennes*, n° 7-8 1966).

**Production des principales industries dans la Communauté économique européenne
(1964-1966). Base 100 en 1958.**

PRODUCTION	ANNEE	FRANCE	ALLEMAGNE fédérale	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE	C. E. E.
Des industries ma- nufacturières.	1964	142	156	179	160	157	156
	1965	143	167	187	170	162	162
	mai 1966	162	178	222	186	170	180
De l'industrie tex- tile.	1964	120	140	124	137	142	131
	1965	106	145	110	132	139	126
	mai 1966	127	156	131	»	143	»
De l'industrie chi- mique.	1964	176	182	237	»	155	»
	1965	190	199	249	»	167	»
	mai 1966	209	223	288	»	175	»
De l'industrie de transformation des métaux.	1964	138	153	165	158	161	151
	1965	136	164	163	165	168	156
	mai 1966	155	172	211	»	181	»

Source : *Bulletin général des statistiques des Communautés européennes*, n° 7-8 1966.

III. — Les autres indicateurs.

Les indices de l'activité de la main-d'œuvre corrigés des variations saisonnières fournissent, en raison de leur publication trimestrielle par le Ministère des Affaires sociales, des indications moins précises sur l'évolution de l'emploi que ceux, publiés mensuellement, concernant les offres et les demandes d'emploi non satisfaites et les chômeurs secourus.

a) *La durée hebdomadaire du travail* constitue un indicateur assez fidèle de l'activité économique, étant observé que dans notre pays la plupart des entreprises, pendant une phase de récession, ne procèdent pas en général à la diminution de leurs effectifs, mais établissent des réductions d'horaires et, au moment de la reprise, augmentent dans un premier temps la durée du travail avant de chercher à accroître leur personnel.

Durée hebdomadaire moyenne du travail (1965-1966).

	1965				1966		
	Au 1 ^{er} janvier.	Au 1 ^{er} avril.	Au 1 ^{er} juillet.	Au 1 ^{er} octobre.	Au 1 ^{er} janvier.	Au 1 ^{er} avril.	Au 1 ^{er} juillet.
	(Heures.)						
Industries de transformation.....	45,7	45,6	46,3	46,4	46,1	46,0	46,6
Ensemble des activités.....	45,2	45,4	45,8	45,9	45,6	45,5	46,0

Source : Ministère des Affaires Sociales.

La durée hebdomadaire du travail, qui a augmenté à nouveau à partir du troisième trimestre de 1965, était à la fin du mois de juin 1966 de 46 heures pour l'ensemble des activités. Cependant, les données relatives à la fin du mois de mars 1966 ayant été affectées par une grève de l'E. D. F. survenue au moment de l'enquête, leur comparaison avec les résultats de juillet 1966 n'aurait qu'une signification limitée.

Par rapport au 1^{er} juillet 1965, on constate une augmentation légère de la durée moyenne (+ 0,2 heure) ; la plupart des secteurs d'activité participent plus ou moins à cet accroissement, exception faite de celui du *bâtiment* où la durée de travail, bien qu'elle soit égale à 50 heures, est plus faible qu'il y a un an (— 0,3 heure).

Cependant, il ressort de l'examen des réponses fournies par les chefs d'entreprises, lors de la dernière enquête effectuée par l'I. N. S. E. E., que la durée du travail pourrait diminuer légèrement au cours des prochains mois par suite d'une réduction des horaires dans les secteurs de l'automobile et de la production des métaux.

b) *Les effectifs occupés.*

Les enquêtes trimestrielles du Ministère des Affaires sociales sur les effectifs occupés fournissent les renseignements figurant dans le tableau ci-après.

Niveau des effectifs (1965-1966).

Indice base 100 en 1954 corrigé des variations saisonnières.

	1965				1966		
	Au 1 ^{er} janvier.	Au 1 ^{er} avril.	Au 1 ^{er} juillet.	Au 1 ^{er} octobre.	Au 1 ^{er} janvier.	Au 1 ^{er} avril.	Au 1 ^{er} juillet.
Industries de transformation.....	110,8	110,6	110,6	110,9	109,6	110,3	111,1
Ensemble des activités.....	110,9	110,7	111,2	111,2	110,2	110,5	111,5

Source : Ministère des Affaires Sociales.

Dans ce tableau on observe un accroissement des effectifs à partir du 1^{er} octobre 1965, correspondant au deuxième temps de la reprise. Toutefois, celle-ci, en atteignant les industries situées en amont des industries de consommation, à savoir celles des biens intermédiaires et des biens d'équipement, n'y a pas provoqué un appel massif de main-d'œuvre, alors que dans le même temps la situation de l'emploi restait préoccupante, d'une part dans le bâtiment, et d'autre part dans la sidérurgie en raison notamment des difficultés présentées par le reclassement des mineurs de fer et des réorganisations en cours.

La hausse de 0,9 % enregistrée au cours du deuxième trimestre de 1966 (110,5 à 111,5) est, d'ailleurs, du même ordre que celle observée les années précédentes, sauf en 1965. L'indice général des effectifs au 1^{er} juillet 1966 a presque retrouvé son niveau du 1^{er} juillet 1964 (111,7).

c) Le marché du travail.

Les moyennes de 1964 et 1965 et les statistiques corrigées des variations saisonnières de 1966 des offres et des demandes d'emploi non satisfaites et celles des chômeurs secourus ont été regroupées dans le tableau ci-après.

Emploi et chômage (1964-1966).

	1964	1965	1966							
	Moyenne.		Au 1 ^{er} janvier.	Au 1 ^{er} avril.	Au 1 ^{er} mai.	Au 1 ^{er} juin.	Au 1 ^{er} juillet.	Au 1 ^{er} août.	Au 1 ^{er} septembre.	Au 1 ^{er} octobre.
	(En milliers.)									
Demandes d'emploi non satisfaites (1).....	97,0	141,2	144,2	136,5	142,0	144,9	146,9	152,4	152,7	156,0
Offres d'emploi non satisfaites	45,4	29,3	33,0	38,6	36,8	38,6	37,7	40,2	41,1	39,3
Chômeurs secourus (1).....	20,1	31,1	34,2	32,6	33,9	35,4	36,2	36,4	38,1	»

(1) La moyenne de 1964 a été établie sans tenir compte des rapatriés d'Afrique du Nord ; celle de 1965 comprend les rapatriés qui sont inclus également dans les chiffres des demandes d'emploi non satisfaites.

Source : Ministère des Affaires Sociales.

Le nombre des *demandes d'emploi non satisfaites*, qui avait progressé de manière quasi ininterrompue du début de 1964 à octobre 1965 et avait diminué entre octobre 1965 et mars 1966, s'accroît de nouveau sensiblement. Cette situation est due notamment au nombre de plus en plus élevé de candidats au travail ; encore faut-il observer que les statistiques officielles ne reflètent que faiblement l'afflux des jeunes qui essaient généralement de trouver un emploi par leurs propres moyens, étant donné la faible efficacité des bureaux de placement de l'Etat. Par ailleurs, au cours de la récente période de récession économique, les industriels ont augmenté leur productivité et, actuellement, peuvent fournir une production accrue sans augmenter corrélativement leurs effectifs. Enfin, au cours des derniers mois, le secteur du *bâtiment* a peu embauché, alors qu'il est un des grands consommateurs de la main-d'œuvre non qualifiée. Aussi, le nombre réel des demandeurs d'emploi est-il généralement évalué de 250.000 à 300.000 personnes.

Les *offres d'emploi non satisfaites*, qui n'avaient cessé de diminuer pendant la période de récession précédente, ont, à partir d'octobre 1965, progressé jusqu'en avril 1966 et ont été ensuite pratiquement stables, soit que les chefs d'entreprises se soient montrés plus prudents à l'embauche, soit que les besoins de main-d'œuvre aient été satisfaits plus facilement. L'augmentation enregistrée aux

mois d'août et de septembre 1966, intervenant en même temps qu'un nouvel accroissement des demandes d'emploi non satisfaites, apparaît contradictoire ; elle traduit une *inadaptation* accrue des offres aux demandes de travail et indique notamment que les travailleurs ne satisfont pas toujours à la qualification requise ou à la localisation géographique souhaitée.

Ainsi, le *rapport des offres d'emploi non satisfaites sur les demandes d'emploi non satisfaites*, qui constitue un indicateur très intéressant de conjoncture, a-t-il augmenté de janvier à août 1966, passant de 0,22 à 0,26 et traduit-il des difficultés sur le marché du travail.

La progression du *chômage* est continue depuis avril 1966 (de 32.600 à 38.100 en septembre 1966). Depuis cette date, le nombre des chômeurs est supérieur à celui de la moyenne mensuelle de 1965 (31.100); il s'explique soit par la prudence à l'embauche chez les employeurs, soit par l'accroissement de la productivité, soit par les difficultés apparues dans le secteur du bâtiment.

Au total, les disponibilités de main-d'œuvre (jeunes, femmes sans métier précis ou n'ayant pas trouvé des possibilités de travail à mi-temps et personnes âgées) ont-elles été évaluées à 400.000 personnes environ. Cette réserve de main-d'œuvre qui pose de délicats problèmes, parmi lesquels celui de l'offre de travail aux jeunes, est particulièrement préoccupante. Aussi, est-il souhaitable que, à l'occasion de la mise en application de la loi-programme sur la formation professionnelle, les pouvoirs publics prennent exactement conscience de l'importance d'une part d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et d'autre part des techniques de productivité qui ne cessent de s'améliorer chez nos partenaires de la Communauté économique européenne. Il faut rappeler en effet que le nombre de chômeurs a augmenté en France dans des proportions considérables comparativement à la progression du chômage constatée dans les pays voisins, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après.

Nombre des chômeurs dans la Communauté économique européenne (1964-1966).

Base 100 en 1958.

ANNEES	FRANCE	ALLEMAGNE fédérale.	ITALIE	HOLLANDE	BELGIQUE
1964	102	22	62	35	43
1965	152	19	67	40	48
1966 (mai).....	144	14	61	31	49

Source : Bulletin général des statistiques des Communautés européennes n° 7-8 : 1966.

Du nombre des chômeurs, il convient de rapprocher le chiffre beaucoup plus significatif des demandes d'emploi non satisfaites dont la régulière progression est également préoccupante ; dans ces conditions, il apparaît urgent de créer un fonds national de formation professionnelle et de promotion afin d'apporter à ces problèmes de l'emploi, et essentiellement à celui de la mobilité de la main-d'œuvre, des solutions satisfaisantes, notamment par une meilleure concentration des moyens et des ressources concernant l'apprentissage et le perfectionnement technique.

*
* *

Les pouvoirs publics se sont réjouis de la reprise de notre activité économique après la grave dépression entraînée par la brutalité et la prolongation anormale du plan dit de « stabilisation ».

Comme on l'a vu, il semble bien en effet qu'en matière de production industrielle la progression de 5 % par rapport à l'année précédente sera obtenue — ce qui correspond sensiblement aux prévisions du Plan.

Mais, si nous tirons quelques motifs de satisfaction de cette situation, il n'est pas inutile de jeter un regard en arrière et un regard autour de nous, pour prendre une conscience exacte de la marche de notre expansion économique ainsi que de notre position par rapport aux pays auxquels nous allons nous affronter dans une compétition sans cesse plus dure.

Si l'on jette ce regard en arrière, on remarque que, depuis le 31 décembre 1958 — date du plan de redressement économique et financier — et jusqu'au 31 décembre 1965, pour nous en tenir aux seuls chiffres officiellement connus, la croissance de notre production industrielle a été de 31 %.

Pendant la période équivalente de sept ans, du 31 décembre 1951 au 31 décembre 1958, le taux de croissance — toujours d'après les mêmes documents officiels — a été de 39,4 %.

On enregistre donc au cours de cette période de sept ans un amortissement très sensible de notre expansion industrielle, auquel le plan dit de « stabilisation » n'a pas été étranger.

Ceci est grave, car, dans le même temps, nos partenaires étrangers, et en particulier l'Allemagne, ont progressé à un rythme régulier et bien supérieur au nôtre.

Il convient de souligner que, depuis plusieurs années et notamment à l'occasion des discussions budgétaires, nous avons constamment appelé l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que présentait pour notre économie l'écart de plus en plus grand qui se manifestait dans le taux de croissance de notre production par rapport à celui de nos partenaires étrangers — cet état de choses résultant essentiellement d'une mauvaise orientation de nos ressources — ce qui rendait en particulier impossible un effort suffisant dans l'équipement du pays.

Le Bulletin général de statistiques de la Communauté économique européenne vient de confirmer dans son numéro des mois d'août-septembre 1966 ce que nous redoutions : c'est que, après sept ans de Marché commun, la France, qui à l'origine était en tête de ses partenaires pour la croissance du *produit national* (dans lequel la production industrielle tient une place prépondérante), est tombée maintenant à l'avant-dernier rang, les Allemands nous ayant en particulier distancés.

Et, comme nous le verrons dans le chapitre III, au sein de la Communauté européenne, l'Allemagne nous a ravi maintenant la première place en ce qui concerne le revenu moyen par tête d'habitant.

Il n'y a pas lieu d'être particulièrement fier de ce résultat.

CHAPITRE II

LES INVESTISSEMENTS

L'investissement est l'un des facteurs essentiels de la croissance économique. Un effort insuffisant dans ce domaine conduit à des carences graves au sein de l'économie nationale : le renouvellement et la modernisation des installations existantes ne sont plus assurés, la création de nouvelles entreprises est compromise, le rythme de l'expansion se trouve ralenti, le progrès social est stoppé, la position du Pays se détériore sur les marchés extérieurs.

I. — La faiblesse des investissements productifs : la crise de l'investissement en 1965.

En France, la situation délicate que connaissait déjà l'investissement en 1962 s'est encore détériorée en raison notamment du plan de stabilisation ; celui-ci a provoqué l'amenuisement des marges d'autofinancement des entreprises par suite du blocage des prix et par ailleurs, en freinant la demande intérieure, il a laissé apparaître des capacités de production inutilisées, ce qui a limité la propension des chefs d'entreprises à moderniser et développer leurs installations.

Le taux de progression de la formation brute de capital fixe a été, selon le rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1965, seulement de 3,5 % de 1964 à 1965 contre 7,4 % l'année précédente. Cette décélération a affecté essentiellement les investissements productifs (2,5 % contre 7 %).

Les investissements des entreprises publiques ont augmenté de 10 % de 1964 à 1965 tandis que les investissements des entreprises privées ont été en 1965 inférieurs à ceux de l'année précédente, notamment dans l'industrie.

Les résultats de l'enquête effectuée par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises indiquent à cet égard que les dépenses d'investissement ont diminué de 2 % en 1965 par rapport à 1964 ; compte tenu de la hausse des prix des biens d'équipement intervenue l'année dernière, c'est donc une baisse de l'ordre de 5 %

du volume des investissements qui aurait été observée entre 1964 et 1965. Aussi, le taux moyen de croissance des investissements productifs des entreprises privées au cours du IV^e Plan a-t-il en définitive été inférieur aux prévisions de ce dernier. Cela est grave, car ce sont les entreprises privées qui, au dernier stade de la production, fournissent essentiellement les biens de consommation et d'échange par lesquels s'affirment à l'intérieur le développement du bien-être des populations, à l'extérieur l'influence économique du pays sur les marchés étrangers.

Cette régression de l'effort d'investissement a d'ailleurs affecté de manière diverse les différents secteurs d'activité : alors que le secteur de la production des métaux a enregistré une nouvelle baisse de ses dépenses d'équipement et que des secteurs peu concentrés (textile, habillement, cuirs et peaux) ont accusé une diminution importante de celles-ci en 1965, quelques grandes entreprises — notamment les industries chimiques — ont fortement augmenté leurs investissements.

II. — La difficile relance des investissements.

Nous avons, depuis près de quatre ans, signalé en toutes circonstances les périls courus par notre économie en raison de la baisse importante de notre effort d'investissement. Nous en avons vu les conséquences au chapitre précédent.

Le Gouvernement au milieu de l'année dernière a enfin pris conscience de ce que cette situation avait de critique et s'est décidé à agir. Par la loi du 12 juillet 1965, un *crédit d'impôt* égal à la moitié des dividendes distribués était attribué aux actionnaires de sociétés. Mais cette disposition ne peut produire ses effets qu'à terme et dans la mesure où les actionnaires affecteront cet accroissement de revenus à l'acquisition de titres nouveaux.

Rappelons que le rapport économique et financier présenté en annexe au projet de loi de finances pour 1966 prévoyait que la formation brute du capital fixe contribuerait à soutenir l'expansion et augmenterait en 1966 de 5,4 %, dont :

- 4,7 % pour les entreprises ;
- 5 % pour les ménages ;
- 9,1 % pour les administrations.

Ces perspectives étaient fondées sur les nécessités du renouvellement du matériel et sur la reprise de la demande qui devraient inciter les entreprises à un nouvel effort d'équipement. Pour faciliter et accentuer cette reprise, il a été décidé de financer au cours de l'année 1966 un volume plus important d'investissements publics.

Par ailleurs, la loi n° 66-307 du 18 mai 1966 portant déduction pour investissement a été adoptée afin d'encourager par la voie fiscale, de façon sélective et pour une période limitée, les achats de biens d'équipement dans les entreprises privées. L'augmentation des ressources propres que cette dernière mesure permettra de dégager doit correspondre à un supplément de 3 à 4 % environ des dépenses de l'année. Cependant, si les constructeurs d'équipements lourds et les acheteurs de gros matériel bénéficient de cette subvention indirecte, les entrepreneurs relevant des secteurs d'activité possédant des équipements dont la durée d'amortissement est rapide ne peuvent prétendre à cet avantage. Or, il est absolument nécessaire, à l'heure actuelle, d'augmenter tous les investissements productifs en vue de rattraper quelque peu les retards accumulés et de soutenir en particulier la concurrence internationale, notamment à l'intérieur du Marché commun.

A. — LA NÉCESSITÉ D'AUGMENTER

LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

La reprise des investissements productifs apparaissait au début de cette année d'autant plus nécessaire et urgente que la crise de ceux-ci avait atteint les secteurs d'activité qui alimentent les échanges extérieurs français et assurent en définitive la croissance de notre économie. Mais il y a lieu de se demander si cette reprise apparue au printemps de 1966 sera suffisamment vigoureuse et durable pour assurer dorénavant la croissance régulière de notre économie.

Les chefs d'entreprises interrogés en juin 1966 par l'I. N. S. E. E., après le vote de la loi sur la déduction pour investissements, ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'augmenter de 2 à 3 % leurs dépenses d'investissement en 1966 par rapport à l'année précédente. Compte tenu des revisions en hausse qui s'opèrent

habituellement entre l'estimation probable des dépenses d'une année, prévues en juin de la même année, et l'estimation définitive des dépenses connues en mars de l'année suivante, l'augmentation des dépenses d'investissement serait, selon l'I. N. S. E. E., de l'ordre de 6 % environ entre 1965 et 1966.

Il ressort, d'autre part, des réponses faites à l'enquête de conjoncture de l'I. N. S. E. E. par les chefs d'entreprises des industries produisant des matériels d'équipement que la demande de ceux-ci s'est récemment améliorée :

Selon l'I. N. S. E. E. l'évolution probable des investissements par secteur en 1966 devrait se traduire par une forte hausse pour les industries mécaniques et électriques, le verre et la chimie. Les secteurs de l'habillement, du textile, des cuirs et peaux devraient également augmenter sensiblement leurs dépenses d'investissement de 1966 par rapport à 1965, alors que celles-ci avaient fortement baissé entre 1964 et 1965.

Le F. D. E. S. estime, de son côté, que la croissance des investissements en 1966 devrait être supérieure à celle du produit national : 5,9 % en volume contre 5 % ; dans ces conditions, toujours d'après ce même organisme, l'investissement pourrait dépasser cette année 22,4 % du produit national brut.

Mais la question se pose alors de savoir dans quelle mesure ces pronostics optimistes pourront se réaliser. Il faut distinguer les investissements publics des investissements des entreprises privées. S'agissant des premiers, force est d'observer que la relance soutenue enregistrée au cours du premier semestre de 1966 ne pourra guère être poursuivie au même rythme : en effet, l'accélération de consommation des dépenses en capital a été vive au cours de cette période, la majeure partie des crédits de report ayant déjà été engagée. Il est probable, dès lors, qu'un net ralentissement des dépenses d'investissements publics interviendra au cours du second semestre de 1966. Sans doute, pour compenser ce ralentissement, les avantages fiscaux récemment accordés sont de nature à améliorer quelque peu la demande d'investissement privé, notamment au cours du dernier trimestre de cette année. Mais nous avons vu qu'il ne faut pas en exagérer le rôle, étant données les conditions édictées pour l'octroi de ces primes à l'équipement qui en restreignent régulièrement le champ d'application.

Il y a lieu d'ailleurs de constater que la progression assez rapide des carnets de commandes observée au printemps tend maintenant à plafonner, ce qui s'explique généralement par la difficulté éprouvée par les entreprises privées à accroître leurs moyens de financement.

B. — LA DIFFICULTÉ D'ACCROITRE
LES MOYENS DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS

1° *Les perspectives moins favorables
de la situation de trésorerie des entreprises.*

La réalisation des intentions des industriels concernant la modernisation ou le développement de leurs moyens de production est essentiellement subordonnée à la situation de leur trésorerie ; cependant, il est probable que, en dépit des gains de productivité et des avantages offerts par la déduction fiscale sur les investissements — neutralisés d'ailleurs en partie par les mesures subséquentes prises par le Gouvernement — un écart apparaisse entre les intentions des industriels et leurs possibilités réelles d'auto-financement.

Rappelons, à ce propos, que les perspectives exprimées par les chefs d'entreprises concernant la situation de leur trésorerie étaient moins favorables en mai 1966 qu'elles ne l'étaient en décembre 1965 bien que, à ce moment-là, du fait en particulier de la loi concernant la déduction fiscale pour investissements, ces difficultés de trésorerie que pouvaient craindre les entreprises se soient trouvées apparemment amoindries.

Or depuis cette époque la situation a encore changé. Sont intervenues en effet la hausse du gaz, de l'électricité et des tarifs postaux, en même temps que l'augmentation sensible des cotisations patronales à la Sécurité sociale, toutes choses qui agissent en sens inverse des allègements de charge escomptés.

On conçoit donc le pessimisme dont font parfois preuve certains chefs d'entreprises concernant l'amélioration de leurs possibilités d'autofinancement.

C'est donc à des moyens de financement extérieurs que ces derniers devront encore largement recourir pour réaliser leurs investissements.

2° Les ressources extérieures.

Il convient de noter liminairement que l'attrance pour la liquidité de leur épargne demeure encore très vive chez nos concitoyens. Ainsi, pendant la période 1962-1964, d'une part, l'épargne placée en dépôts à vue ou en billets atteignait 45,6 % en France contre 2 % aux Etats-Unis, 15,7 % en Allemagne et 29 % en Grande-Bretagne ; d'autre part, les engagements à long terme ne représentaient en France que 22 % environ des placements des particuliers contre 43 % aux Etats-Unis, 44 % en Allemagne et 32 % en Grande-Bretagne. Or, le concours apporté par le marché financier à l'investissement qui avait augmenté en 1965 de 8 % a été pour l'ensemble inférieur au cours du premier semestre de 1966 à celui du premier semestre de 1965. Au cours de la période considérée, les souscriptions nouvelles d'actions ont enregistré un retrait de 36 % ; cependant, celles des obligations émises par les sociétés privées ont maintenu leur niveau par rapport au premier semestre de l'année dernière.

Cette hésitation des Français à effectuer des placements à long terme s'explique parfaitement par les pertes que leurs capitaux investis ont subies au cours des dernières années et qui atteignent parfois 50 % et, à l'heure présente, par la détérioration continue de la monnaie qui, malgré la prétendue stabilisation, ne cesse de se dévaloriser à un rythme voisin de 3 % par an.

Il résulte de cela que, tout comme l'autofinancement, le montant des ressources que les entreprises peuvent collecter sur le marché financier est insuffisant pour financer le développement et la modernisation de notre équipement. Certes des apports de capitaux étrangers contribueraient à accroître la demande de matériels et le Gouvernement ne serait sans doute pas mécontent que ceux-ci se dirigent vers certains secteurs, par exemple vers la construction. Mais la sévère concurrence observée sur les marchés des capitaux européens — notamment à la suite des récentes émissions destinées à financer les investissements des entreprises américaines en Europe — a provoqué le renchérissement des taux et accru les exigences des prêteurs étrangers.

A défaut de l'autofinancement et du marché des capitaux une troisième voie s'ouvre aux entreprises pour le financement de leur équipement : *les prêts de l'Etat ou de certains organismes spécialisés.*

Mais en ce qui concerne ces prêts, deux observations s'imposent. La première, c'est que au prix où l'Etat emprunte il ne peut que prêter chèrement ; c'est ainsi par exemple que le Crédit National vient de porter le taux de ses prêts à long terme de 6,75 à 7,25 %. Si le Trésor consent des taux plus faibles (telles par exemple les dotations en capital pour E. D. F. consenties au taux de 3 %), il ne peut aller très loin dans cette voie sans risquer de creuser dangereusement l'impasse budgétaire.

La seconde observation qui s'explique en partie par la première, c'est que le montant des ressources destinées à alimenter de tels prêts n'est pas suffisant. Les crédits ouverts au budget pour financer directement les dépenses d'investissement n'ont augmenté en effet en autorisations de programme que de 4 % de 1965 à 1966. Ils sont d'ailleurs à peu près intégralement réservés au secteur public. Par ailleurs, après avoir lancé en octobre 1965 un emprunt national d'équipement dont la répartition englobait diverses sociétés du secteur public et du secteur privé, le Gouvernement a émis au début d'octobre 1966 un nouvel emprunt dont le montant joint aux plus-values fiscales attendues de l'exercice en cours (soit au total 2 milliards de francs environ) doit permettre non seulement de couvrir les importants dépassements budgétaires de cette année mais encore de financer les prêts d'équipement complémentaires qui seront consentis à certaines industries.

Cependant, le Ministère de l'Economie et des Finances qui, dans sa recherche de l'équilibre budgétaire, procède de plus en plus à la débudgétisation de certains investissements dont il assumait antérieurement la charge, risque de se montrer très parcimonieux.

Il ne semble pas au demeurant que les interventions publiques procèdent d'une analyse exhaustive de la situation réelle des investissements productifs. Aussi pourrait-on, semble-t-il, s'inspirer utilement des suggestions de M. Pierre Mendès-France concernant l'institution d'un Conseil des investissements, chargé de traduire en termes de besoins financiers, de rentabilité, de prix de revient les investissements proposés et d'examiner les conséquences positives et les charges des opérations envisagées. Cet organisme, travaillant en liaison étroite avec le Commissariat Général au Plan, aurait des pouvoirs d'appréciation étendus

et élaborerait à partir d'un catalogue de critères économiques une politique générale du financement des investissements. Ainsi sera évitée la pratique du « coup par coup » actuellement suivie par les Pouvoirs publics et qui, à juste raison, a été dénoncée comme dangereuse car, procédant d'un examen parcellaire de la situation économique, elle risque de se traduire par des décisions parfois peu rationnelles et souvent injustes.

*
* *

En résumé, les possibilités d'autofinancement des entreprises, en raison des charges nouvelles que l'on a fait peser sur elles au cours du deuxième semestre de l'année, ne semblent pas devoir s'améliorer autant que le Gouvernement le laissait espérer lors des débats parlementaires ayant précédé l'adoption de la loi du 18 mai 1966 sur la détaxation des investissements.

Par ailleurs, la Bourse n'est pas sortie de la crise où elle est plongée depuis plusieurs mois et le marché des capitaux est très limité, comme est limité le volume des prêts que l'Etat, de son côté, peut consentir sur les emprunts qu'il a lancés.

Au surplus, les taux auxquels on peut se procurer des fonds sont très élevés, parfois même prohibitifs.

Toutes ces circonstances font que, à quinze mois à peine de l'ouverture totale des frontières dans les pays du Marché commun, on peut douter que, si les choses restent en l'état, la reprise et le développement de notre effort d'équipement puissent s'effectuer au degré qui s'imposerait pour rattraper les retards accumulés et mettre notre économie à l'abri de sérieuses difficultés.

CHAPITRE III

LES REVENUS

L'harmonisation de la progression des revenus que devait provoquer le plan de stabilisation ne s'est pas produite ; même les disparités entre les catégories sociales n'ont pas cessé de s'accroître de telle sorte que la politique des revenus est restée lettre morte. Cependant, pour atténuer le sort des plus déshérités, des mesures sociales ont été adoptées par le Gouvernement au cours du mois de février 1966 (revalorisation du S. M. I. G., des allocations aux personnes âgées, augmentation du nombre des vieux agriculteurs bénéficiaires de l'indemnité viagère de départ, construction de logements sociaux au profit des habitants des bidonvilles, des personnes âgées et des jeunes travailleurs).

I. — La formation des revenus.

L'accroissement de la durée du travail observé à partir du troisième trimestre de 1965 et l'augmentation des effectifs enregistrée actuellement ont provoqué une accélération de la masse des revenus salariaux.

A. — L'ACCÉLÉRATION DE LA MASSE DES REVENUS SALARIAUX

Le tableau ci-après indique la variation par rapport au trimestre précédent de la masse des rémunérations salariales courantes corrigée des variations saisonnières :

Variation de la masse des rémunérations salariales (1965-1966).

1 9 6 5				1 9 6 6			
I	II	III	IV	I	II Estima- tions.	III	IV
						Prévisions.	
+ 0,8 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %	+ 1,6 %	+ 1,5 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %

Source : I. N. S. E. E.

L'accélération prévue pour le second trimestre de 1966 ne semble pas devoir se prolonger, mais la vitesse de croissance devrait rester à la fin de 1966 supérieure à celle connue en 1965.

Les résultats de l'enquête trimestrielle du Ministère des Affaires sociales permettent de constater une lente progression du taux de salaire moyen, la hausse observée sur la période avril 1965-mars 1966 étant de 6,2 % et le taux atteint dans la plupart des secteurs d'activité au cours de cette période étant voisin de cette moyenne.

Progression du taux de salaire moyen (1965-1966).

1 9 6 5				1 9 6 6			
I	II	III	IV	I	II	III	IV
+ 1,3 %	+ 1,7 %	+ 1,3 %	+ 1,4 %	+ 1,7 %	1,5 %		

Source : Ministère des Affaires Sociales.

Cependant, il est peu probable qu'une nouvelle accélération se produise au cours des prochains mois : les réponses faites à l'I. N. S. E. E. en juin 1966 par les chefs d'entreprises à la question relative à l'évolution prochaine des taux de salaires sont moins favorables à une amélioration que celles fournies au mois de mars 1966. Ainsi, le taux annuel actuellement de 6,2 % pourrait, pour l'année 1966, être de 6,5 % environ contre 6 % en 1965. Comme, par ailleurs, l'augmentation au 1^{er} août 1966 de la cotisation patronale doit alourdir la charge salariale que supportent les employeurs, la progression des salaires pourrait encore être ralentie.

B. — LA FAIBLE PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

En pouvoir d'achat, le progrès est actuellement inférieur à ce qu'il fut au début du plan de stabilisation : 1,1 % au second trimestre de 1966 contre 1,4 % pour la période correspondante de 1964. Les comparaisons établies sur une année entière confirment que le pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier a augmenté moins vite (3,1 %) de juillet 1965 à juillet 1966 que pendant la première année du plan de stabilisation (4,1 % de juillet 1963 à juillet 1964).

D'après les comptes prévisionnels pour 1966, l'écart observé en 1965 entre la croissance des prestations sociales et celle des salaires diminue mais reste important : 10,5 % pour les prestations et 8,1 % pour les salaires. Au total, les revenus bruts des ménages augmenteraient, d'après les comptes prévisionnels pour 1966, en moyenne annuelle de 7,6 % en 1966 contre 6,9 % l'année précédente. L'amélioration de la situation des ménages en 1966 se marque par une augmentation de leur revenu disponible : 7,3 % contre 6,3 % l'année précédente.

Dans ces conditions et compte tenu de l'augmentation de 1 % de la population en 1966, la progression du pouvoir d'achat des salariés risque, en dépit de l'expansion de l'économie, d'être à peine légèrement supérieure à celle que l'on a observée l'an dernier.

Dans la fonction publique et dans les entreprises nationales, la progression des salaires qui doit être en fin d'année de 4 % par rapport au niveau atteint en décembre 1965 sera insuffisante pour éviter que la progression du pouvoir d'achat ne soit de plus en plus faible.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti aura été, à deux reprises, majoré au cours de l'année 1966 ; mais compte tenu de la hausse des prix, la portée de ces mesures est très faible. Elles ne sauraient, en effet, empêcher que s'accroisse encore le retard pris en quinze ans sur le pouvoir d'achat de l'ouvrier moyen par celui du salarié payé sur la base du S. M. I. G., celui-ci étant actuellement inférieur à celui-là, selon que le salarié habite à Paris ou dans la zone de plus fort abattement.

C. — LES REVENUS AGRICOLES

En matière de revenus agricoles, l'I. N. S. E. E. prévoit que le niveau moyen sera supérieur de 3 à 4 % à celui de l'année 1965. Compte tenu de la croissance de la production animale et du fait que la réduction en 1966 de la collecte de blé sera compensée, d'une part par un relèvement du prix lié à la moindre importance des excédents à écouler à l'étranger et, d'autre part par un accroissement de la récolte d'orge, l'I. N. S. E. E. indique que les recettes des agriculteurs devraient recommencer à progresser dans les prochains mois à un taux modéré. Rappelons, à cet égard, que le V^e Plan a fixé à 4,8 % par an, d'ici à 1970, l'accroissement du revenu agricole individuel, ce qui devrait assurer normalement un certain « rattrapage » par rapport aux revenus des autres citoyens. Certes, dans ce domaine, les pouvoirs dont dispose le Gouvernement sont étendus ; il convient, toutefois, de considérer que certaines réformes indispensables telles que l'organisation des marchés, la diminution de la population agricole ne sont susceptibles de produire leur plein effet que sur une période de plusieurs années. D'autres, comme la hausse des prix agricoles, ne sont pas suffisantes pour permettre d'atteindre cet objectif.

II. — L'emploi des revenus.

Il y a lieu maintenant de rechercher l'affectation des revenus courants des ménages et tout d'abord les dépenses qui présentent un caractère plus contraignant que les autres, c'est-à-dire l'impôt et l'épargne consacrée au logement.

A. — LES DÉPENSES DE CARACTÈRE CONTRAIGNANT

D'après les comptes prévisionnels pour 1966, l'accroissement des *impôts directs* payés par les ménages sera, cette année, inférieur à celui du revenu brut, l'augmentation prévue étant de 5,7 % contre 12 % en 1965 et 26,4 % en 1964. Il convient de rappeler que la statistique des impôts directs perçus par voie de rôle indique, de janvier à mai 1966, une progression de 11,5 % par rapport à la période correspondante de 1965. Au surplus, les autres charges des ménages (cotisations sociales, assurances, dépenses extérieures) augmentent plus vite, soit 13 % au total.

En ce qui concerne l'épargne des ménages affectée au logement, la charge globale de remboursement des emprunts devrait continuer à s'accroître tandis que les primes correspondant à l'apport initial tendent actuellement à ralentir fortement leur progression.

B. — L'ÉPARGNE ET LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Dans les prochains mois les revenus restant disponibles pour alimenter des dépenses autres que celles de caractère contraignant et constituer l'épargne des ménages devraient augmenter. Toutefois, l'accroissement moyen de la consommation par rapport à 1965 étant de 4,4 % en volume, le taux d'épargne risque d'être en 1966 légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

En ce qui concerne les intentions d'achat des ménages, l'enquête établie en juin 1966 par l'I. N. S. E. E. révèle le maintien de la propension de ceux-ci à donner à leurs disponibilités des affectations liquides (encaisse monétaire des caisses d'épargne). En effet, la proportion des ménages préférant garder leur argent sous forme de billets ou en C. C. P. reste stable et le compte bancaire rencontre une faveur croissante auprès du public. Par ailleurs, les placements des caisses d'épargne sont choisis par une

proportion importante mais à peu près constante du public. L'emprunt d'Etat est l'un des seuls placements financiers à se maintenir à un niveau à peu près stable ; les autres formes de placement sont, au contraire, en nette régression, qu'il s'agisse des bons du Trésor (ce qui est normal compte tenu des mesures techniques intervenues ces dernières années), des obligations privées ou des actions.

Les intentions exprimées permettent de penser que, d'une part, le haut niveau actuel des immatriculations d'automobiles sera maintenu d'ici la fin de l'année, soit 15 % de plus que pour 1965 et que, d'autre part, la demande d'appareils d'équipement ménager doit prochainement connaître un certain redressement. Les secteurs en progrès seraient ceux de la radio, de la télévision, des meubles, des machines à laver et des aspirateurs ; en revanche, la demande des réfrigérateurs, des électrophones est susceptible de diminuer légèrement et celle des appareils de cuisine et de chauffage d'être assez nettement inférieure à celle observée actuellement.

*
* *

Au total, force est de reconnaître que, malgré les déclarations officielles concernant l'assouplissement du plan de stabilisation, la progression du pouvoir d'achat des salariés déjà fortement ralentie depuis l'application dudit plan tend à devenir de plus en plus faible. Cette observation ne saurait surprendre quand on constate que, en dépit de la reprise, la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée, que la durée hebdomadaire du travail reste encore inférieure à celle de juillet 1964 (46,2 heures), que la hausse des prix se poursuit plus vite qu'en 1965 et que le poids de la fiscalité pesant sur les revenus salariaux s'accroîtra d'au moins 5,7 % cette année.

La question se pose alors de savoir à qui ont profité jusqu'ici les fruits de l'expansion. La politique des revenus qui devait maintenir la stabilité des prix et réaliser une répartition plus équitable des fruits de la croissance ne semble pas, jusqu'à cette date, s'être traduite dans les faits. De nouveau, la peur de l'inflation par les coûts provoquée par une élévation autonome des rémunérations des personnels a paralysé le Gouvernement, peu soucieux par ailleurs de limiter la progression des dépenses publiques à caractère politique qui contribuent à accroître la pression inflationniste. D'autre

part, le maintien du blocage des prix, en supprimant les nécessaires réajustements des facteurs de production dans une économie en expansion, risque, comme l'a montré M. Lecaillon, « d'entrer en contradiction avec la politique suivie en matière de salaires, puisque la productivité n'augmente pas à la même vitesse dans toutes les branches » (1).

On est en droit, dès lors, de s'interroger sur le sort réservé à la politique des revenus et, reconnaissant à la fois le rythme de l'expansion de notre économie et la faible progression du pouvoir d'achat des salariés, de se demander si les fruits de l'expansion ont été équitablement partagés et s'ils n'ont pas, en définitive, permis d'accroître les richesses d'une oligarchie de possédants.

Au demeurant, en adoptant la formule de la débudgétisation d'une partie des investissements dont l'Etat assumait jusqu'ici la responsabilité, le Gouvernement, dans sa recherche de l'équilibre budgétaire, laisse aux épargnes tirées des hauts revenus le soin de financer largement les investissements. La part de l'auto-financement devrait, dès lors, augmenter et les salariés ne pourraient guère bénéficier de l'accroissement d'actif des entreprises. Il y a lieu de noter cependant que le Gouvernement a décidé de « prendre en considération » l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965 concernant les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement. La Commission Mathey, nommée à cet effet, devait s'inspirer des quatre principes suivants :

— le fait générateur des droits accordés aux salariés ne peut être que l'accroissement du capital des entreprises dû à leur autofinancement ;

— les fonds représentant la participation des salariés à l'accroissement du capital de l'entreprise doivent rester à la disposition de l'entreprise pour ses investissements ;

— la gestion des fonds représentant la participation des salariés à l'accroissement du capital peut être, au moins en partie, exercée par une instance extérieure de l'entreprise ;

— la participation des travailleurs à l'autofinancement ne doit pas affecter la capacité de financement existante des entreprises, des ménages et des administrations, sous peine de porter atteinte au niveau des investissements.

(1) J. Lecaillon, *Le politique des revenus*, p. 120.

Mais la commission considérée a récemment émis de sérieuses réserves quant à l'application de cette réforme qui, dans son principe, avait d'ailleurs suscité de nombreuses critiques tant du patronat que des syndicats et groupements professionnels intéressés.

*
* *

Il ne faut pas oublier que la France fait maintenant partie d'un ensemble européen et qu'on ne peut, de ce fait, se préoccuper des conditions d'évolution de son économie — et partant de la situation de ses ressortissants — en faisant abstraction de ce qui se passe chez ses associés qui sont aussi ses concurrents.

Une comparaison s'impose donc avec les divers pays du Marché commun pour voir si nous devons réellement nous satisfaire des progrès économiques et sociaux accomplis chez nous, ou si cette satisfaction doit être plus nuancée par comparaison avec les résultats obtenus ailleurs.

Or, le bulletin général de statistiques des Communautés européennes (n° 7-8) paru le mois dernier nous fournit des renseignements qu'il convient de méditer. Laissant de côté le Grand-Duché de Luxembourg, ce bulletin nous apprend que la *France est quatrième sur cinq dans la course à la croissance des pays du Marché commun.*

Il en résulte, en conséquence, que l'accroissement du revenu moyen par tête d'habitant est moins important que chez ses partenaires et que l'amélioration sur le plan économique et social de la situation de nos compatriotes s'effectue à un rythme plus lent que chez nos associés.

Ce danger, dû aux erreurs de notre politique économique, nous l'avons signalé depuis plusieurs années. Nous avons maintenant l'amère satisfaction de voir que nos craintes et nos pronostics que l'on considérait, à l'époque, comme pessimistes n'étaient pas dénués de fondement.

Voici d'ailleurs les chiffres tirés de ce document :

De 1958 à 1965, le *produit national* n'a augmenté en France que de 42 %.

Il a augmenté de 48 % en Italie, 47 % en Allemagne, 46 % aux Pays-Bas et 38 % en Belgique.

En 1966, cette situation ne sera pas fondamentalement changée.

Si donc on examine maintenant les conséquences de cette évolution pour les trois pays qui viennent en tête en ce qui concerne les revenus annuels moyens de leurs ressortissants, le même document nous apprend que jusqu'en 1960 le Français occupait la première place parmi les ressortissants des pays de la Communauté économique européenne.

A ce moment là, le revenu moyen par personne était pour :

- le Français.....de 1.014 dollars par an.
- le Belge.....de 1.088 dollars par an.
- l'Allemandde 988 dollars par an.

Cinq ans plus tard, en 1965, les situations relatives du Français et du Belge s'étaient détériorées, la première place étant prise par l'Allemand ; le classement était alors le suivant :

- pour l'Allemand 1.450 dollars.
- pour le Français 1.444 dollars.
- pour le Belge 1.416 dollars.

Cela représentait pour l'Allemand une amélioration de sa situation qui, par rapport à celle du Français, était plus importante de 50 % environ.

Si ce rythme devait se maintenir et si la France n'arrivait pas à résorber rapidement cet écart, cela aurait dans l'avenir des conséquences graves, qui ne se situeraient pas seulement sur le plan d'une disparité qui s'accuserait d'année en année davantage entre les situations respectives des citoyens des deux pays.

Il faut penser, en effet, que, à revenus plus importants, correspondent des possibilités d'épargne plus grandes. Or, nous avons vu au chapitre précédent qu'en Allemagne les placements à long terme dans les investissements productifs correspondaient à 44 % de l'épargne contre 22 % en France, soit le double.

On voit donc que permettant un effort d'investissement plus soutenu, cette disparité dans la croissance du revenu national des deux pays tendra, si l'on ne s'en avise pas d'urgence, à s'accroître davantage encore, cependant que les entreprises allemandes disposeront de facilités d'équipement supérieures aux nôtres, alors que ces dernières ne sont pas encore sorties de l'engourdissement dans lequel les a plongées le plan dit de « stabilisation ».

CHAPITRE IV

LES PRIX

Après plus de trois ans d'application, le plan dit de « stabilisation » — dont on attendait, à l'origine, des effets déterminants au bout de six mois — n'a réussi, en fait, qu'à casser le rythme de notre production, stopper la modernisation et le développement de nos entreprises, affaiblir notre économie sans aboutir pour autant à d'autre résultat que de ralentir simplement le rythme de détérioration de la monnaie, qui prenait en 1963 une allure galopante en raison des erreurs économiques accumulées depuis des années.

A l'heure actuelle, aucun remède efficace n'ayant été apporté aux causes de la tension permanente sur les prix, dues pour une large part au pourcentage trop élevé des dépenses temporairement ou définitivement improductives du budget, la dégradation monétaire se poursuit à un rythme compris entre 2,5 et 3 % par an, malgré les contraintes auxquelles le Gouvernement ne peut renoncer sans risquer de voir les prix s'emballer à nouveau.

C'est ainsi que, de septembre 1963 à décembre 1965, on a enregistré une hausse d'environ 6 %, et que, depuis le début de l'année précédente, cette hausse se poursuit au rythme annuel d'environ 3 %.

I. — L'évolution des indices.

Elle est retracée dans le tableau ci-après :

Evolution des indices de prix à la consommation (1963-1966).

Base 100 en 1962.

ANNEES ET MOIS	PRIX DE DETAIL	PRIX DE GROS
1963 : Septembre	106,2	195,4
1964 : Moyenne	108,4	198,1
1965 :		
Juillet	111,5	198,8
Août	111,2	199,2
Septembre	111,5	200,1
Octobre	111,7	201,3
Novembre	111,9	203,3
Décembre	112,3	204,3
1966 :		
Janvier	112,7	205,9
Février	112,9	206,1
Mars	113,1	206,5
Avril	113,5	206,0
Mai	113,9	209,8
Juin	113,8	204,0
Juillet	114,2	203,4
Août	114,3	203,0
Septembre (provisoire)	114,6	203,9

Source : I.N.S.E.E.

a) Une progression régulière des prix.

Par rapport au mois de septembre 1965, les derniers indices publiés, ceux du mois de septembre 1966 permettent de constater que le taux de progression des prix de gros est de 1,9 % et celui des prix de détail de 2,78 % au mois de juillet 1966 ; mais

pour ces derniers, il faut noter que, en juillet 1965, on avait enregistré une augmentation inhabituelle, celle des consultations médicales. La comparaison n'est dès lors pas très significative. Selon les renseignements fragmentaires dont on disposait lors de l'établissement du présent rapport, la hausse des prix de détail aurait retrouvé en août son rythme normal. En effet, alors que pour les prix de gros, à partir de la moyenne mensuelle établie sur la période de 34 mois écoulée depuis septembre 1963, date de mise en vigueur du plan de stabilisation, la hausse des prix de détail a été assez régulière. Elle s'établit à 1,3 % pour le premier semestre de 1966, mais elle risque de s'accélérer au cours du second semestre de l'année.

Au mois d'août 1966, en effet, l'augmentation des tarifs publics a été sensible. Le prix du courant électrique, pour toutes les utilisations industrielles ou domestiques, a été majoré en moyenne de 1,85 % et les redevances des compteurs ont été augmentées dans les mêmes proportions. Par ailleurs, la mise en ordre à partir de la même date des bases de calcul de fourniture de courant basse tension, celle qui est consommée par les abonnés domestiques, doit se traduire généralement par une augmentation. De même les tarifs de Gaz de France ont été relevés en moyenne de 1,85 % et les redevances des compteurs majorées de 7 %.

En outre, à compter du 1^{er} septembre 1966, la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision a été sensiblement relevée. D'autre part, les tarifs téléphoniques ont augmenté de 11 % en moyenne, les lettres recommandées, les télégrammes, l'envoi des imprimés sont aussi sensiblement plus chers. Cette hausse des tarifs postaux en particulier alourdit considérablement les charges des entreprises, qui ont dû par ailleurs supporter un accroissement de 0,75 % de la cotisation patronale de la sécurité sociale. Les risques d'un alourdissement des prix de revient ne sauraient dès lors être ignorés. Sans doute le blocage des prix à la production résiste-t-il encore ; mais les distorsions croissantes qu'il provoque susciteront finalement des hausses de prix qui, pour avoir été longtemps différées, ne pourraient être que plus importantes.

Enfin, dans le cadre de la politique communautaire, des déclarations de majoration des prix agricoles, notamment des céréales et du lait, ont été adoptées et tendent à combler le retard des revenus agricoles.

b) *L'évolution des prix de détail* pendant la période d'un an connue de juillet 1965 à juillet 1966 est retracée dans le tableau ci-dessous.

Evolution des prix de détail. (Juillet 1965 - Juillet 1966).

Base 100 en 1962.

INDICE	PONDERATION	JUILLET 1965	JUILLET 1966	VARIATION
— indice général	1.000	111,5	114,2	+ 2,5
+ aliments et boissons dont :	450	111,6	114,4	+ 2,5
— bœuf : bifteck	32	119,6	126,1	+ 5,5
+ articles non alimentaires dont :	550	111,5	114,1	+ 2,4
— produits manufacturés	356,5	106,9	108,2	+ 1,2
— services	142,5	125,7	131,9	+ 5,0

Source : I. N. S. E. E.

Les prix des *produits alimentaires* qui augmentent au même rythme que celui de l'indice général ont subi une accélération sensible pendant l'hiver 1965-1966 et au printemps 1966. On doit relever une nette tendance à la hausse des fruits et légumes pendant les premiers mois de 1966. Le prix du lait a augmenté de 4% le 1^{er} avril 1966 et cette hausse s'est répercutée de façon modérée sur divers produits laitiers. Les prix de la viande de porc (+ 4,8 %) et de veau (+ 4,5 %) ont régulièrement augmenté d'octobre 1965 à avril 1966 ; ceux de la viande de mouton et de bœuf ont également marqué une tendance à la hausse (prix du bifteck : + 5,5 % de juillet 1965 à juillet 1966).

Les prix des *produits manufacturés* restent enserrés par le blocage des prix, les contrats de stabilité et la concurrence internationale ; leur progression de 1,2 % de juillet 1965 à juillet 1966 est près de deux fois plus lente que celle de l'indice général.

Les prix des *services* sont, comme à l'accoutumée, les plus orientés à la hausse (+ 5 %). De juillet 1965 à juillet 1966, indépendamment des conflits entre les médecins conventionnés

et la Sécurité sociale qui, par deux fois (juillet 1965 et mai 1966), ont déterminé une augmentation de l'indice « consultation médicale », il faut noter la progression des loyers (+ 8,2 %).

L'accélération de ce poste de dépenses est due également à la hausse des tarifs de la S. N. C. F. à compter du 1^{er} mars 1966 et de nombreux tarifs de transports urbains.

c) *L'évolution des prix de gros* : elle est caractérisée par une légère hausse. Deux secteurs méritent à cet égard d'appeler l'attention :

— *celui des prix agricoles à la production* qui, de juin 1965 à juin 1966, a progressé seulement de 1,8 % dans l'ensemble ; cependant la hausse des prix agricoles est estimée à 3,3 % dans les comptes prévisionnels pour 1966. Le prix des céréales augmente sous l'effet de divers facteurs : suppression de la taxe exceptionnelle sur les céréales, maintien du quantum pour le blé, suppression du hors quantum pour l'orge, relèvement des prix d'orientation conformément à la politique communautaire. En revanche, l'abondance de l'offre entraîne une stabilité des cours des bovins tandis que la diminution du porc, dont la demande est toujours croissante, a pour conséquence une hausse importante des prix.

— *celui du coût de la construction* qui, de mars 1965 à mars 1966, a marqué, d'après les chiffres officiels — qui semblent un peu faibles — un relèvement de 2,5 %.

II. — La politique des prix.

En matière de prix, les résultats du plan de stabilisation ont été tellement disproportionnés par rapport aux conséquences néfastes du blocage des prix, en ce qui concerne la modernisation des entreprises et la croissance de la production, que le Gouvernement a tenté à plusieurs reprises d'alléger quelque peu les contraintes qui pèsent sur l'économie. La formule des *contrats de stabilité* a été d'abord préconisée : elle permet au fabricant qui ne prend d'ailleurs d'engagement que sur les prix, de décider certaines hausses dans la mesure où celles-ci sont compensées sur d'autres articles par des baisses équivalentes. Les résultats n'ayant pas dans ce domaine répondu aux espoirs, une nouvelle possibilité a récemment été offerte aux indus-

triels : les *contrats de programme* portant sur les intentions de production, de prix, de salaires, d'investissements, d'exportations. Si le programme est jugé conforme aux objectifs du V^e Plan, si notamment la hausse des salaires envisagée est compatible avec les gains de productivité, les chefs d'entreprises recouvrent la faculté de fixer leurs tarifs au niveau souhaité par eux.

Les entreprises qui n'ont signé ni contrat de stabilité, ni contrat de programme avec l'Etat restent soumises au blocage des prix à la production, en vigueur depuis septembre 1963. Comme cette dernière procédure ne pouvait valablement être utilisée, avons-nous dit, que sur une courte période, les difficultés qu'elle a provoquées sont actuellement, après trente-quatre mois d'application, de plus en plus insupportables. Les milieux patronaux ne cessent de protester contre le blocage des prix et préconisent que ceux-ci soient déterminés par le jeu normal des marchés. Cependant les pouvoirs publics, en ce qui les concerne, n'ont pas respecté le blocage des prix et n'ont pas hésité en diverses occasions à relever les prix ou les tarifs des biens ou des services dont ils assument la fourniture, rendant plus précaires les conditions de fonctionnement et de perfectionnement de notre appareil de production.

Quoi qu'il en soit, l'efficacité du prétendu plan de stabilisation est de plus en plus douteuse : la hausse des prix est, cette année, plus rapide qu'en 1965 et, dans une récente déclaration, le Premier Ministre, hôte de l'Association des journalistes économistes, observait que « la tendance annuelle de hausse risque de se situer entre 4 et 5 % ». Si cette évolution était constatée, elle serait d'autant plus préoccupante que, jusqu'ici, les pouvoirs publics n'ont pas proposé de remèdes efficaces pour écarter la menace d'inflation qui, dans ce cas, risquerait d'être particulièrement dangereuse dans la mesure où elle frapperait une économie encore mal remise des traumatismes graves de la récente récession.

Les pronostics du nouveau Ministre de l'Economie et des Finances, corroborés par l'avis des experts de l'I. N. S. E. E., sont cependant moins pessimistes. D'après eux, la hausse des prix pourra être contenue en 1966 dans la limite de 3 %.

Dans la crainte du pire, on en tire parfois quelque sujet de satisfaction.

Nous sommes loin, cependant, de la hausse maximale de 1,5 % par an que les experts du V^e Plan fixaient comme limite tolérable, et loin également des hypothèses économiques et financières sur lesquelles a été conçu le budget de 1966 — laissé en héritage au Ministre des Finances actuel par le Gouvernement précédent — hypothèses en vertu desquelles la hausse des prix ne devait pas dépasser 1,8 %.

A ce moment là, tout comme les autres années, dénonçant les erreurs des pouvoirs publics et les faiblesses du budget qui lui était présenté, votre Commission des Finances avait signalé l'impossibilité dans laquelle se trouverait le futur Gouvernement (qui est le Gouvernement actuel) de maintenir dans cette limite de 1,8 % la stabilité de la monnaie, si des abattements substantiels n'étaient pas opérés dans les dépenses improductives de l'Etat. Et, une fois de plus, la situation actuelle démontre amplement que les membres de votre Commission des Finances ont eu plus de clairvoyance que nos dirigeants.

*

* *

Comme nous l'avons fait au chapitre premier pour la production industrielle, il n'est peut-être pas inutile de nous situer dans l'espace et le temps, en jetant à la fois un regard autour de nous et un regard sur les années passées.

Le regard jeté autour de nous semble donner une excuse aux pouvoirs publics qui n'ont pas su contenir la hausse des prix. Cette hausse, dit-on, n'est pas particulière à la France ; elle correspond à un phénomène général, enregistré dans tous les pays, et la France est celui où elle se situe au niveau le plus bas.

Et, de fait, au cours du premier semestre 1966, alors que la hausse était encore seulement, comme nous l'avons vu, de 1,3 % chez nous, elle atteignait 1,7 % au Etats-Unis, 2,2 % en Allemagne, 3,1 % en Belgique.

On omet cependant de dire deux choses, qui enlèvent toute signification à la comparaison.

La première, c'est que dans les pays qui nous entourent les prix, et par conséquent leur évolution, résultent du fonctionnement d'une économie affranchie de toute contrainte, soumise librement à la loi du marché, tandis que chez nous cette évolution des prix

s'effectue dans le cadre des dispositions contraignantes qui, si elles disparaissaient, ouvriraient la porte à une nouvelle flambée.

La seconde, c'est que, même à l'abri de ces barrières, les prix qui figurent dans nos statistiques — et, par conséquent, leur évolution — ne correspondent pas à la réalité. Ils sont faussés, soit en raison du prix de certains éléments qui entrent dans leur composition (énergie, transports, par exemple) et ne correspondent pas eux-mêmes au prix de revient véritable, soit en raison des subventions budgétaires qui allègent d'une manière importante les prix terminaux d'un montant dont c'est en qualité de contribuable que le consommateur ou l'usager fait, en réalité, les frais.

Si maintenant, nous jetons un regard en arrière, nous constatons, en nous référant encore aux statistiques officielles, que, pendant la période de sept ans comprise entre la mise en application du « plan de redressement économique et financier » du 31 décembre 1958, qui devait en particulier assurer la stabilité définitive de notre économie — à telle enseigne que toutes les indexations (notamment celles des produits agricoles) avaient été supprimées — et le 31 décembre dernier, la valeur intérieure du franc a diminué de 21,8 %, c'est-à-dire en moyenne de 3,1 % par an.

Nous avons vu que, pour 1966, on compte sur une détérioration du même ordre de grandeur.

Si nous remontons plus loin encore, à la période antérieure au « Plan de redressement économique et financier » de 1958, on constate qu'en sept ans également, du 31 décembre 1951 au 31 décembre 1958, les prix ont augmenté de 22,3 %, c'est-à-dire en moyenne de 3,19 % — ce qui est exactement du même ordre.

Donc, qu'il s'agisse de la IV^e ou de la V^e République, qu'interviennent ou non les plans de redressement ou de stabilisation, on constate qu'on aboutit exactement au même résultat : une dépréciation monétaire moyenne de 3 % par an.

L'épargnant s'en rend compte plus ou moins d'une manière confuse.

Il n'y a pas besoin d'aller chercher plus loin une explication à son hésitation à investir ses capitaux en placements durables, lorsqu'il voit, sans remonter plus loin, que, depuis quinze ans, un capital immobilisé est amputé de manière cumulative de 3 % de sa valeur chaque année.

Aussi ne doit-on pas s'étonner que les placements à moyen et long terme ne puissent s'effectuer qu'à des taux élevés.

CHAPITRE V

LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

L'évolution économique constatée depuis la fin du premier semestre de 1965 est, nous l'avons indiqué, caractérisée par une expansion modérée. Aussi n'est-il pas étonnant que cette croissance ait permis d'augmenter les disponibilités monétaires et quasi-monétaires, qui ont accusé, pour les quatre premiers mois de l'année en cours, une progression de 2,44 milliards de francs alors qu'elles s'étaient élevées à 1,15 milliard de francs pendant la même période en 1965.

Il apparaît cependant que l'épargne, dont l'augmentation est notable, a plus tendance que l'an dernier à se diriger vers des placements à vue ou à court terme (accroissement de 6,37 milliards de francs pendant les quatre premiers mois de 1966 contre 4,45 milliards pendant la période correspondante de 1965) et à se détourner des augmentations de capital et des emprunts obligataires ; d'autre part, on note un net fléchissement des émissions d'actions des entreprises privées. Si cette tendance persistait, malgré la hausse récente de la rémunération des placements à long terme, s'ajoutant aux avantages déjà acquis sur le plan fiscal par les porteurs d'actions et d'obligations, la contraction du marché financier, déjà sensible, risquerait d'aggraver les difficultés de la politique d'investissements actuellement poursuivie. L'accroissement des disponibilités de liquidités pouvant à tout moment alimenter un flux important de consommation, il y aurait lieu de craindre un désajustement de l'offre et de la demande et l'apparition de graves tendances inflationnistes.

I. — La masse monétaire.

La situation de la masse monétaire, telle qu'elle ressort des chiffres provisoires du mois d'avril 1966, les derniers dont on dispose au moment de la rédaction de la présente note, traduit une augmentation de 2,44 milliards par rapport à celle du 31 décembre 1965, soit une progression de 1,2 % contre seulement 0,6 % pour la même période en 1965.

a) *Les composantes :*

L'augmentation des composantes de la masse monétaire au terme des quatre premiers mois de 1966 apparaît dans le tableau suivant :

Evolution des composantes de la masse monétaire (janvier-avril 1965 et 1966).

MASSE MONETAIRE	QUATRE PREMIERS MOIS DE	
	1965	1966
	(En milliards de francs.)	
A. — Disponibilités monétaires :		
— billets en circulation et monnaies divisionnaires	+ 0,39	— 0,18
— dépôts à vue.....	— 0,46	+ 0,29
B. — Dépôts à terme et comptes sur livrets.....	+ 1,22	+ 2,33
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	+ 1,15	+ 2,44

Source : Conseil National du Crédit.

En ce qui concerne les disponibilités monétaires, au lieu de la contraction saisonnière relevée en 1965 (— 0,07 milliard de francs), on observe un léger renversement de la situation (+ 0,11 milliard de francs). De leur côté, les éléments quasi monétaires gérés par le système bancaire ont progressé : les dépôts à terme ont augmenté de 9,9 % contre 7,3 % en 1965 et, à la suite du relèvement du plafond des comptes sur livrets, les particuliers ont, pendant les quatre premiers mois de 1966, accru de 12,4 % leurs dépôts d'épargne dans les banques contre 6,7 % pour la période correspondante de 1965. Des ressources correspondant à 0,2 milliard de francs ont en outre permis d'alimenter les comptes d'épargne-logement dont l'ouverture a été autorisée en décembre 1965.

b) *Les contreparties :*

La progression des contreparties de la masse monétaire au terme des quatre premiers mois de 1966 apparaît dans le tableau ci-après.

Evolution des contreparties de la masse monétaire (janvier-avril 1965 et 1966).

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	QUATRE PREMIERS MOIS DE	
	1965	1966
	(En milliards de francs.)	
Or et devises (net).....	+ 1,72	+ 1,14
Créances sur le Trésor public.....	+ 1,52	+ 2,61
Crédits à l'économie.....	— 2,73	— 2,99
Divers	+ 0,64	+ 1,68
Total des contreparties.....	+ 1,15	+ 2,44

Source : Conseil National du Crédit.

L'accroissement des avoirs en *or* et *devises* représentant 1,14 milliard de francs pour les quatre premiers mois de 1966 est inférieur à celui observé au cours de la même période de l'année précédente, soit + 1,72 milliard de francs ; cette diminution résulte essentiellement de la politique suivie par certaines banques qui, au cours des mois de janvier et de février 1966, ont différé les rapatriements de devises pour profiter de taux plus rémunérateurs sur certains marchés étrangers. Cependant, à partir du mois de mars, les rentrées de devises ont été importantes et rapides ; elles s'élèvent à + 2.487 milliards de francs au cours des huit premiers mois de 1966. Ainsi les réserves publiques de change de la France atteignent-elles 29.438 milliards de francs au 31 août 1966. Ce volume de réserves ne doit pas, cependant, être considéré seulement comme un gage de prospérité ; il porte en effet en lui des germes d'inflation dans la mesure où ces rentrées de devises provoqueraient l'émission de francs. La transformation de ces devises en or, peut-être inspirée par une arrière-pensée spéculative, risque de constituer une gêne sérieuse pour l'expansion de notre économie.

L'accumulation de ces réserves actuellement improductives pourrait en revanche être employée non sur le marché intérieur, mais sur les marchés extérieurs pour financer notamment des importations d'équipements modernes, de sorte que des capacités de production supplémentaires soient acquises en vue d'une relance efficace de l'expansion.

Les créances sur le Trésor public ont progressé de 2,61 milliards de francs contre 1,52 en 1965 par suite de deux mouvements opposés :

— d'une part, une augmentation de 3,63 milliards de francs au titre des *avances à l'Etat* contre 1,41 milliard de francs en 1965

et un accroissement de 0,12 milliard de francs des créances d'entreprises ou de particuliers, inférieur toutefois à celui de 1965 (+ 0,28 milliard de francs) ;

— d'autre part, un fléchissement important, de — 1,14 milliard de francs, des effets publics détenus par le système bancaire par suite de la réduction des planchers de certificats de trésorerie, contre 0,17 milliard de francs en 1965.

Il convient de noter à cet égard une évolution dans la politique adoptée par la trésorerie publique par rapport à la situation observée en 1965, qui était caractérisée par la réduction des engagements auprès de la Banque de France et par l'accroissement des souscriptions d'effets publics par les banques. Au cas cependant où cette évolution ne serait pas confirmée, il y aurait lieu de craindre que le Trésor ne continue à mener une action restrictive sur la liquidité bancaire et à contribuer ainsi au resserrement du marché monétaire.

Les *crédits à l'économie* retenus dans les contreparties de la masse monétaire ont, pour la période étudiée, accusé une contraction de — 2,99 milliards de francs, légèrement supérieure à celle observée l'an dernier pendant la même période, soit — 2,73 milliards de francs. Dans le même temps, les portefeuilles des organismes spécialisés et des établissements financiers se sont accrus de 4,42 milliards de francs.

Cependant le rôle important que jouent ces concours à l'économie dans la création monétaire confirme la nécessité d'une surveillance étroite des conditions d'octroi par les banques de crédits à leur clientèle.

Les escomptes d'effets à court terme et les crédits à moyen terme mobilisables consentis en faveur de l'équipement ont accusé des diminutions légères alors que les crédits à court terme accordés sous forme d'avances en comptes débiteurs se sont développés. Cette évolution est due notamment à la méfiance des épargnants qui, éprouvés par l'érosion monétaire, se détournent des placements à long terme ; elle provoque sur le marché financier une vive concurrence entre emprunteurs et par suite la cherté de l'argent. Aussi, bien que la Banque de France n'ait pas modifié son échelle de taux, le taux de 4 5/8 % est-il le plus fréquemment utilisé au lieu du taux de 4 1/2 % ; même, la moyenne mensuelle du mois de mai 1966, la plus récemment publiée à la date de rédaction de la présente note, s'élève à 4,82 %. Sans doute ces taux restent-ils

encore inférieurs à ceux pratiqués dans certains pays étrangers (mai 1966 : Allemagne fédérale : 5,07 % ; Canada : 5,10 % ; Grande-Bretagne : 5,65 %), mais en maintenant élevé le prix de l'argent, ils risquent de freiner l'investissement.

II. — L'épargne.

Les premiers résultats de l'année actuellement connus, ceux du mois d'avril 1966, indiquent une certaine inflexion des principales tendances constatées en 1965. En effet, l'an dernier, alors que l'accroissement des placements à vue ou à court terme s'était ralenti et que les émissions de valeurs mobilières se développaient, au cours des quatre premiers mois de 1966, les épargnes liquides ont marqué de sensibles progrès mais les augmentations de capital et les emprunts obligataires sont devenus moins importants.

a) L'épargne liquide :

Dans le tableau suivant, apparaît la progression des facteurs constitutifs de l'épargne liquide ou à court terme pour les quatre premiers mois de 1966 :

Evolution des facteurs constitutifs de l'épargne liquide (janvier-avril 1965 et 1966).

	QUATRE PREMIERS MOIS DE	
	1965	1966
	(En milliards de francs.)	
Fonds d'épargne et bons à court terme.....	+ 3,23	+ 4,04
Dépôts bancaires à terme et bons de caisse.....	+ 0,88	+ 1,37
Comptes sur livrets.....	+ 0,34	+ 0,76
Epargne-logement	*	+ 0,20
	+ 4,45	+ 6,37

Source : Conseil National du Crédit.

Les placements d'épargne liquide ou à court terme ont augmenté de 6,37 milliards de francs au cours des quatre premiers mois de 1966 contre 4,45 milliards de francs pendant la période correspondante de 1965. Cette épargne s'est dirigée vers :

— les caisses d'épargne où l'excédent des dépôts sur les retraits était de 3,11 milliards de francs pendant les quatre premiers mois de 1966 contre 2,39 milliards de francs pour la même période de l'année précédente ;

— les banques où la masse des dépôts à terme et des bons de caisse a, au cours de la période considérée, progressé de 1,37 milliard de francs (contre 0,88 pour la même période en 1965) en raison notamment des décisions prises en décembre 1965 par le Conseil National du Crédit en vue d'harmoniser les taux d'intérêt. En outre, en avril 1966, près d'un milliard de francs avait été recueilli par les caisses d'épargne et les banques au titre de l'épargne-logement, depuis l'institution du régime en décembre 1965.

b) *Les émissions de valeurs mobilières :*

Pendant le premier semestre de 1966, le montant des émissions de valeurs mobilières a été inférieur de 7,8 % à celui qui avait été atteint au cours de la période correspondante de 1965 : 7,7 milliards de francs contre 8,3 milliards de francs en 1965. Selon les statistiques dressées par le Crédit Lyonnais et reprises par l'I. N. S. E. E., les émissions de valeurs mobilières se sont établies au premier semestre de 1966 comme suit :

Emission des valeurs mobilières (premier semestre 1965 et 1966).

NATURE DES EMISSIONS	PREMIER SEMESTRE DE	
	1965	1966
	(En milliards de francs.)	
Actions	2,32	1,49
Obligations :		
Sociétés privées.....	0,68	0,48
Etablissements de crédit spécialisés.....	2,29	2,61
Collectivités locales.....	0,40	0,50
Entreprises publiques ou nationalisées.....	2,67	2,61
Total	8,36	7,69

Sources : Crédit Lyonnais, I. N. S. E. E. (*Etudes et Conjoncture*, n° 3, 1966).

Par comparaison avec la situation observée au cours du premier semestre de 1965, celle constatée pour la même période en 1966 est caractérisée par :

— la faiblesse de la part des actions, qui passe de 27,6 % à 19,6 % ;

— le recul de la part des obligations des sociétés privées (de 8,1 % à 6,2 %) ;

— la légère progression de la part des obligations des entreprises publiques (de 31,9 % à 33,9 %);

— la progression de la part des montants recueillis par les établissements de crédit spécialisés et par les collectivités locales (de 29,8 % à 40,4 %).

Ainsi, pendant le premier semestre de 1966, les émissions de valeurs mobilières pour le secteur privé (actions et obligations) s'élèvent à 1,97 milliard de francs contre 3 milliards pour la période correspondante de l'année précédente. Certes, dans le même temps, les émissions publiques sont passées de 5,36 milliards de francs au premier semestre de 1965 à 5,72 milliards de francs au premier semestre de 1966, mais cette progression ne compense pas la chute des émissions du secteur privé.

III. — L'adaptation des circuits financiers.

Pour que les encaisses oisives puissent financer des équipements productifs et alimenter la croissance de notre économie, des réformes doivent modifier les circuits de financement. Certes, la mise en place des mécanismes nouveaux de l'épargne-logement, l'aménagement de la réglementation applicable aux banques de dépôt permettant à ces établissements de recevoir des dépôts à plus de deux ans ont été effectués. Au surplus, dès le début de l'année, les taux pratiqués par les différents réseaux de collecte de l'épargne liquide et à court terme ont été harmonisés et fixés de manière à mieux différencier la rémunération des placements en fonction de leur durée.

S'agissant du fonctionnement du système bancaire, plusieurs réformes ont été mises en application :

— les conditions débitrices minima de banque ont été supprimées à compter du 1^{er} avril 1966 (1) ;

— le capital minimum des banques a été augmenté ;

— la B. N. C. I. et le C. N. E. P. ont fusionné à compter du 1^{er} juillet 1966 en un nouvel établissement, la Banque nationale de Paris ;

(1) Depuis le 1^{er} avril 1966 sont libres, sans exception, toutes les conditions qui déterminent le coût des opérations de crédit, qu'il s'agisse de taux minimum, de commissions fixes ou de dates de valeurs.

— un nouvel établissement, la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, a été créée par le décret n° 66-271 du 4 mai 1966 en vue du financement des besoins d'emprunt des collectivités locales.

Ces réformes de structure, complétant celles adoptées l'an dernier et s'ajoutant aux avantages déjà acquis sur le plan fiscal par les porteurs d'actions et d'obligations à long terme, devraient orienter les épargnants vers des souscriptions à long terme. Il faut souligner, à cet égard, que les deux emprunts publics (Ville de Paris et Gaz de France) émis en fin de semestre au nouveau taux nominal de 6,25 %, au lieu de 5,75 %, ont été couverts en trois jours, ce qui semble témoigner d'une grande sensibilité des souscripteurs au niveau des taux d'intérêt. La question se pose néanmoins de savoir si une politique de la cherté de l'argent ne risque pas, en définitive, de freiner la demande de crédits des entreprises dont les marges bénéficiaires ne sont plus établies par le libre jeu des mécanismes du marché.

En outre, si la progression de la hausse des taux se produisait en France comme dans certains pays étrangers (Allemagne + 1,29 %, Canada + 1,26 % de mai 1965 à mai 1966), il est à craindre que le cours en France des obligations antérieurement souscrites ne soit orienté à la baisse et que cette situation ne provoque un alourdissement du marché financier. La Bourse, déjà en plein marasme, risquerait alors de subir de graves traumatismes.

Il convient aussi de se demander si la progression relativement faible des crédits à l'économie au cours du premier semestre de 1966 ne constitue pas, compte tenu de la hausse des prix, un indicateur de la précarité et de l'insuffisance de notre politique du crédit et s'il n'est pas opportun de la modifier par l'octroi d'avantages fiscaux supplémentaires aux épargnants effectuant des placements à long terme. Les ressources fiscales ne seraient pas, semble-t-il, diminuées pour autant ; au contraire, des rentrées fiscales plus abondantes seraient obtenues grâce à l'effet multiplicateur de l'investissement productif financé à l'aide des fonds ainsi collectés.

CHAPITRE VI

LE COMMERCE EXTERIEUR

La reprise de l'expansion s'est accompagnée normalement d'une augmentation de la demande de notre industrie sur les marchés étrangers. Il n'est pas étonnant, compte tenu de l'abaissement progressif des droits de douane à l'intérieur de la Communauté économique européenne, que cette demande se soit adressée essentiellement à nos partenaires du Marché commun qui, à leur tour, ont été des clients d'autant plus importants que les produits français demeurent compétitifs par suite du maintien du blocage des prix à la production et que la pression de la demande sur le marché intérieur reste relativement modérée.

Toutefois, la hausse sensible des importations de matières premières, de demi-produits et de produits manufacturés de consommation, qui a été, durant les sept premiers mois de cette année, de 17,4 % dans les pays extérieurs à la zone franc (29,45 milliards de francs contre 25,07 pour la période correspondante) n'a pas été compensée par l'accroissement de nos ventes destinées à ces pays (27,45 milliards de francs durant les sept premiers mois de 1966 contre 23,86 milliards de francs pour la même période de l'année précédente).

Evolution du solde du commerce extérieur (1962-1966).

SOLDE	1962	1963	1964	1965	1966 (sept premiers mois).
	(En milliards de francs.)				
Avec l'étranger.....	— 0,38	— 3,24	— 5,05	— 1,72	— 2,00
Avec la zone franc.....	— 0,40	+ 0,06	— 0,26	+ 0,29	— 0,32
Total :					
— valeurs	— 0,78	— 3,18	— 5,31	— 1,43	— 2,32
— taux de couverture.	97,9 %	92,6 %	89,3 %	97,2 %	93,2 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ainsi, le solde de la balance commerciale douanière (C. A. F.-F. O. B.) traduit-il pour les sept premiers mois de 1966, par rapport à la situation observée l'an dernier, les deux tendances suivantes :

— l'alourdissement du déficit douanier avec les pays hors de la zone franc ;

— la présence, à nouveau, d'un déficit avec les pays de la zone franc.

Il s'établit au total, pour les sept premiers mois de l'année 1966, à 2,32 milliards de francs alors qu'il était seulement de — 1,34 milliard de francs pour la même période de 1965.

Les résultats sont donc, malgré la reprise économique, moins favorables pour 1966 que pour la période correspondante de 1965 où l'on n'était pas encore sorti de la stagnation.

I. — L'équilibre de la balance commerciale.

Le rythme d'augmentation des importations et des exportations pendant les sept premiers mois de 1966 apparaît dans le tableau suivant :

Résultats généraux du commerce extérieur (1965-1966).

DESIGNATION	PAYS HORS ZONE FRANC			ZONE FRANC			COM-MERCE global.
	Impor-tations.	Expor-tations.	Couver-ture.	Impor-tations.	Expor-tations.	Couver-ture.	Couver-ture.
	(En millions de francs.)						
— 1965 :							
Moyennes mensuelles...	3.626	3.483	96 %	629	653	104 %	97 %
— 1966 :							
— janvier	3.867	3.245	84 %	565	580	103 %	86 %
— février	4.037	3.695	92 %	579	620	107 %	93 %
— mars	4.652	4.379	94 %	770	672	87 %	93 %
— avril	4.159	4.072	98 %	753	583	77 %	95 %
— mai	4.201	3.935	94 %	748	586	78 %	91 %
— juin	4.504	4.085	91 %	736	660	90 %	91 %
— juillet	4.032	4.018	100 %	556	680	122 %	102 %
Moyenne des sept premiers mois	4.207	3.921	93 %	672	626	93 %	93 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Quoique les résultats soient moins brillants que pour l'année précédente, on observe pour les sept premiers mois de 1966 que la balance commerciale est néanmoins équilibrée tant avec les pays étrangers qu'avec ceux de la zone franc. Le pourcentage de couverture de 93 % correspond en effet à une balance équilibrée, étant donné que la valeur des produits retenue dans les statistiques douanières est celle constatée au moment du franchissement de la frontière douanière : elle inclut donc le prix du fret et des assurances pour les achats mais non pour les ventes.

A. — LES PAYS HORS DE LA ZONE FRANC

Le taux de couverture de la moyenne des sept premiers mois de 1966 correspond, avons-nous dit, à une situation équilibrée. Par rapport à la moyenne mensuelle de 1965, la moyenne des sept premiers mois de 1966 traduit une progression de 16 % des importations et de 12,6 % des exportations. Il faut, à cet égard, noter au mois de mars 1966 une augmentation sensible, d'une part des importations pour satisfaire à une demande accrue de produits bruts énergétiques et de demi-produits (chimie organique et cuivre affiné) et, d'autre part, mais à un degré moindre, de nos exportations (produits alimentaires, produits bruts, peaux brutes, laine cardée et biens d'équipement pour l'industrie).

B. — LES PAYS DE LA ZONE FRANC

Le taux de couverture avec les pays de la zone franc pour les sept premiers mois de 1966 correspond également à une situation équilibrée, soit 93 % ; nos échanges avec ces pays ont subi une évolution différente de celle observée avec les pays étrangers. En effet, nos achats n'ont pendant les sept premiers mois de 1966 augmenté que de 6,8 % ; mais nos ventes ont régressé sensiblement, la moyenne des sept premiers mois de cette année étant inférieure de 4,2 % à la moyenne de 1965.

Au total, pour l'année entière, d'après les comptes prévisionnels pour 1966, l'augmentation des importations serait de 13,9 % en valeur contre 2,8 % l'année précédente tandis que la progression attendue de nos ventes ne serait en valeur que de 11,7 %.

II. — Les causes de l'équilibre de la balance commerciale.

Elles ressortent de l'examen du tableau ci-après concernant la ventilation des échanges par groupe de produits :

Résultats du commerce extérieur par produits (sept premiers mois de 1965 et 1966).

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Sept premiers mois de		Variation	Sept premiers mois de		Variation
	1965	1966		1965	1966	
	(En millions de francs.)		(%).	(En millions de francs.)		(%).
Alimentation	5.322	5.503	+ 3,4	4.208	4.853	+ 15,3
Energie	4.404	4.622	+ 5	834	1.006	+ 20,6
Produits bruts.....	4.913	5.686	+ 15,7	2.139	2.320	+ 8,5
Demi-produits	6.245	7.820	+ 25,2	8.370	8.711	+ 4,1
Produits finis.....	8.796	10.505	+ 19,4	12.780	14.923	+ 16,8

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

L'évolution constatée résulte :

a) *De la reprise de la consommation intérieure* qui a stimulé la demande des particuliers (tissus de laine, bonneterie, voitures particulières) et celle des entreprises. Ainsi, les importations de produits bruts (oléagineux, minerai de fer, coton en masse), de produits demi-finis (produits chimiques, matières plastiques, cuivre affiné) et les achats de biens d'équipement ont-ils permis à nos industries d'accroître leur production.

b) *De la hausse relativement modérée des prix français.*

Les ventes de biens d'équipement industriel (moteurs, matériels de terrassement, camions, matériels de transports aériens) et de produits demi-finis (produits chimiques, aluminium) ont été importantes. Par ailleurs, l'amélioration de la balance de notre commerce des produits alimentaires a résulté essentiellement des livraisons de produits laitiers, d'orge, de maïs et de vins sur les marchés hors de la zone franc.

La demande extérieure, au cours des sept premiers mois de 1966, a été forte surtout en Europe occidentale, notamment dans les pays de la Communauté économique européenne, avec lesquels la France fait près de la moitié de ses échanges (exportations : 13,5 milliards de francs sur 27,4 milliards de francs, et importations : 13,7 milliards de francs sur 29,4 milliards de francs).

Cependant en Allemagne, notre principal client (47 % de nos exportations vers la C. E. E.) et notre premier fournisseur, et aux Pays-Bas, on a observé un léger ralentissement au cours des derniers mois ; de même, des tendances moins favorables sont apparues récemment dans nos échanges avec l'Italie et le Benelux, notre troisième client et notre quatrième fournisseur.

Pour l'ensemble des pays de l'Association économique de libre échange, l'affaiblissement de nos exportations constaté depuis la fin de l'année dernière a été, pendant la période considérée, imputable pour la plus grande part à la baisse de nos ventes vers la Grande-Bretagne en proie à la récession et à la stagnation de notre commerce avec la Suisse. Les Etats-Unis sont restés notre second fournisseur mais sont devenus notre quatrième client.

L'expansion des échanges, observée au cours des derniers mois avec les pays hors de la zone franc, ne se retrouve pas dans nos rapports commerciaux avec ceux de ladite zone. Pendant les sept premiers mois de 1966, nos exportations à destination de ces pays ont, en effet, diminué par rapport à la période correspondante de l'an dernier, la France rencontrant d'ailleurs sur ces marchés une concurrence étrangère souvent assez vive. La détérioration de notre balance commerciale, notamment avec l'Algérie et la République de Côte-d'Ivoire, explique, dans une large mesure, l'évolution défavorable de nos échanges avec les pays de cette zone.

*

* *

La situation du commerce français, moins brillante qu'en 1965, mais malgré tout équilibrée depuis le début de l'année 1966, pourrait cependant dans les prochains mois devenir, à nouveau, déficitaire. Force est, en effet, de remarquer que, même dans l'hypothèse où le rythme de l'expansion se ralentirait, les importations

resteront encore élevées en raison du haut niveau de la demande intérieure. Il est probable, en revanche, que les prix français, une fois révisés, ne seront plus aussi compétitifs et que, par conséquent, les exportations seront en diminution. D'autre part, la baisse de nos ventes à l'étranger risque d'être également sensible du fait que certains de nos clients privilégiés, l'Allemagne notamment, cherchent actuellement à renforcer leur programme de stabilisation économique. Le déséquilibre qui résulterait d'une telle situation serait alors d'autant plus préoccupant que la structure de nos échanges ne se modifie guère, la part des produits finis augmentant plus vite à l'importation qu'à l'exportation.

CHAPITRE VII

LES FINANCES EXTERIEURES

L'accroissement net des avoirs sur l'étranger des autorités monétaires et des banques françaises a été de 4.748 millions de francs en 1965. La balance des paiements a été ainsi créditrice pour la sixième fois consécutive. L'excédent global de l'année écoulée est d'ailleurs supérieur à ceux enregistrés au cours des deux années précédentes (3.229 millions de francs en 1963, 3.931 millions de francs en 1964).

I. — La balance des paiements de 1965.

L'évolution de la balance des paiements a été au cours de l'année 1965 caractérisée par :

— un excédent important au titre des paiements courants (+ 2.560 millions de francs contre + 430 millions en 1964) en raison du rétablissement de la balance des règlements commerciaux ;

— une situation proche de l'équilibre en ce qui concerne les mouvements de capitaux (+ 106 millions de francs contre + 1.916 millions de francs en 1964) par suite du remboursement anticipé d'une partie de la dette extérieure ;

— le maintien à un niveau élevé des cessions nettes de devises contre des francs effectuées par les pays d'Outre-Mer de la zone franc (+ 1.328 millions de francs contre 1.289 millions en 1964).

Cette situation favorable de la balance des paiements a été maintenue au cours du premier trimestre de 1966 ; nous examinerons celle-ci, qui est d'ailleurs la seule connue à la date de la rédaction du présent rapport, en regrettant une fois de plus que, malgré les moyens modernes de traitement

de l'information dont dispose le Ministère de l'Economie et des Finances, la situation de nos finances extérieures ne puisse être connue que passé un délai de six mois.

II. — Les premiers résultats de 1966.

Au cours du premier trimestre de 1966, les autorités monétaires et les banques françaises ont accru de 997 millions de francs leurs avoirs nets sur l'étranger. Cet excédent, un peu moins élevé que celui du trimestre précédent, est d'un ordre de grandeur comparable à la moyenne des résultats trimestriels de 1965 (1.187 millions de francs).

Résultats de la balance des paiements (premier trimestre 1965 et 1966).

	1 ^{er} TRIMESTRE 1965	1 ^{er} TRIMESTRE 1966
	(En millions de francs.)	
I. — Biens et services :		
A. — Marchandises	+ 225	+ 150
B. — Services	+ 183	+ 10
C. — Opérations gouvernementales courantes.	+ 41	+ 115
II. — Prestations gratuites :	+ 101	+ 93
1° Solde des paiements courants.....	+ 550	+ 368
III. — Mouvements de capitaux :		
A. — A long terme :		
a) Secteur privé :		
— faits pour le compte de résidents.	— 242	— 127
— faits pour le compte de non-résidents	+ 752	+ 450
b) Secteur public	— 52	— 84
B. — A court terme.....	— 326	— 77
2° Solde des mouvements de capitaux non monétaires	+ 132	+ 162
3° Ajustements	+ 238	— 4
Total France (1° + 2° + 3°).....	+ 920	+ 526
4° Cession de devises par les pays d'Outre-Mer	+ 495	+ 471
Total général	+ 1.415	+ 997

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La lecture de ce tableau permet de faire les cinq remarques suivantes :

a) *La réapparition d'un solde positif au titre des règlements sur marchandises.* Un excédent de 150 millions de francs remplace, en effet, le déficit de 120 millions de francs constaté sous cette rubrique pour le quatrième trimestre de 1965. Il correspond à un taux de couverture des dépenses d'importations par les recettes d'exportations de l'ordre de 101 %. Ce redressement est cependant dû essentiellement à des facteurs saisonniers : chaque année, au premier trimestre, les exportateurs français accélèrent le recouvrement de leurs créances commerciales tandis que les importateurs prennent du retard pour le règlement de leurs factures, ce qui procure, au total, à l'économie des ressources à court terme de l'ordre de 400 millions de francs. Cependant, la demande de crédit restant forte chez nos principaux partenaires, il est permis de constater un certain resserrement de la trésorerie des importateurs et des exportateurs, en liaison avec la reprise.

b) *Une réduction assez marquée de l'excédent des services :* cette évolution semble principalement imputable à l'accroissement très marqué des dépenses enregistrées à la rubrique des revenus du travail en raison de l'augmentation très rapide des charges liées à l'emploi de main-d'œuvre étrangère. Par ailleurs, en ce qui concerne les services proprement dits, la rubrique transport enregistre une diminution des recettes nettes du transport aérien. Il y a lieu également de noter, d'une part, le solde négatif de la balance française des brevets qui, en 1965, s'était déjà aggravé de 13 % et, d'autre part, la situation de la balance du tourisme qui comportera en 1966 un déficit relativement plus prononcé qu'en 1965.

c) *Des mouvements de capitaux en nette diminution par rapport aux trimestres précédents.* Cette diminution résulte d'une forte contraction des apports de capitaux étrangers en France (450 millions de francs contre 752 pour le premier trimestre 1965) reflétant le fléchissement des prêts à plus d'un an et des investissements directs en France. Celle-ci a été partiellement compensée par une réduction des sorties de capitaux français (— 222 millions de francs contre — 435 millions de francs pour le premier trimestre de 1965).

Par ailleurs, les tensions qui se manifestent sur les marchés monétaires étrangers ont eu pour effet de réduire les apports du

fonds à court terme de l'étranger en faveur d'entreprises ou de particuliers français.

d) *Le maintien à un niveau élevé des recettes imputables aux pays d'Outre-Mer de la zone franc.* On ne dispose pas de statistiques d'ensemble sur l'évolution des avoirs propres des pays d'Outre-Mer en or et en devises convertibles et sur les variations de leurs engagements de caractère monétaire envers les pays extérieurs à la zone franc. Cependant, comme chaque année, l'excédent des transactions effectuées par eux avec l'étranger est particulièrement élevé au premier trimestre, époque de commercialisation d'un certain nombre de produits agricoles qu'ils exportent.

e) *Un nouvel accroissement des avoirs sur l'étranger détenus par les banques françaises :* les avoirs extérieurs du secteur public se sont accrus de 621 millions de francs, dont 572 en or et devises convertibles. Les banques ont, d'autre part, réduit de 376 millions de francs leur endettement à l'égard de l'étranger et les disponibilités en devises étrangères conservées à l'étranger ont augmenté de 193 millions de francs. L'accroissement des avoirs nets en devises détenus sur l'étranger par les banques pendant le premier trimestre de 1966 est dû au fait que les taux d'intérêt ont continué, en règle générale, d'être plus faibles sur le marché monétaire français que sur les marchés étrangers, ce qui a incité les banques françaises à profiter, dans la mesure où leur situation de trésorerie le leur permettait, des possibilités de développer leurs placements à l'étranger.

*

* *

Il faut remarquer cependant, concernant toutes les observations précédentes, que nous ne raisonnons que d'une façon fragmentaire sur *un seul trimestre* de l'année 1966 et que, dans ces conditions, il est bien difficile d'effectuer des pronostics pour l'année entière.

Nous répétons, une fois de plus, qu'il est difficilement admissible, au moment où va se discuter le budget qui peut à la fois influencer l'évolution des comptes internationaux et être influencé par eux, de ne disposer que de résultats aussi fragmentaires que ceux du premier trimestre de l'année.

CHAPITRE VIII

LES PERSPECTIVES D'EXPANSION POUR LE PROCHE AVENIR

La situation économique actuelle est caractérisée, selon les experts patronaux, par une « reprise sans euphorie ». Au demeurant, les effets favorables de l'expansion risquent de s'atténuer assez rapidement, puisque à peu près tous les secteurs d'activité ont été touchés. Par ailleurs, il n'y a pas actuellement de signe de renversement de tendance dans le secteur du bâtiment où l'éventualité d'une chute d'activité au cours du second semestre de 1966 ne saurait être écartée. Dans ces conditions, il paraît exclu que le taux de croissance de l'ensemble de l'économie puisse progresser dans les prochains mois.

I. — Le risque d'une forte progression de la consommation.

La reprise a été amorcée par une augmentation très sensible de la demande de biens de consommation, qui a marqué une pause à partir du deuxième trimestre de 1966, provoquant certaines inquiétudes chez les chefs d'entreprises et suscitant une grande prudence chez les commerçants qui ont cherché seulement à reconstituer leurs stocks. La demande de biens de consommation a donc été hésitante et paraît actuellement modérée, mais elle est susceptible, de nouveau, de croître assez rapidement.

Une enquête effectuée récemment par l'I. N. S. E. E. sur les intentions d'achats des ménages fait apparaître une légère tendance à consacrer une plus grande partie d'un surcroît de revenus à la consommation courante et un désir de conserver les encaisses sous une forme très liquide (monnaie ou placements en caisses d'épargne), les tendances à l'investissement étant en légère régression en raison, notamment, du plafonnement des intentions de grosses dépenses en matière de logement.

II. — Les aléas de la demande extérieure.

Sans doute, aussi, la conjoncture internationale est-elle encore favorable à un accroissement de nos exportations qui constituent, ainsi, un élément non négligeable dans le développement de la demande globale reçue par les entreprises. Il convient, cependant, de noter que le ralentissement de l'expansion risque de céder la place à la stagnation de certains secteurs d'activité chez quelques-uns de nos principaux clients. Ainsi, en Allemagne fédérale, pour faire échec aux tensions inflationnistes qui se précisent, une loi récente, portant stabilisation économique, prévoit notamment la limitation des dépenses d'équipement public. Ces mesures qui sont intervenues après que l'enquête de l'I. N. S. E. E. de juin 1966 auprès des industriels ait permis de constater un recul de la demande étrangère de biens d'équipement et un ralentissement de sa progression dans les autres industries, pourraient freiner la croissance de notre économie.

Au total, ni l'augmentation de la consommation nationale, ni les progrès de la demande extérieure ne représentent, à l'heure actuelle, des facteurs déterminants d'une croissance économique régulière et soutenue. Aussi, les chances d'une expansion réelle résident-elles dans l'essor des investissements. Le Gouvernement, conscient de la dégradation de la situation dans ce domaine, a tenté, par les décisions adoptées dans le cadre de la loi sur la déduction fiscale, d'inciter les entrepreneurs à s'équiper. Mais, n'ayant pas décidé de mettre un terme au blocage des prix et ayant procédé, comme nous l'avons vu, à l'augmentation de certains tarifs pour l'énergie et les P. T. T., ainsi que pour les cotisations à la Sécurité sociale, il a limité la portée des mesures fiscales dont il s'agit. Force est de constater, d'ailleurs, que les entrepreneurs demeurent encore hésitants et estiment que, malgré l'accroissement des chiffres d'affaires, la situation financière de leurs établissements ne s'améliore guère.

III. — L'attitude réservée des entrepreneurs.

On observe une attitude réservée chez les industriels interrogés sur l'évolution, au cours des trois ou quatre prochains mois, de la production industrielle dans son ensemble. Le chiffre de l'écart entre les réponses optimistes et les réponses défavorables, bien

qu'il demeure encore largement positif, tend cependant à diminuer (+ 29 en juillet 1966, contre + 37 au mois de mars 1966). S'agissant des perspectives personnelles, la proportion de ceux qui s'attendent à une augmentation de leur production dépassait, en juillet 1966, de 17 % celle des chefs d'entreprises qui croyaient à une baisse de leur activité, alors que cette différence était de 22 % en mai et de 24 % en avril. Ce fléchissement continu pourrait être un signe prémonitoire d'un ralentissement du rythme d'expansion.

IV. — Le ralentissement du rythme d'expansion.

Aussi, la possibilité d'un ralentissement du rythme d'expansion ne saurait être exclue ; en effet, le taux de croissance, qui est passé de 10 % de septembre à novembre 1965, à 7 % environ pendant les quatre premiers mois de l'année 1966, pourrait finalement s'établir, à la fin de l'année, à 5 % environ. Par ailleurs, l'évolution de l'indice officiel de production du bâtiment et des travaux publics traduit une orientation en baisse ; le nombre des permis de construire délivrés pendant les cinq premiers mois de 1966 a été d'ailleurs inférieur de 6,1 % à celui relevé pour la même période de l'année précédente et le nombre des mises en chantier a diminué de 8,6 % au cours du premier semestre de 1966 par rapport à celui du premier semestre de 1965.

DEUXIEME PARTIE

**La situation financière des divers secteurs
de l'activité de l'Etat.**

CHAPITRE PREMIER

LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il importe d'apprécier l'évolution et l'exécution depuis le début de l'année.

*
* * *

I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1966 se présentait ainsi qu'il suit :

Charges globales : 125.130 millions de francs.

Ressources globales : 125.136 millions de francs.

Excédent de ressources : 6 millions de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement — confirmant la pratique qu'il avait déjà suivie en 1964 et 1965 — avait déclaré qu'il n'y aurait pas de loi de finances rectificative en dehors de celle de fin d'année imposée par l'ajustement obligatoire de certaines dotations.

Jusqu'à présent, effectivement, aucun collectif n'a été soumis au Parlement.

Mais, en revanche, sont intervenus deux décrets d'avances qui, nous dit-on, n'ont pas modifié l'équilibre général, mais en aucun cas, ainsi que cela s'était passé en 1965, les crédits supplémentaires qu'ils ont ouverts n'ont été compensés par des réductions d'égal montant sur d'autres dotations : ce sont les plus-values fiscales escomptées qui combleront les différences.

Le premier de ces textes, le décret n° 66-186 du 31 mars 1966 (*Journal officiel* du 2 avril), a ouvert une autorisation de programme de 798 millions de francs, ainsi répartie :

- agriculture : 130 millions de francs ;
- construction : 408 millions de francs pour un programme social spécial de 27.000 logements à construire en trois ans au bénéfice des habitants des bidonvilles et des personnes seules ;
- aviation civile : 260 millions de francs pour le programme « Concorde ».

Le second, le décret n° 66-460 du 2 juillet 1966 (*Journal officiel* du 3 juillet), c'est-à-dire pris à quelques jours de la fin de la session, ce qui constitue une anomalie, a ouvert 278,5 millions de francs de crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme ci-dessus et une avance à la Sécurité sociale de 1.500 millions de francs.

Le tableau de la page suivante récapitule ces modifications.

Evolution des charges budgétaires de 1966.

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	MODIFICATIONS intervenues en cours d'année. En plus.	SITUATION fin octobre 1966.
	(En millions de francs.)		
I. — Opérations à caractère définitif :			
1° Budget général :			
— Dépenses ordinaires civiles.....	66.382	+ 10	66.392
— Dépenses civiles en capital :			
— équipement	12.397	+ 268,5	12.665,5
— dommages de guerre.....	190	»	190
— Dépenses militaires.....	22.025	»	22.025
Total	100.994	+ 278,5	101.272,5
2° Budgets annexes.....	15.642	»	15.642
3° Comptes d'affectation spéciale.....	3.173	»	3.173
Total	119.809	+ 278,5	120.087,5
II. — Opérations à caractère temporaire :			
1° Comptes de prêts :			
— F. D. E. S.....	1.618	»	1.618
— Prêts d'équipement.....	286	»	286
— H. L. M.....	2.717	»	2.717
— Divers	345	»	345
Total	4.966	»	4.966
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affec- tation spéciale.....	79	»	79
3° Comptes d'avances (charge nette).....	212	+ 1.500	1.712
4° Comptes de commerce (charge nette) .	— 55	»	— 55
5° Autres comptes spéciaux (charge nette).	119	»	119
Total	5.321	+ 1.500	6.821
III. — Récapitulation générale.....	125.130	+ 1.778,5	126.908,5

Ce tableau ne donne pas, bien entendu, la physionomie définitive du budget de 1966, puisqu'une loi de finances rectificative doit être déposée avant la fin de la session parlementaire.

II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des sept premiers mois de l'année 1966, la trésorerie a dû faire face à des charges supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Charges de la trésorerie (sept premiers mois).

	1966 (chiffres provisoires).	1965
	(En milliards de francs.)	
I. — Exécution des lois de finances :		
A. — Opérations à caractère définitif :		
— exercice précédent (solde)	— 1,70	— 1,52
— exercice courant :		
— dépenses	— 60,19	— 54,13
— recettes	+ 64,39	+ 58,44
	+ 4,20	+ 4,31
Solde (A)	+ 2,50	+ 2,79
B. — Opérations à caractère temporaire :		
— dépenses des comptes de prêts....	— 3,47	— 3,25
— solde des autres comptes spéciaux.	— 4,53	— 1,84
— recettes (comptes de prêts)	+ 0,84	+ 0,71
Solde (B)	— 7,16	— 4,38
Total (I) découvert.....	— 4,66	— 1,59
II. — Charges d'amortissement de la dette publique	— 0,92	— 0,98
Total général.....	— 5,58	— 2,57

Les opérations d'exécution des lois de finances pendant les sept premiers mois de l'année se sont traduites, du fait de l'accélération de la consommation des reports et des charges exceptionnelles, par un découvert plus important.

L'exécution des opérations à caractère définitif s'est soldée par un excédent de ressources voisin de celui de l'an dernier (2,50 milliards contre 2,79 milliards). En revanche la charge laissée par les opérations à caractère temporaire a été plus élevée en raison de

l'importance des dépenses effectuées au titre des comptes d'avances : d'une part, les avances sur centimes aux collectivités locales ont entraîné une charge plus lourde que pendant la période comparable de 1965 — cette surcharge est temporaire ; d'autre part, ainsi que nous l'avons signalé, une avance exceptionnelle de 1,5 milliard a été consentie, au mois de juillet, à la sécurité sociale.

Quels ont été les moyens dont la trésorerie a disposé pour faire face à ces charges ? Ils figurent dans le tableau ci-après.

Opérations de trésorerie (sept premiers mois).

	1966 (chiffres provisoires).	1965
	(En milliards de francs.)	
I. — Ressources courantes :		
A. — Emprunts dans le public	»	»
B. — Bons du Trésor émis dans le public ..	— 0,29	— 0,05
C. — Correspondants et divers	+ 6,65	+ 1,40
Total (I).....	+ 6,36	+ 1,35
II. — Concours du système bancaire :		
A. — Effets publics détenus par les banques et la Banque de France	— 1,51	+ 0,79
B. — Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obligations cau- tionnées et d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des Dépôts).....	+ 0,73	+ 0,43
Total (II)	— 0,78	+ 1,22
Total général	+ 5,58	+ 2,57

La circulation des bons du Trésor émis dans le public a légèrement diminué ; en effet, les placements nets de bons à 1 an, 2 ans et 3 ou 5 ans ont été quelque peu inférieurs au montant des remboursements de bons à intérêt progressif. Par ailleurs, la baisse de 7,5 % à 5 % du « plancher » d'effets publics intervenue en décembre 1965 s'est traduite par une diminution du volume des certificats de trésorerie des banques tandis que le Trésor ne procédait par ailleurs qu'à des émissions limitées par voie d'adjudication.

En revanche, par suite de l'accroissement des dépôts dans les caisses d'épargne, les dépôts de la Caisse des Dépôts et Consignations au Trésor ont été supérieurs à ceux de l'année précédente ; de même, les opérations des autres correspondants se sont traduites par un net excédent des dépôts sur les retraits.

Dans ces conditions, et à la différence de l'année précédente, le Trésor a pu rembourser une partie du portefeuille d'effets publics portés par le système bancaire.

Au cours des sept premiers mois, aucun emprunt n'avait été lancé dans le public. Mais, le 3 octobre dernier, a été émis un emprunt d'un milliard et demi de francs, sans aucune exonération fiscale, mais au taux très élevé de 6 %. Alors qu'il avait été couvert dans la journée en 1965, il a fallu quatre jours en 1966 et un effort très considérable des banques.

Quoi qu'il en soit, le Trésor ne devrait connaître aucune difficulté d'ici à la fin de l'année pour faire face à ses obligations.

CHAPITRE II

LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Comme nous le signalons chaque année, le secteur des activités industrielles de l'Etat, secteur dont l'importance n'a faite que croître depuis la guerre, représente un chiffre d'affaires considérable. Or, bien qu'il s'agisse en fait de dépenses publiques puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire soit en totalité, soit en quasi-totalité, le Parlement n'a pas normalement à en connaître, étant donné l'autonomie financière dont jouissent les établissements intéressés. Tout au plus, à l'occasion d'une loi de programme, le législateur est-il amené à examiner une fraction plus ou moins importante des investissements de telle ou telle grande entreprise publique.

Par ailleurs, chaque année figurent au budget des crédits destinés au versement de subventions à certaines entreprises nationales.

Ce n'est donc que d'une manière extrêmement fragmentaire que le Parlement se trouve saisi des questions intéressant le secteur des activités industrielles de l'Etat, alors que ce secteur, de par son importance tant économique que financière, joue un rôle de premier plan dans la vie de la Nation. Aussi votre Rapporteur général s'efforce-t-il, chaque année, de fournir quelques précisions à ce sujet, d'une part en essayant d'évaluer l'importance globale des opérations effectuées par les entreprises nationalisées ainsi que les charges directes imposées tant au budget qu'au Trésor par ces entreprises, et d'autre part en analysant plus en détail la situation économique et financière de six ou sept établissements nationalisés pris parmi les plus importants.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'évolution du volume global des dépenses du secteur nationalisé soulève de grandes difficultés en raison du nombre sans cesse croissant des entreprises faisant partie du domaine industriel et commercial de l'Etat, entreprises dont beaucoup contrôlent de multiples filiales et sous-filiales.

Dans l'impossibilité de procéder au calcul exact du volume des affaires de cet énorme ensemble, votre Rapporteur général a, jusqu'ici, été obligé de limiter ses investigations aux seules très grandes entreprises et n'a pu, par ailleurs, tenir compte de leurs filiales. Par conséquent, les résultats obtenus sont certainement très incomplets ; néanmoins, ils permettent d'avoir un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Par ailleurs, et en tout état de cause, certaines réserves doivent être formulées. Les entreprises nationalisées du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et n'ont pas juridiquement de budget, bien qu'elles emploient parfois ce terme. Or, ces prévisions, qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs, se trouvent souvent contredites par les faits, et peuvent faire ressortir des différences importantes avec les résultats réellement enregistrés. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas il est nécessaire de recourir à des extrapolations en partant de résultats antérieurs et en se fondant sur l'évolution de la conjoncture dans le secteur considéré.

Enfin, la notion même de dépenses globales n'est pas toujours entendue de la même manière par les différentes entreprises, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses faites par l'entreprise pour son propre compte.

C'est compte tenu de ces différents correctifs que nous avons essayé de chiffrer la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat et avons obtenu les résultats suivants :

- pour 1966 : 62,4 milliards de francs ;
- pour 1967 : 66 milliards de francs.

Nous examinerons en détail dans les pages qui vont suivre la situation des six grandes entreprises nationalisées suivantes :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- la Régie nationale des usines Renault ;
- la Société nationale des chemins de fer français ;
- la Régie autonome des transports parisiens ;
- la Compagnie générale transatlantique.

Enfin, dans une dernière section, nous exposerons les conclusions auxquelles conduira cet examen.

II. — LA SITUATION DE PLUSIEURS GRANDES ENTREPRISES NATIONALISEES

Charbonnages de France.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

L'évolution du marché énergétique français en 1965 et 1966 confirme la tendance au recul du charbon apparue dès 1959-1960 et qui n'avait été interrompue en 1963 que par des circonstances exceptionnelles.

En 1965, la consommation apparente d'énergie, carburants non compris, a augmenté en France de 3,3 % ; mais cependant la consommation réelle de charbon a diminué de près de 8 %, tandis que les produits pétroliers poursuivaient leur progression à un rythme nettement supérieur à l'augmentation des besoins d'énergie. Pour la première fois, le charbon a fourni moins de la moitié des besoins nationaux d'énergie (carburants non compris).

Il est à noter que la baisse des ventes a affecté plus lourdement les charbons importés que les charbons nationaux. Cependant, bien que la production des Houillères ait été inférieure à celle de l'année précédente de 1,6 million de tonnes, soit de 2,9 %, elle n'a pu être entièrement écoulee : un total de 1,65 million de tonnes, composé à peu près également de produits marchands et de bas produits destinés aux centrales électriques minières, a dû être mis au stock. Cela représente environ une semaine et demie de production. Il est vrai que le chômage pour mévente a été maintenu dans des limites très étroites (quatre jours dans le seul bassin des Cévennes).

Les livraisons des Houillères ont baissé dans tous les secteurs, à la seule exception de celui d'Electricité de France. Cette dernière a honoré ses engagements contractuels, mais l'importance des apports hydrauliques l'a contrainte à réduire sa consommation de fuel et de gaz naturel, à stocker près d'un million de tonnes supplémentaires de charbon sur les parcs de ses centrales thermiques et à limiter ses achats d'électricité aux Houillères. La réduction des besoins de la S. N. C. F. et du Gaz de France se poursuit et même s'accélère, mais il ne s'agit plus que de faibles tonnages.

La sidérurgie, après le brillant exercice 1964, a vu son activité stagner ; aussi les ventes des Houillères à cette industrie ont-elles diminué de 3 %, tandis que les importations de fines à coke américaines continuaient d'augmenter.

La baisse des ventes des Houillères atteint 5 % dans le secteur des foyers domestiques et 7 % dans celui des industries diverses. C'est aussi dans ces deux derniers secteurs que les progrès des produits pétroliers sont les plus accentués. Dans l'industrie, l'écart des prix en faveur du fuel, tant en ce qui concerne les investissements que le coût d'exploitation, réduit de plus en plus les zones où le charbon demeure compétitif, et rend chaque jour plus difficile le renouvellement ou l'installation de matériels consommant du charbon.

En résumé, l'année 1965 a donc vu reparaître les deux symptômes classiques de la crise de mévente : stockage et chômage.

Les résultats du premier semestre 1966 confirment ces indications, en les accentuant, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Ventes des Houillères.

SECTEURS	VARIATIONS année 1965 année 1964.		VARIATIONS 1 ^{er} semestre 1966 1 ^{er} semestre 1965.	
	En milliers de tonnes.	En p. 100.	En milliers de tonnes.	En p. 100.
S. N. C. F.....	— 530	— 22	— 229	— 23
G. D. F.....	— 257	— 46	— 45	— 24
E. D. F.....	+ 1.049	+ 16	+ 135	+ 3
Sidérurgie	— 253	— 3	— 93	— 2
Industrie	— 327	— 7	— 410	— 8
Foyers domestiques et petites industries	— 509	— 5	— 363	— 7
Divers	— 8	— 1	+ 15	+ 3
Total	— 1.335	— 3	— 990	— 5

Ajoutons que les premières indications relatives aux mois de juillet et d'août vont dans le même sens.

Bien que la réduction de la production se poursuive, conformément aux directives du V^e Plan, la mise au stock s'est également accentuée au cours du premier semestre de 1966 :

Variation des stocks des Houillères.

	1965	PREMIER SEMESTRE 1966
	(En milliers de tonnes.)	
Houille marchande, coke et agglomérés.	+ 942	+ 1.979
Produits secondaires.....	+ 710	+ 681
Stock total.....	+ 1.652	+ 2.640

Enfin, le chômage pour mévente a touché trois bassins (dix jours en six mois dans les Cévennes, trois jours en Provence, deux jours en Auvergne), correspondant à un manque à produire de 93.000 tonnes.

Sans doute une cause accidentelle a-t-elle joué dans cette aggravation de la tendance commerciale, à savoir l'importance des apports hydrauliques qui, depuis presque un an, a réduit sensiblement la part des centrales thermiques dans la production d'électricité ; mais dans tous les autres secteurs le recul des ventes de charbon paraît au contraire correspondre à une tendance structurelle, et ne laisse par conséquent que peu d'espoir de voir s'améliorer la situation du marché charbonnier. Or, le rythme auquel les ventes diminuent actuellement dépasse sensiblement celui auquel le V^e Plan prévoit que doit diminuer la production française de charbon (soit 2 % par an).

B. — LA PRODUCTION DES HOULLÈRES NATIONALES

1° Houille.

La production des houillères de bassin s'est élevée en 1965 à 51.988.000 tonnes, en diminution de 1.605.000 tonnes, soit 2,9 %, sur celle de l'année dernière.

Cette production a été très légèrement inférieure (0,2 %) au programme d'exploitation.

Signalons que la production totale française s'est élevée à 54.037.000 tonnes, dont 937.000 tonnes pour les mines exploitées par E. D. F. et 76.000 tonnes pour les exploitations non nationalisées.

Production nette de houille.

	1963	1964	1965
	(En milliers de tonnes.)		
Nord - Pas-de-Calais	24.669	26.567	25.489
Lorraine	13.163	15.628	15.547
Centre - Midi	11.411	12.392	11.906
dont :			
— Loire	2.052	2.223	2.201
— Cévennes	1.971	2.307	2.216
— Blanzly	2.302	2.468	2.295
— Aquitaine	1.930	2.117	1.836
— Provence	1.557	1.606	1.697
— Auvergne	921	941	909
— Dauphiné	678	730	752
Ensemble des bassins.....	49.243	54.587	52.942
France entière.....	50.229	55.277	54.037

Les bassins de Provence et du Dauphiné sont les seuls dont la production ait augmenté en 1965 par rapport à l'année précédente. L'un et l'autre atteignent ainsi le niveau maximum de leur extraction annuelle. Tous les autres bassins, en revanche, marquent une régression et spécialement le Nord - Pas-de-Calais, l'Aquitaine et le bassin de Blanzly. Pour ce dernier, la baisse est en partie due aux inondations de septembre 1965.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, on ne constate aucune augmentation du rendement « fond » moyen. Si certains bassins ont continué leurs progrès dans ce domaine, en revanche, l'effet global de ces progrès est détruit par une régression du rendement fond dans le Nord - Pas-de-Calais, due notamment à une qualification insuffisante de la main-d'œuvre étrangère nouvellement recrutée et aux difficultés croissantes présentées par le gisement.

De son côté, le rendement fond et jour suit, à peu de chose près, une évolution parallèle à celle du rendement fond.

Rendement fond.

	1963	1964	1965
	(En kilogrammes.)		
Nord - Pas-de-Calais	1.663	1.709	1.661
Lorraine	2.903	3.113	3.239
Centre-Midi	2.127	2.177	2.218
dont :			
— Loire	1.717	1.760	1.790
— Cévennes	1.663	1.666	1.697
— Blanzzy	2.182	2.214	2.285
— Aquitaine	2.338	2.536	2.462
— Provence	3.932	4.134	4.246
— Auvergne	2.322	2.318	2.404
— Dauphiné	2.080	2.106	2.147
Ensemble des bassins.....	1.990	2.077	2.073
France entière.....	1.991	2.078	2.074

Rendement fond et jour.

	1963	1964	1965
	(En kilogrammes.)		
Nord - Pas-de-Calais	1.149	1.191	1.167
Lorraine.....	1.902	2.078	2.146
Centre - Midi	1.420	1.491	1.509
dont:			
— Loire	1.165	1.215	1.255
— Cévennes	1.145	1.284	1.289
— Blanzzy	1.453	1.509	1.498
— Aquitaine	1.536	1.635	1.594
— Provence	2.512	2.634	2.701
— Auvergne	1.475	1.482	1.525
— Dauphiné	1.437	1.437	1.484
Ensemble des bassins.....	1.352	1.431	1.432
France entière.....	1.374	1.445	1.457

En ce qui concerne l'agglomération, les ventes d'agglomérés qui, par suite des circonstances climatiques, avaient connu en 1962 et 1963 un important développement, se sont mises à décroître comme le montre le tableau ci-après :

Production d'agglomérés.

	1963	1964	1965
	(En milliers de tonnes.)		
<i>Boulets.</i>			
Bassins	4.104	3.719	3.247
Mines non nationalisées.....	15	9	21
Agglomérateurs	2.557	1.432	1.138
Total	6.676	5.160	4.406
<i>Agglomérés défumés.</i>			
Bassins	923	1.058	1.052
Agglomérateurs	106	150	159
Total	1.029	1.208	1.211
<i>Briquettes.</i>			
Bassins	240	221	160
Agglomérateurs	49	35	32
Total	289	256	192
<i>Ensemble.</i>			
Bassins	5.267	4.998	4.459
Mines non nationalisées.....	15	9	21
Agglomérateurs	2.712	1.617	1.329
Total	7.994	6.624	5.809

Evolution des prix de vente des Houillères. — La dernière modification d'ensemble des barèmes de vente des Houillères remonte au 16 juin 1963. Depuis cette date, il n'a été apporté aux barèmes que des modifications partielles et d'ailleurs de faible importance, introduisant les unes une hausse, les autres une baisse. Au total, mise à part l'incidence des variations saisonnières, ces barèmes sont restés stables, comme en témoigne l'évolution de l'indice des prix des « charbons crus français » établi par l'I. N. S. E. E.

Indice des prix des charbons crus français (base 100 en 1949).

Janvier 1964	218
Avril 1964	216
Juillet 1964	217
Septembre 1964	218
Janvier 1965	218
Avril 1965	214
Juillet 1965	216
Septembre 1965	218
Janvier 1966	218
Avril 1966	215
Juillet 1966	217

En ce qui concerne les perspectives d'évolution, il convient d'observer :

— d'une part, que la convention conclue en juillet 1966 entre le Gouvernement et l'industrie sidérurgique prévoit l'abaissement des prix des cokes et des charbons à coke livrés à cette dernière par les Houillères. Ces mesures sont actuellement à l'étude ;

— d'autre part, que, malgré la stabilité des barèmes de prix, la recette moyenne encaissée par les Houillères sur chaque tonne vendue se dégrade régulièrement depuis deux ans.

Recette des Houillères (en francs par tonne nette).

Année 1964	67,60
Année 1965	66,34
1 ^{er} trimestre 1966	63,92
2 ^e trimestre 1966	65,83

2° Industries de transformation de la houille.

Les industries de transformation de la houille ont connu en 1965 des fortunes diverses.

En ce qui concerne l'électricité, la production des centrales minières s'est élevée en 1965 à 12,1 milliards de kilowattheures, en diminution de 18 % sur celle de 1964. Cette baisse est due à la très forte hydraulité de l'année et ce malgré l'augmentation de la consommation nationale.

Production d'énergie électrique par bassin.

	1963	1964	1965
	(En millions de kWh.)		
Nord—Pas-de-Calais	5.539	7.310	6.115
Lorraine	2.841	3.708	2.992
Loire	452	749	659
Cévennes	274	464	320
Blanzay	213	361	226
Aquitaine	547	711	565
Provence	813	1.018	1.051
Auvergne	126	208	111
Dauphiné	126	233	107
Total	10.931	14.762	12.146

La production globale de coke a été inférieure de près de 340.000 tonnes à celle de 1964 s'élevant seulement à 8.641.000 tonnes, et les ventes ont également été en régression.

Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.

	1963	1964	1965	VARIATIONS en pourcentage 1965-1964.
	(En milliers de tonnes.)			
Nord—Pas-de-Calais	4.744,5	5.260	5.092	— 3,2
Lorraine	2.419,5	2.753	2.618	— 4,9
Loire	410,8	431	420	— 0,2
Aquitaine	473,9	503	495	— 1,6
Cévennes	6,8	32	6	—
Total	8.055,5	8.979	8.641	— 3,8
Moyennes journalières	22,1	24,5	23,7	— 3,3

Ventes de coke, de semi-coke et d'agglomérés distillés.

	1963	1964	1965
	(En milliers de tonnes.)		
Sidérurgie.	4.956,5	5.779,2	5.522
Autres industries.	1.453,8	1.479,9	1.449
Foyers domestiques et petite industrie.	948,7	505,1	778
Autres destinataires.	110,8	104,6	
Exportations.	145,9	143,1	159
Consommation intérieure.	645,7	642,6	635
Total.	8.261,4	8.714,5	8.543
Variation des stocks.	- 206,9	+ 264,0	+ 99

De son côté, la production de gaz a également diminué.

Origine du gaz produit.

	1963	1964	1965
	(En millions de mètres cubes.)		
Gaz de fours.	3.690	4.120	3.977
Gaz de gazogènes.	99	59	53
Grisou.	86	108	150
Production totale.	3.875	4.287	4.180

En revanche, les productions chimiques dérivées de la houille et réalisées tant par les houillères que par leurs filiales sont, d'une année à l'autre, en sensible augmentation comme permettent de le constater les tableaux ci-après.

Production de goudron et de benzol.

	1963		1964		1965	
	France.	Houillères.	France.	Houillères.	France.	Houillères.
	(En milliers de tonnes.)					
Goudron brut.	650	355	664	395	625	377
Produits benzéniques.	327	114	362	120	397	137

Production d'ammoniac.

	1963		1964		1965	
	Ammo- niac.	Engrais.	Ammo- niac.	Engrais.	Ammo- niac.	Engrais.
	(En milliers de tonnes d'azote contenu.)					
1° Synthèse.						
Houillères	192	154,8	236,2	186,1	257,4	207,9
Filiales	239	151,9	308,7	204,2	315,5	222,8
Part dans la production nationale :						
Houillères	20 %	19,5 %	20,2 %	18,2 %	20,6 %	18,9 %
Ensemble houillères et filiales.....	44,8 %	38,5 %	46,7 %	37,2 %	46 %	39 %
2° Récupération.						
Cokeries minières....	>	18	>	20,7	>	20
Part de la production nationale..	>	65 %	>	69 %	>	69 %

Production de méthanol.

	1963	1964	1965
	(En milliers de tonnes.)		
Houillères	16,2	18,8	18,7
Filiales	18,2	21,7	20,9
Total	34,4	40,5	39,6
Part de la production nationale.	34 %	36 %	32 %

Pour le premier semestre 1966 les principales productions des houillères, comparées à celles de 1965, s'établissent comme suit :

	REALISATIONS	
	Année 1965.	1 ^{er} semestre 1966.
Coke (en milliers de tonnes).....	8.641	4.325
Electricité (en millions de Kwh).....	12.146	4.758
Ammoniac (en milliers de tonnes d'azote) (1)	573	265
Engrais et produits chimiques azotés (en milliers de tonnes d'azote) (1)...	480	229
Methanol (en milliers de tonnes) (1)...	39,6	31,8

(1) Houillères et filiales.

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

La diminution des effectifs globaux des houillères s'est poursuivie au cours de l'année 1965 et du présent exercice. Elle a porté en 1965 sur 6.312 ouvriers du fond et du jour. Le tableau ci-après retrace cette évolution.

Effectifs des houillères.

	31 DECEMBRE 1964	31 DECEMBRE 1965	30 JUIN 1966
<i>Fond.</i>			
Ouvriers	112.712	108.435	106.153
Agents de maîtrise et techniciens..	7.513	7.498	7.553
Ingénieurs	741	719	736
<i>Jour et dépendances légales.</i>			
Ouvriers	45.400	43.365	42.488
Maîtrise et techniciens.....	6.621	6.462	6.404
Employés	6.079	5.858	5.776
Ingénieurs	917	922	926
<i>Usines annexes.</i>			
Ouvriers	9.082	8.893	8.951
Maîtrise et techniciens.....	1.387	1.468	1.503
Employés	418	455	462
Ingénieurs	228	281	291
<i>Effectifs totaux.</i>			
Ouvriers	167.194	160.693	157.592
Maîtrise et techniciens.....	15.521	15.428	15.460
Employés	6.497	6.313	6.238
Ingénieurs	1.886	1.922	1.953
Total	191.098	184.356	181.243

2° Les rémunérations.

Depuis 1964, la détermination de l'évolution des salaires dans les Houillères s'effectue conformément à la procédure adoptée par le Gouvernement à la suite des rapports de MM. Toutée et Grégoire.

Pour 1965, le Gouvernement, dans le cadre défini par cette procédure, avait fixé à 4,45 % l'augmentation de la masse salariale (calculée à activité constante) par rapport à l'année précédente, hors incidence de l'ancienneté, de la technicité et de la variation due à l'accroissement de la prime de résultats.

Compte tenu de cette prévision et de l'augmentation du salaire de base de 1 % accordée à titre provisionnel le 1^{er} janvier 1965, les relèvements ultérieurs des rémunérations globales (par rapport au niveau du 31 décembre 1964) ont été les suivants :

- au 1^{er} avril 1965 : + 2,72 % ;
- au 1^{er} septembre 1965, le chiffre de 2,72 % est porté à 3,97 %.

Par ailleurs, les taux de la prime de résultats ont été, au premier semestre 1965, de 14,02 % des salaires et, au second semestre, de 14,14 %.

Enfin, le montant de la part annuelle de prime de productivité est passé à 120 F contre 115 F en 1964.

Pour 1966, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 4,7 % la masse salariale, définie comme ci-dessus, par rapport à celle de 1965.

Compte tenu des crédits déjà engagés pour l'exercice 1966 par l'application des mesures prises en 1965, il a été décidé d'augmenter de la façon suivante le niveau des rémunérations globales :

- au 1^{er} janvier 1966 : + 2,53 %.
- au 1^{er} septembre 1966 : le chiffre de 2,53 % est porté à 4 %.

Par ailleurs, le taux de la prime de résultats a été, pour le premier semestre 1966, de 14,59 % des salaires.

Les salaires moyens des ouvriers (compte non tenu des avantages en nature — logement et chauffage — ni des indemnités payées les jours fériés et de repos) ont évolué en conséquence comme l'indiquent les tableaux ci-après :

Salaires moyens journaliers sans prime de résultats.

	FOND	JOUR	FOND ET JOUR
	(En francs.)		
Premier trimestre 1965	36,33	28,21	33,81
Deuxième trimestre 1965	36,82	28,76	34,33
Troisième trimestre 1965	36,59	28,99	34,19
Quatrième trimestre 1965	37,07	29,10	34,61
Année 1965	36,71	28,76	34,24
Premier trimestre 1966	38,06	29,81	35,50
Deuxième trimestre 1966	37,79	29,78	35,32

Salaires moyens journaliers avec prime de résultats.

	FOND	JOUR	FOND ET JOUR
	(En francs.)		
Année 1965	41,18	32,42	38,46
Premier trimestre 1966	42,88	33,75	40,05
Deuxième trimestre 1966	42,61	33,72	39,87

*
* * *

Les charges connexes des salaires ont, de leur côté, évolué dans les conditions suivantes entre 1964 et 1965 :

Charges connexes.

(Pourcentage des salaires, jours de repos payés, appointements et primes de résultats.)

	1964	1965
Prestations familiales	11,43	11,41
Risque vieillesse (C. A. N. et retraites complémentaires)	10,87	11,68
Risque maladie maternité.....	6,83	6,83
Accidents du travail :		
Incapacité permanente	6,26	5,90
Incapacité temporaire	3,53	3,57
Logement et chauffage des retraités	7,97	8,35
Total des charges de sécurité sociale.	46,89	47,74
Formation professionnelle	2,92	3,02
Congés payés, 1 ^{er} mai et Sainte-Barbe	12,70	13,22
Impôt sur les salaires	5,09	5,11
Logement et chauffage des actifs	11,16	11,26
Transport du personnel	1,43	1,33
Divers	3,10	3,16
Total des charges connexes	83,29	84,84

D. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements des houillères, en décroissance depuis 1960 et qui avaient atteint un minimum en 1964, ont amorcé en 1965 une reprise due au développement des industries de transformation.

Le tableau, ci-après, indique pour 1965 (réalisations) et 1966 (prévisions) la répartition des dépenses d'investissement des houillères et leur financement :

	1964 (Réalizations).	1965 (Réalizations).	1966 (Programme).
	(Millions de francs, taxes déduites).		
<i>Dépenses.</i>			
Habitations	50,8	36,8	36
Extraction de la houille :			
— Grands ensembles.....	79	79,8	74,4
— Travaux à moyen terme.....	175,1	152,2	171,7
Agglomération (travaux neufs et moyen terme)	14,6	11,3	14,8
Industries de transformation :			
— Grands ensembles.....	74,7	133,4	157,5
— Travaux à moyen terme.....	24,5	32,8	38,4
Total des travaux.....	418,7	446,3	492,8
Intérêts intercalaires	11,6	14,3	19,2
Remboursements d'emprunts et de crédits bancaires	253,3	312,7	194,8
Prêts et prises de participation.....	17,4	24	59
Total des dépenses.....	701	797,3	765,8
<i>Financement.</i>			
Prêts du F. D. E. S.....	100	50	40
Emprunts et crédits bancaires.....	238,6	437,1	459,4
Ressources propres et trésorerie courante	362,4	310,2	266,4
Total	701	797,3	765,8

E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice 1965 le chiffre d'affaires, taxes comprises, s'est élevé à 5.097 millions de francs et les résultats d'exploitation se sont dégradés par rapport à ceux de 1964.

En effet, il apparaît, avant amortissements, une perte brute d'exploitation de 359,4 millions de francs contre 26 millions en 1964. Après amortissements, la perte d'exploitation s'élève à 928,4 millions contre 630,9 millions en 1964.

Compte tenu des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs qui comprennent la participation de l'Etat au plan d'adaptation des Houillères (615 millions contre 473 millions en 1964), le déficit de l'exercice est de 322,8 millions de francs en 1965 contre 188,8 millions en 1964.

La comparaison des recettes et des dépenses de 1965 avec celles de l'année précédente est donnée dans le tableau ci-après :

Résultat brut d'exploitation.

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes nettes :</i>		
Ventes de combustibles :	3.508	3.355
dont : houille.....	2.161	2.070
cokes (y compris carbolux, carmo-		
noix et distirex)	841	818
agglomérés	506	467
Ventes des industries de transformation :	1.142	1.074
dont : courant électrique	533	464
gaz et autres sous-produits de la car-		
bonisation	270	264
produits de synthèse et produits des		
usines chimiques	339	346
Recettes des activités diverses et produits		
accessoires	222	222
	<u>4.872</u>	<u>4.651</u>
Variation des stocks de combustibles et de	+ 93	+ 131
produits fabriqués	<u>4.965</u>	<u>4.782</u>
	<u> </u>	<u> </u>
<i>Dépenses :</i>		
Frais de personnel et charges connexes.....	3.213	3.313
<i>Consommation de :</i>		
— combustibles achetés	147	132
— fournitures	1.194	1.258
Frais généraux	211	203
Frais financiers	226	235
	<u>4.991</u>	<u>5.141</u>
	<u> </u>	<u> </u>
<i>Résultats bruts d'exploitation.....</i>	— 26	— 359

On constate ainsi que 1965 supporte à la fois la diminution des ventes de houille et de courant électrique et une augmentation des charges, notamment sur les postes frais de personnel et fournitures.

Pour l'exercice 1966, les prévisions concernant le chiffre d'affaires, taxes comprises, s'élèvent à 4.950 millions de francs et la perte d'exploitation, après amortissements, peut être évaluée à 1.120 millions de francs.

La participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères, d'un montant de 772 millions de francs, doit être inscrite au compte de pertes et profits et n'est pas comprise dans le résultat d'exploitation indiqué ; mais le résultat final, après pertes et profits, ne sera pas amélioré d'un égal montant, car il subira notamment l'incidence des amortissements exceptionnels qui seront effectués en fin d'exercice par les bassins en récession. Il y a donc lieu d'escompter un déficit final supérieur à celui de 1965.

Enfin, les perspectives de l'exercice 1967 laissent présager une perte d'exploitation d'environ 1.320 millions de francs, en supposant que les salaires continuent à progresser de 4 % au cours de 1967.

Malgré la subvention de l'Etat prévue au budget de 1967 : 1.159 millions de francs, il restera par conséquent un déficit résiduel de l'ordre de 160 millions de francs.

*
* *

La situation financière des houillères apparaît donc comme très sérieuse, car les déficits s'ajoutant chaque année les uns aux autres, non seulement vont assécher la trésorerie de l'entreprise, mais aboutiront à une dégradation progressive de ses actifs par suite d'une insuffisance de renouvellement.

Sans doute, le problème du déficit des houillères n'est pas spécial à la France et d'autres pays le connaissent déjà ou le connaîtront dans un proche avenir. Il semble, toutefois, que ce soit en France qu'il revête le plus d'ampleur. Or, les mesures prises jusqu'à présent par les pouvoirs publics, bien que coûteuses pour le budget général, se révèlent, dans l'ensemble, bien décevantes. Si l'aide de l'Etat est en constante croissance, il en est de même des déficits et l'on ne voit pas à l'heure actuelle de terme à cette situation.

Il est douteux que les projets d'extension de certaines activités annexes des houillères ou de prises de participation par les Charbonnages dans des industries n'ayant pas de rapport direct avec la houille soient de nature à régler le problème.

En fait, seule la mise en œuvre d'une véritable politique de coordination de l'énergie, poursuivie non seulement dans le cadre national, mais également en liaison avec nos partenaires du Marché Commun, permettrait, sans doute, d'opérer un redressement important et durable de la situation. Mais jusqu'à présent, rien n'a été fait dans ce domaine et nous n'avons même pas d'indice qui nous permette d'espérer que l'on se préoccupe de la définition d'une telle politique.

Electricité de France.

A. — ACTIVITÉ D'ELECTRICITÉ DE FRANCE

1° *La consommation d'électricité.*

La consommation française d'énergie primaire a été en 1965 de 169,6 millions de tonnes d'équivalent charbon, en augmentation de 3,4 % par rapport à celle de l'exercice précédent, taux légèrement plus faible que celui des années antérieures. Les conditions climatiques étant restées voisines de la normale, ce ralentissement est imputable à la conjoncture économique.

La consommation d'électricité a été en augmentant. Pertes comprises, elle s'est élevée à 102,2 milliards de kWh, en progression de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Il est à noter que ce taux de croissance est légèrement inférieur à celui observé en moyenne au cours des dernières années et qui était de l'ordre de 8 % ; ceci étant la conséquence du ralentissement de l'expansion économique.

En haute tension, la consommation a augmenté de 5,6 % par rapport à 1964, alors que le taux moyen depuis cinq ans était de 7,3 %. Elle a accusé une régression de 5 % dans le textile et un léger recul dans les houillères. En revanche, la demande s'est accrue de 2 à 4 % dans la sidérurgie, la construction mécanique et électrique, les papiers et cartons, les transports ferroviaires, l'électrochimie, et de 6 à 7 % dans l'industrie de l'azote et l'électrometallurgie.

Le taux d'accroissement de la consommation basse tension, qui s'est établi à 9,9 %, a été inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (11 %). Il est à noter que le léger fléchissement observé tient davantage au tassement conjoncturel qui a affecté l'activité des services et de l'artisanat, plutôt qu'à la clientèle domestique.

Pour 1966, les perspectives de l'évolution de la consommation d'énergie électrique laissent présager une évolution comparable à celle de l'année précédente.

Le tableau ci-après retrace les données principales de la consommation d'électricité en France en 1965 et 1966.

	RESULTATS	PREVISIONS
	1965.	1966.
	(En milliers de kWh).	
Consommation haute tension E. D. F...	55.675	60.230 + 8,2 %
Consommation basse tension E. D. F....	20.161	21.900 + 8,6 %
Consommation haute tension en France.	72.705	77.220 + 6,2 %
Consommation basse tension en France.	21.421	23.280 + 8,7 %
Total consommation plus pertes en France	102.228	109.000 + 6,6 %

2° La production d'électricité.

La production d'énergie électrique nationale a été de 101,2 milliards de kilowattheures. Elle a augmenté de 8 % par rapport à 1964, soit un peu plus que la consommation ; le solde des échanges extérieurs, qui a représenté encore un excédent des importations (1 milliard de kilowattheures) a été, en effet, moins important que l'année précédente (2,2 milliards de kilowattheures).

L'exercice 1965 a été marqué par une hydraulité favorable. Le coefficient de productibilité annuel des ouvrages hydroélectriques a été de 1,07, contre 0,82 en 1964. De ce fait, la production des centrales hydrauliques est passée de 34,7 milliards de kilowattheures en 1964 à 46,2 milliards en 1965.

Inversement, la production d'électricité d'origine thermique classique a régressé de 58,5 à 54,1 milliards de kilowattheures, c'est-à-dire de 7,5 %. Il en est résulté une sensible diminution de consommation des combustibles. Pour sa part, la production d'origine nucléaire est passée de 580 millions de kilowattheures à 900 millions de kilowattheures.

Le tableau ci-après indique le détail de la production électrique française en 1965, ainsi que les prévisions pour 1966.

	RESULTATS 1965	PREVISIONS 1966
	(En millions de kWh.)	
<i>Production :</i>		
Production hydraulique.....	34.218	38.300
Production thermique classique.....	32.370	31.540
Production thermique nucléaire.....	897	1.900
Production usines de la distribution....	184	200
Production E. D. F. totale...	67.669	71.940
<i>Achats :</i>		
Achats en France.....	18.093	18.010
Achats à l'étranger.....	3.695	4.500
Ventes à l'étranger (à déduire).....	— 2.768	— 1.500
Achats E. D. F. totaux.....	19.020	21.010
(1) Energie produite ou achetée par E. D. F.	86.689	92.950
<i>Production non contrôlée par E. D. F.</i>		
Production thermique.....	14.560	15.070
Production hydraulique.....	933	980
Solde des échanges avec l'étranger :		
importation	46	»
(2) Total non E. D. F.	15.539	16.050
Total consommation d'électricité en France (1) + (2).....	102.228	109.000

3° *La tarification d'Electricité de France.*

Depuis 1965, la tarification d'Electricité de France a évolué dans les conditions ci-après.

L'arrêté n° 25-222 du 29 juillet 1966, publié au *B. O. S. P.* n° 14 du 30 juillet 1966 porte, à dater du 1^{er} août 1966, la valeur des index économiques électriques :

- de 9.120 à 9.289 pour les fournitures desservies en haute tension ;
- de 15.550 à 16.840 pour les fournitures desservies en basse tension.

Ces index concernent les prix de vente hors taxes de l'énergie électrique et les redevances afférentes aux fournitures de cette énergie qui varient en fonction de l'index économique électrique.

En haute tension, la majoration de l'index est de 1,85 %, alors qu'elle représente 8,3 % en basse tension. Toutefois, l'arrêté précise que la hausse du prix moyen de l'ensemble des fournitures basse tension sera limitée à 1,85 %.

Les dispositions concernant la basse tension ont été adoptées pour permettre, par un relèvement diversifié des prix, la poursuite de la réforme tarifaire dont les principes ont été approuvés par les pouvoirs publics et dont une première étape avait été réalisée lors du relèvement des index au 1^{er} août 1965.

Les prix de la nouvelle tarification ainsi que les redevances de location et d'entretien de compteurs basse tension sont, pour leur part, majorés de 1,85 % uniformément.

Les aménagements tarifaires autorisés par le nouvel arrêté permettent d'accélérer l'application de la nouvelle tarification à l'ensemble de la clientèle basse tension.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Depuis le 1^{er} janvier 1965, les effectifs du personnel d'Electricité de France ont varié, par catégorie professionnelle, de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1964	31 DECEMBRE 1965	30 JUIN 1966
<i>Agents.</i>			
Statutaires :			
Cadres	8.533	8.952	9.096
Maîtrise	26.380	27.131	27.580
Exécution	55.007	54.709	54.437
Total « Statutaires »....	89.920	90.792	91.113
Temporaires	1.846	1.639	1.788
Ensemble	91.766	92.431	92.901
Dont Agents E. G. A. rapatriés d'Algérie (en surnombre).....	795	»	»

On constate donc depuis la fin de 1964 une légère augmentation des effectifs avec, en revanche, la disparition des agents en surnombre rapatriés d'Algérie.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 1965, les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont évolué de la manière suivante :

Au cours de *l'exercice 1965*, le salaire de base du personnel d'Electricité de France a été majoré dans les conditions ci-après :

— le 1^{er} janvier : augmentation du salaire de base de 1 % par rapport à celui du 31 décembre 1964 ;

— le 1^{er} avril : augmentation de 2 % (au total 3 % par rapport au 31 décembre 1964) ;

— le 1^{er} septembre : augmentation de 1 % (au total 4 % par rapport au 31 décembre 1964).

En outre, la prime de productivité a été majorée de 4 %. Cette majoration correspond à celle du salaire de base entre les mois de novembre des années 1964 et 1965.

Au cours de l'exercice 1966, le salaire de base a été augmenté :
 — le 1^{er} janvier, de 2,75 % par rapport à celui du 31 décembre 1965 ;
 — le 1^{er} septembre, de 1,25 % (au total 4 % par rapport au 31 décembre 1965).

Il est actuellement prévu qu'en l'absence de toute nouvelle mesure salariale au cours de l'année 1966, la prime de productivité sera majorée de 4 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Une telle évolution de la prime correspondrait à celle du salaire de base entre les mois de novembre 1965 et 1966.

Les majorations des rémunérations ont été déterminées, tant en 1965 qu'en 1966, dans le cadre des directives gouvernementales relatives à la hausse autorisée de la « masse salariale ».

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° Consistance et montant des investissements.

Les programmes d'engagement de travaux des exercices 1965 et 1966 comportent les opérations ci-dessous :

Programme d'engagement 1965.

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES en millions de francs.	
	Rivière ou cours d'eau.	Productible G W h.	Date de mise en service.	Coût total (millions de francs).	1965 Résultats.	1966 Prévisions.
<i>Hydraulique :</i>						
Sainte-Croix (Basses-Alpes, Var) ..	Verdon	205	1971/73	235	1,6	12
Golo (Corse)	Golo	91	1968/72	148	19	32
Fos-Arlos (Haute-Garonne)	Garonne	58	1969	44	0,4	5
		354		427	21	49
<i>Thermique :</i>						
Nantes-Cheviré A 6 (Loire-Atlantique) 2 ^e tranche.....		1250	1969	145	9	20
Albi (Tarn)		1250	1969	232	7,7	25
Dunkerque A 3 et A 4 (Nord) 3 ^e et 4 ^e tranches.		1250	1969	225	1,3	35
Blénod A 4 (Meurthe-et-Moselle) 4 ^e tranche...		1250	1969	192	»	25
Bouchain A 1 (Nord) 1 ^e tranche.....		1250	1969	270	1	20
		6250		1.064	19	125
<i>Nucléaire :</i>						
Bugey I (Ain) 1 ^e tranche.....		2400	1971	815	12	70
Transport		»	»	300	120	80
Distribution		»	»	925	660	160

Programme d'engagement 1966.

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES (en millions de francs).
	Rivières ou cours d'eau.	Productible GWh.	Date de mise en service.	Coût total (en millions de francs).	1966 Prévisions.
<i>Hydraulique :</i>					
Strasbourg (Bas-Rhin).....	Rhin	747	1970/1971	440	9
Carbonne (Haute-Garonne).....	Garonne	108	1969	64	1
		855		504	10
<i>Thermique :</i>					
Cordemais A 1 (Loire-Atlantique), 1 ^{re} tranche.....		3.000	1970	415	16
Vitry-sur-Seine (Seine), A 3 et A 4, 3 ^e et 4 ^e tranches, avec cycle mixte + turbine à gaz.....		3.160	1970	420	14
Bouchain A 2 (Nord), 2 ^e tranche.....		1.250	1970	215	9
		7.410		1.050	39
<i>Nucléaire :</i>					
Saint-Laurent-des-Eaux II (Loir-et-Cher).....		2.575	1970	525	35
Transport		»	»	375	150
Distribution		»	»	1.050	775

2° *Financement des travaux.*

Le montant annuel des dépenses entraînées par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1965 et 1966 ainsi que les modalités du financement de ces dépenses sont indiquées dans les deux tableaux ci-après.

Dépenses.

	RESULTATS 1965	PREVISIONS 1966 (Valeurs provisoires.)
	(En millions de francs.)	
Equipement.		
Production hydraulique	882	829
Production thermique	839	934
Production nucléaire	469	479
Transport	316	370
Frais de fonctionnement.....	152	162
Intérêts intercalaires	261	278
Travaux complémentaires	118	155
Distribution et répartition.....	902	1.050
Electrification rurale	115	127
Investissements annexes	82	93
Participations	69	77
	4.205	4.554
Travaux exécutés avec participation de tiers	42	46
	4.247	4.600

Moyens de financement.

	RESULTATS 1965	PREVISIONS 1966 (Valeurs provisoires.)
	(En millions de francs.)	
Dotations en capital.....	1.040	1.125
Prêts du F. D. E. S.....	400	400
Caisse des dépôts et consignations.....	360	—
Emprunt auprès du public.....	1.363	1.222
Emprunt national d'équipement.....	100	—
Autres emprunts (a).....	—	550
Variation des emprunts à moyen terme....	— 78	80
Variation des emprunts à court terme....	— 70	
	3.115	3.377
Autres ressources :		
— participations de tiers.....	42	46
— contributions de l'Etat (b).....	15	20
— ressources propres brutes.....	1.464	1.493
A déduire : remboursement emprunts à long terme	— 389	— 493
Ressources restant à dégager.....	—	157
	4.247	4.600

(a) Restant à préciser.

(b) Navigation. — Agriculture.

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1965 qui se solde par une perte d'exploitation de 79 millions de francs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Diminution des stocks au cours de l'exercice.

Charges engagées dans l'exercice :

Charges par nature :

Achats de marchandises, matières et énergie électrique	2.183.853.519,64
Frais de personnel.....	2.240.875.920,17
Impôts et taxes (a).....	1.482.668.577,59
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	951.643.438,85
Transports et déplacements.....	247.942.100,96
Frais divers de gestion.....	115.225.285,18
Frais financiers.....	1.252.031.965,65

Dotations :

Aux amortissements.....	1.538.479.716,59
Au fonds de renouvellement contractuel après prélèvement des charges de l'exercice (b).....	60.338.330,09
Aux autres comptes de provision après prélèvement des charges de l'exercice	52.056.783,24

10.124.915.637,96

A déduire :

Charges imputées en définitive aux comptes de patrimoine :

— investissements divers.....	1.007.379.983,64
— accroissement des stocks.....	73.928.339,55

Total net des charges de l'exercice..... 1.081.308.323,19

Bénéfice d'exploitation..... 1.432.037,55

9.045.039.352,32

a) Dont 982.039.026,03 F d'impôts récupérés

b) Dotation de l'exercice au fonds de renou
Dépenses imputées au fonds de renou

de France pour l'exercice 1965.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits par nature :

Ventes, travaux et prestations facturés.....	8.651.533.583,96
Ventes de déchets.....	22.076.585,67
Ristournes, rabais et remises obtenus.....	26.170.081,76
Produits accessoires.....	204.979.971,40
Produits financiers.....	40.133.954,45

Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non facturée 100.145.175,08

Total net des produits de l'exercice (a) 9.045.039.352,32

sur les tiers.

vellement contractuel..... 480.731.675,61
vellement dans l'exercice. — 420.393.345,52

60.338.330,09

On constate que le compte d'exploitation, déficitaire de 80 millions de francs en 1964, a, pour l'exercice 1965, retrouvé son équilibre avec un bénéfice de 1,4 million.

Par ailleurs, les opérations inscrites au compte de Pertes et profits conduisent à faire apparaître au bilan un bénéfice net de 9 millions.

Il est à noter que l'exploitation de 1965 a été favorablement influencée par les bonnes conditions d'hydraulicité qui ont permis — tout en faisant face au développement de la consommation — de réduire de 4,9 % le coût des combustibles utilisés et 15,9 % celui des achats d'énergie.

En sens inverse, les amortissements se sont accrus de 16,5 % ; cette augmentation est due, pour partie, à la décision d'amortir sur leur durée de vie restante, les ouvrages de production, de transport et de distribution, rendus prématurément caducs. De même, la dotation au fonds de renouvellement contractuel des ouvrages de distribution publique, ajustée aux conditions économiques de 1965, a été portée à un niveau supérieur de 10,3 % à celui de l'année précédente.

Au total, cependant, les charges supportées par l'exploitation n'ont augmenté que de 8,2 % contre 15 % en 1964. On note en particulier un développement moins rapide des frais de personnel (7,9 % contre 9,2 %).

En contrepartie, les produits se sont accrus de 9,3 %. Toutefois la variation n'est que de 8,1 % pour les recettes d'énergie ayant fait l'objet de facturation au cours de l'exercice ; en effet, la mise en œuvre d'une politique d'espacement des relevés et encaissements, tendant à réduire le coût de ces opérations, s'est traduite par une forte augmentation de la masse de l'énergie livrée et non facturée dite « énergie en compteurs ». Les recettes facturées ont bénéficié des effets en année pleine du relèvement de 1,75 % des tarifs résultant de l'arrêté du 30 juillet 1964 et de l'incidence sur la fin de l'exercice de la hausse d'index de 1,85 % fixée par l'arrêté du 28 juillet 1965.

Pour 1966, les prévisions sont les suivantes :

(En millions de francs.)

Chiffre d'affaires hors taxes.....	7.925
(recettes de ventes d'énergie)	
Compte d'exploitation :	
(en comptabilité générale)	
— produits	12.150
— charges	12.050
	<hr/>
Résultat d'exploitation	+ 100

Les « prévisions 1966 » ci-dessus ont été ajustées compte tenu des éléments connus à fin juin 1966 et de l'incidence de la hausse des index économiques électriques de 1,85 % à compter du 1^{er} août 1966. Cette hausse entraînera une amélioration du résultat d'exploitation de 52 millions de francs.

Le coefficient moyen de productibilité hydraulique des sept premiers mois (1,17) est très sensiblement supérieur à celui qui a servi de base à l'établissement des prévisions initiales (0,975).

Bien que les prévisions de développement des ventes d'énergie aient été établies avec un taux d'accroissement (+ 8,4 %) inférieur à celui des années précédentes, il est vraisemblable que les ventes de l'exercice ne seront pas au niveau prévu.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs qui interviennent dans les charges et produits d'exploitation, le résultat actuellement prévisible semble faire apparaître un solde positif de l'ordre de 100 millions de francs.

Quant aux perspectives pour 1967, seules des indications provisoires peuvent être actuellement fournies, dans l'attente de l'établissement des prévisions détaillées. Le chiffre d'affaires hors taxes, correspondant aux recettes de ventes d'énergie (évaluées avec les index économiques électriques en vigueur le 1^{er} août 1966), paraît devoir être de l'ordre de 8.600 millions de francs. L'incidence de la dernière hausse d'index y est incluse pour 150 millions de francs environ.

Il est évidemment très difficile de prévoir le résultat d'exploitation pour 1967 car il résulte de la différence de masses très importantes. Il semble toutefois que, sauf certaines circonstances nouvelles actuellement imprévisibles, l'équilibre des comptes sera facilement obtenu.

Régie nationale des Usines Renault.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ AUTOMOBILE FRANÇAIS EN 1965 ET 1966

Au cours de la première partie de 1965, le marché automobile français a été caractérisé par l'accentuation de la diminution des ventes qui avait déjà marqué la deuxième partie de 1964 :

Premier trimestre 1965 : — 12,6 % par rapport au premier trimestre 1964.

Deuxième trimestre 1965 : — 6,7 % par rapport au deuxième trimestre 1964.

A partir de septembre 1965, la reprise économique a commencé à faire sentir ses effets. Elle a été particulièrement vive en ce qui concerne les ventes de voitures particulières, plus affectées que d'autres par la stagnation qui avait dominé l'année 1964 et la première partie de 1965. Le marché a été stimulé notamment par la sortie et la montée en cadence de la production des nouveaux modèles français qui n'avaient pu être livrés jusque-là qu'en quantité très réduite (Renault 16, Renault 10 Major et Peugeot 204).

L'évolution du marché a été la suivante :

Troisième trimestre 1965 : + 7,7 % par rapport au troisième trimestre 1964.

Quatrième trimestre 1965 : + 10,4 % par rapport au quatrième trimestre 1964.

Au total les immatriculations de voitures particulières et commerciales de 1965 ont été sensiblement au même niveau qu'en 1964 :

1964 : 1.052.700 véhicules.

1965 : 1.057.082 véhicules (+ 0,4 %).

Les immatriculations de voitures étrangères ont continué en 1965 de progresser :

1964 : 13,9 %.

1965 : 14,6 %.

Les ventes de la Régie Renault ont suivi sensiblement la même évolution que l'ensemble du marché : elle a immatriculé 280.925 voitures particulières, soit 3,5 % de plus qu'en 1964 et sa part du marché est passée de 25,8 % en 1964 à 26,6 % en 1965.

Cependant, au cours de la deuxième partie de l'année 1965, les immatriculations de voitures particulières de la Régie Renault ont progressé davantage que l'ensemble du marché par rapport à la période correspondante de 1964.

	Marché total.	Renault.
3 ^e trimestre 1965.....	+ 7,7 %	+ 20,4 %
4 ^e trimestre 1965.....	+ 10,4 %	+ 32,6 %

Cette progression est due essentiellement au lancement par la Régie Renault de ses nouveaux modèles (Renault 16 et Renault 10 Major).

La sortie de la Renault 16, dont les livraisons ont commencé au milieu de l'année 1965 et dont la production augmente régulièrement et a atteint, en juin 1966, 500 voitures par jour, a constitué un événement important pour Renault : la Régie est maintenant présente dans la catégorie des voitures de 1.500 cm³ de cylindrée qui prend dans le marché européen une place de plus en plus grande au fur et à mesure de l'amélioration du pouvoir d'achat de la population.

Le marché des véhicules industriels a été médiocre en 1965, tant du fait de la conjoncture générale qui incite les chefs d'entreprise à limiter leurs investissements (notamment les transporteurs et les entrepreneurs de travaux publics) que dans l'attente de mesures transitoires concernant la réforme de la taxe à la valeur ajoutée.

Tandis que le marché total français diminuait de 8,3 % de 1964 à 1965, les ventes de véhicules Renault et Saviem n'ont diminué que de 4,5 %. La part de Renault-Saviem dans le marché français est passée de 35,9 % en 1964 à 37,5 % en 1965.

Le haut niveau des ventes atteint au cours des derniers mois de 1965 s'est maintenu pendant toute la première partie de 1966.

L'évolution des immatriculations de voitures particulières et commerciales a été la suivante au cours du premier semestre de 1966 par rapport à la période correspondante de 1965 :

Marché total : + 20,4 % ;

Renault : + 34,4 %.

La part de la Régie Renault a évolué comme suit :

	1965	1966
Premier trimestre.....	25 %	29,7 %
Deuxième trimestre.....	28,3 %	30 %
Premier semestre.....	26,8 %	29,9 %

La Régie Renault s'est ainsi assurée la place de premier constructeur sur le marché français.

Il est prévisible qu'au cours de la deuxième partie de l'année 1966 la progression, par rapport à la même période de 1965, sera très faible ou même que le marché restera sensiblement au niveau élevé atteint au cours des derniers mois de l'année 1965.

On peut, néanmoins, estimer que l'année 1966 sera une bonne année pour les ventes de voitures particulières en France et, notamment, pour les ventes de la Régie Renault.

B. — LES MARCHÉS ÉTRANGERS EN 1965 ET EN 1966

Année 1965.

A l'exportation, 1965 a été une des meilleures années qu'ait connues la Régie Renault. Elle s'est classée, en effet, au premier rang des exportateurs français, avec un chiffre d'affaires d'exportation de 1,098 milliard de francs. Des efforts continus ont été menés pour ouvrir de nouveaux marchés par la création et la consolidation de filiales d'importateurs et de réseaux de vente à l'étranger et la conclusion d'accords de montage et de fabrication (22 usines de montage à l'étranger).

En 1965, 278.296 véhicules Renault ont été livrés hors de France, contre 250.046 en 1964, soit une augmentation de 11 %.

Zone franc.

Les exportations françaises vers les différents pays de la zone franc ont marqué un léger accroissement : 51.819 véhicules en 1965, contre 51.468 en 1964.

Dans les pays africains francophones, la Régie a maintenu ses exportations. Les usines d'assemblage en Côte-d'Ivoire et à Madagascar ont continué de progresser, leur cadence de production ayant augmenté de 10 % en moyenne.

Marché commun.

Les exportations Renault vers les pays du Marché commun ont été, avec près de 90.000 véhicules, supérieures de plus de 10 % à celles enregistrées en 1964.

En Italie, les ventes ont été en reprise, après la récession due aux mesures prises par le Gouvernement italien en 1964.

Au Benelux, les exportations Renault ont été comparables à celles de 1964. En revanche, en Allemagne on a enregistré une forte augmentation : 42.395 véhicules ont été expédiés en 1965, contre 34.920 en 1964, soit une progression de 21,4 %.

Zone de libre échange.

Le tableau ci-après donne la décomposition des exportations dans ce secteur.

	1964	1965	VARIATION 1965/1964	POURCENTAGE par rapport aux exportations françaises.
Autriche	4.599	5.958	+ 30 %	50,8 %
Danemark	5.590	3.986	— 29 %	53,8 %
Finlande	2.746	2.640	— 4 %	34,2 %
Grande-Bretagne	8.649	8.528	— 1 %	67,1 %
Norvège	1.314	1.096	— 17 %	39,9 %
Portugal	1.294	2.204	+ 71 %	44,6 %
Suède	5.767	7.087	+ 23 %	40,0 %
Suisse	5.244	7.260	+ 38 %	32,3 %
Total Z. L. E.	35.203	38.759	+ 10 %	44,3 %

Autres pays.

En Espagne, la Régie a mis en service deux nouvelles unités de production. La production de 1965 a atteint 47.300 véhicules contre 34.000 en 1964, soit une augmentation de près de 40 %.

La Régie a également développé ses ventes dans les autres pays d'Europe, notamment en Yougoslavie et en Roumanie.

Au Canada, les exportations ont dépassé 5.000 voitures contre 3.570 en 1964.

Année 1966.

Au cours du premier semestre de 1966, les perspectives favorables de 1965 se sont confirmées.

La Régie Renault a expédié à l'étranger :

155.396 voitures particulières (+ 41,8 % par rapport au premier semestre 1965).

18.064 véhicules utilitaires (+ 22,3 % par rapport au premier semestre 1965).

173.460 véhicules, soit + 39,5 % par rapport au premier semestre 1965.

Les exportations du premier semestre 1966 ont représenté 43,4 % de la production de la Régie Renault pendant la même période.

Pays du Marché commun.

Les exportations tous véhicules vers les pays du Marché commun ont augmenté de 64,3 % pendant le premier semestre 1966 par rapport au premier semestre de 1965 (56.262 véhicules contre 34.229). Mais c'est vers l'Allemagne que les exportations de Renault ont été les plus importantes, passant de 19.510 à 29.908.

De leur côté, les exportations vers l'Italie ont repris au rythme mensuel de 1.300 véhicules.

Au Benelux, les ventes maintiennent leur niveau.

Zone de libre échange.

Dans la zone de libre échange, les exportations de la Régie ont progressé de 42,7 % au cours du premier semestre 1966, par rapport à la même période de 1965 (passant de 19.937 véhicules à 28.389) et ceci malgré le recul de plusieurs marchés scandinaves (Suède, Danemark, Finlande) et la surtaxe britannique de 10 % à l'importation.

Zone franc.

Les exportations Renault et Saviem vers la zone franc ont progressé de 33,6 % par rapport au premier semestre de 1965 (12.911 contre 9.664 véhicules) et représenté 45,1 % des exportations françaises contre 36,8 % en 1965.

Autres marchés.

Les autres marchés ont connu également un développement favorable au cours du premier semestre de 1966, notamment en ce qui concerne l'Espagne.

Il faut noter également le développement des ventes Renault au Canada (+ 13,2 % par rapport au premier semestre de 1965).

Vers l'Europe de l'Est, les exportations de Renault continuent également à se développer (3.831 véhicules contre 1.177 au premier semestre de 1965). D'importantes négociations se poursuivent actuellement avec l'U. R. S. S. pour la construction et le développement des usines Moskvitch de Moscou.

Au cours de la deuxième partie de 1966, il est probable que les exportations de la Régie Renault se maintiendront à un niveau élevé, mais ne dépassant pas le rythme du dernier trimestre de 1965 et du premier trimestre de 1966, la fluctuation saisonnière des ventes en hiver se trouvant compensée par le développement des exportations de Renault 16.

C. — LA PRODUCTION DE LA RÉGIE RENAULT EN 1965 ET 1966

En 1965 la Régie Renault a produit 577.113 véhicules (non compris les tracteurs agricoles) contre 551.175 en 1964, soit une progression de 4,6 %.

La progression du Groupe Renault-Saviem est passée de 559.487 véhicules en 1964 à 590.431 en 1965 (+ 5,50 %).

Cet exercice a été marqué par la sortie de la Renault 16 et de la Renault 10 Major.

La répartition de la production entre les divers modèles a été la suivante :

Voitures particulières :

Gamme Renault 4.....	224.976	
Dauphine	51.447	
Gamme Renault 8 et Renault 10 Major....	182.147	
Renault 16	38.612	
Caravelle	7.325	
		504.507

Véhicules utilitaires :

Fourgonnette Renault 4.....	35.994	
Estafette	23.155	
Autres véhicules industriels.....	13.457	
		72.606

Total		577.113
-------------	--	---------

Au cours du premier semestre de 1966, la production de véhicules de la Régie Renault a progressé régulièrement.

Pour l'ensemble du premier semestre, la production par modèle a été la suivante :

Renault 4.....	134.274	
Dauphine	14.292	
Renault 8 et 10 Major.....	149.919	
Caravelle	3.227	
Renault 16	56.415	
		358.127
Fourgonnette 300 kg	24.765	
Estafette	13.399	
Autres véhicules industriels.....	2.740	
		40.904
		399.231
Saviem		11.682

Total Renault + Saviem.....		410.913
-----------------------------	--	---------

En définitive, la production du premier semestre 1966 est en progression de 39,3 % par rapport à celle du premier semestre de 1965.

D. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Entre la fin de 1964 et le 1^{er} juillet 1965, les effectifs de la Régie ont évolué de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1964.	31 DECEMBRE 1965.	30 JUIN 1966.
Professionnels	9.676	9.235	9.290
O. S.....	27.396	31.714	34.323
Manceuvres et gardiens.....	944	732	676
Divers (apprentis).....	701	695	664
Total (1).....	38.717	42.376	44.953
A. P. R. (2).....	4.271	4.438	4.512
Employés et stagiaires.....	10.216	10.482	10.771
Maîtrise	3.367	3.251	3.302
Cadres et stagiaires cadres.....	2.359	2.355	2.413
Total (3).....	15.942	16.088	16.486
Total (1) + (2) + (3).....	58.930	62.902	65.951

A. P. R. : agents productifs Renault bénéficiant du statut du personnel mensuel.

L'augmentation des effectifs en 1965 et au premier semestre 1966 correspond, d'une part, à l'augmentation des effectifs de l'usine du Havre, au fur et à mesure de la montée en cadence de la production de Renault 16 (3.040 personnes à fin juin 1966) et, d'autre part, à l'augmentation de la production journalière.

2° Les rémunérations.

L'évolution des rémunérations du personnel de la Régie Renault a été la suivante :

En 1965, l'augmentation des rémunérations s'est élevée à 4,05 %, pourcentage pratiquement égal à celui constaté en 1964 (4,06 %).

En 1966, le personnel a bénéficié jusqu'à présent de trois augmentations, de 1 % chacune, aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} juin.

E. — LES INVESTISSEMENTS

Parmi les investissements de la Régie Renault, il y a lieu de signaler la poursuite du programme d'extension et de modernisation de ses succursales commerciales en France :

— en 1965, ont été mises en service les succursales de Boulogne-sur-Seine, Toulon et Lille ;

— en 1965 et en 1966, la construction de nouvelles installations se poursuit à Lyon-Nord, Montpellier, Paris-Est, Strasbourg, Marseille, Nice, Evreux, Rennes, Clermont-Ferrand, Bordeaux, ceci en plus des aménagements d'extension et de modernisation en cours à Lyon-Sud, Argenteuil, Courbevoie, Le Havre, Paris-Nord, Reims et Mâcon.

Au total, depuis 1945, la Régie a reconstruit à neuf 30 sur 36 de ses succursales de vente représentant une surface construite de 380.000 mètres carrés, soit l'équivalent de la surface couverte de l'usine de Flins (407.000 mètres carrés).

En outre, la Régie a participé au capital de ses nouvelles filiales industrielles installées à Lorient (SBFM) et à Nantes (CPIO). De même, elle a accru ses participations dans ses filiales de vente à l'étranger (notamment pour la construction de nouvelles succursales en Allemagne) et dans certaines usines de montage et de fabrication à l'étranger (notamment la FASA en Espagne).

Au total, les investissements effectués en 1965 se sont élevés à :

	En millions de francs.
Frais d'établissement	7,45
Constructions et acquisitions immobilières	38,08
Installations, matériels et outillages	164,30
Immobilisations incorporelles	3,23
Immobilisations en cours	— 97,06
Participations	131,47
	<hr/> 247,47

Les investissements prévus pour 1966 seront de l'ordre de 300 millions de francs. Ces investissements correspondent essentiel-

lement à la modernisation de l'appareil de production (par exemple : nouvelles installations de peinture améliorant la qualité), aux aménagements nécessités par l'augmentation de la cadence de production des différents modèles.

Ces investissements ont été financés presque en totalité par autofinancement (les amortissements de l'exercice se sont élevés à 217,25 millions de francs).

En outre, la Régie a disposé en 1965 du versement de la troisième tranche de 100 millions de l'augmentation de son fonds de dotation et du produit d'un emprunt obligataire de 100 millions de francs émis en juin 1965.

En 1966, les investissements continueront d'être couverts, pour la majeure partie, par l'autofinancement.

F. — LA SITUATION FINANCIÈRE

L'exercice 1965 a présenté deux caractéristiques principales :

— le lancement progressif de la Renault 16 au premier semestre et la sortie de la Renault 10 au second ;

— parallèlement, le marché de l'automobile, après plusieurs mois de stagnation, présentait des signes très nets d'amélioration au dernier trimestre.

Ces deux facteurs ont permis le développement des ventes de la Régie dont le chiffre d'affaires, en augmentant de 268,7 millions de francs, a été supérieur de 6,3 % à celui de l'an dernier.

Les charges d'exploitation n'ont que faiblement augmenté.

Les stocks totaux sont restés sensiblement au même niveau, soit 720 millions de francs contre 712 millions à fin 1964, les stocks de produits finis ayant diminué de 70,9 millions de francs. Les frais de personnel se sont accrus de 6,4 %. Les achats extérieurs ont été supérieurs de 9,5 % à ceux de l'exercice précédent. Leur accroissement a suivi l'augmentation des fabrications en cours, entraînée par l'élargissement de la gamme.

Quant aux amortissements, ils ont été de 217,2 millions de francs.

Enfin, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 4,27 millions de francs.

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de la Régie pour 1965.

Compte d'exploitation générale

CHARGES		
Stock au début de l'exercice :		
Marchandises	51.887.440,13	
Moins provisions pour dépréciation	7.369.679,07	
		44.517.761,06
Matières ou fournitures	107.952.538,59	
Moins provisions pour dépréciation	1.238.035,08	
		106.714.503,51
Produits finis	369.407.556,10	
Moins provisions pour dépréciation.....	19.004.169,10	
		350.403.387 >
Produits ou travaux en cours		210.312.975,01
		711.948.626,58
Achats de matières et marchandises :		
Marchandises	419.099.204,22	
Matières premières	1.640.085.272,89	
Matières consommables	103.258.435,79	
Emballages	770.271,29	
		2.163.213.184,16
Frais de personnel		1.225.509.459,37
Impôts et taxes		665.768.784,36
Travaux, fournitures et services extérieurs		212.091.520,80
Transports et déplacements		107.802.750,77
Frais divers de gestion		81.295.551,82
Frais financiers		42.156.228,56
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements		217.251.299,73
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions.....		48.065.951,48
Solde créditeur		10.555.959,54
		5.485.659.317,17

de l'exercice 1965.

P R O D U I T S

Stock à la fin de l'exercice :

Marchandises	51.828.905,29	
Moins provisions pour dépréciation	7.918.369,84	
	<hr/>	43.910.535,45
Matières ou fournitures	136.726.491,74	
Moins provisions pour dépréciation	1.431.045,95	
	<hr/>	135.295.445,79
Produits finis	298.222.156,75	
Moins provisions pour dépréciation	20.036.356,87	
	<hr/>	278.185.799,88
Produits ou travaux en cours.....		262.469.702,48
Emballages commerciaux		303.721,89
		<hr/>
		720.165.205,49
Ventes et travaux facturés, cessions et produits divers		4.536.272.306,50
Ventes de déchets		26.189.832,96
Ristournes et rabais obtenus		42.433.642,84
Produits accessoires		39.167.036,10
Produits financiers		43.224.735,16
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		69.668.292,03
Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice		7.988.400 »
Résultats des succursales hors métropole		549.866,09
		<hr/>
		5.485.659.317,17

L'année 1966 est caractérisée par une évolution favorable de l'industrie automobile française au cours du premier semestre, avec une progression des ventes sur le marché intérieur comme à l'exportation. La Régie Renault, grâce à ses nouveaux modèles, a largement bénéficié de cette expansion.

Il est difficile de prévoir l'évolution du marché au cours du deuxième semestre, mais un certain ralentissement de la progression des ventes est toutefois prévisible, dû à la fois au facteur saisonnier, à un certain amortissement de l'effet des nouveaux modèles et à une conjoncture un peu moins favorable aux industries de consommation.

D'autre part, si au premier semestre la comparaison s'effectuait avec les résultats d'un premier semestre de 1965 médiocre, au deuxième semestre au contraire une reprise très nette s'était déjà fait sentir en 1965.

Cependant pour l'ensemble de l'année 1966 les progrès réalisés permettront probablement à la Régie d'atteindre un niveau record, aussi bien dans le domaine de la production que des ventes intérieures et des exportations.

Ces résultats commerciaux favorables se répercuteront évidemment sur le plan financier. Les investissements accrus que l'acuité de la concurrence rend de plus en plus indispensables aussi bien dans le domaine industriel que commercial, nécessitent toutefois des moyens de financement sans cesse plus importants.

Quant à l'exercice 1967, et bien qu'il soit en ce domaine difficile de faire des prévisions, on peut penser qu'il verra la consolidation des résultats acquis en 1966, mais dans un climat de très vive concurrence commerciale.

G. — L'ASSOCIATION PEUGEOT-RENAULT

Le présent exercice a été marqué pour la Régie Renault par un événement important, la signature d'un protocole d'association avec la Société industrielle et commerciale des automobiles Peugeot.

Pour assurer leur renforcement mutuel, face à la concurrence internationale de plus en plus vive, et assurer la poursuite de leur développement d'entreprises indépendantes, Peugeot et Renault ont conclu cette association qui présente l'originalité d'être fondée sur le respect du statut respectif des deux entreprises et de préserver leur indépendance financière.

La Régie Renault conserve son statut d'entreprise nationalisée tandis que la société Peugeot reste une entreprise privée tout à fait indépendante.

C'est sur cette base très claire que se fonde un accord industriel qui associe étroitement les deux entreprises dans tous les domaines de la fabrication, des études, des achats et, éventuellement, de l'exportation.

Tout en garantissant intégralement le maintien de l'emploi au personnel, cette association a pour but de renforcer l'efficacité des deux entreprises en évitant les investissements inutiles par une coordination et une meilleure utilisation des moyens de production, par une accélération et un développement des études et recherches et une politique commune d'achats.

Les premiers mois de cette coopération, qui ont été consacrés à l'inventaire des ressources des partenaires, à la communication mutuelle de leurs études et recherches, etc..., ont montré que la volonté sincère de coopérer et la confiance mutuelle existaient à un haut degré chez les deux partenaires. Il n'est pas douteux dans ces conditions que des résultats importants seront obtenus par l'association.

Société nationale des chemins de fer français.

A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

1° *La structure du réseau.*

Les modifications apportées au cours des deux derniers exercices au réseau de la S. N. C. F. ont été de peu d'importance et résident principalement dans l'extension du kilométrage électrifié ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

	AU 31 décembre 1964.	AU 31 décembre 1965.	AU 31 décembre 1966.
	Kilomètres.		
Longueur des lignes ouvertes au trafic voyageurs	29.270	29.220	29.130
Dont électrifiées	8.002	8.150	8.320
Longueur des lignes ouvertes au trafic marchandises	38.180	37.890	37.810
Dont électrifiées	8.186	8.420	8.590

2° *Le trafic.*

Au cours de l'exercice 1965, le trafic de la S. N. C. F. s'est légèrement accru en ce qui concerne les voyageurs et tout spécialement ceux de la région parisienne. Par contre le trafic marchandises, pour la première fois depuis de longues années, a marqué une régression due au ralentissement dans l'expansion économique, ralentissement qui a affecté plus spécialement certaines industries de base dont le chemin de fer est directement tributaire.

Les tableaux ci-après retracent l'évolution des principaux éléments du trafic, tant voyageurs que marchandises, au cours des dernières années.

Trafic voyageurs.

	1963	1964	1965	1966 (a)
Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards)	36,8	37,8	38,3	39,5
Nombre de voyageurs transportés (en millions)	599	608	620	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres)	61,4	62,2	61,8	»
Nombre moyen de voyageurs par train....	213	213	210	»

(a) Prévisions.

Trafic marchandises.

	1963	1964	1965	1966 (a)
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes).....	66,2	68,7	67,7	»
Trafic commercial.....	63	65,3	64,6	66
Trafic de service.....	3,2	3,4	3,1	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes).....	240	248	239	»
Distance moyenne de transport (trafic commercial en kilomètres).....	263	263	270	»

(a) Prévisions.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Les effectifs du personnel en activité ont, au cours des deux derniers exercices, évolué de la manière suivante :

D A T E S	CADRES	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
31 mars 1965.....	9.476	29.194	316.649	355.319
30 septembre 1965.....	»	»	»	354.398
30 avril 1966.....	9.618	29.544	307.635	346.797
30 juin 1966.....	»	»	»	346.116
31 décembre 1966 (a).....	»	»	»	343.900

(a) Prévisions.

En ce qui concerne les retraités et pensionnés, leur nombre a continué de croître comme les années précédentes. Il dépasse maintenant très largement le nombre des agents en activité. Cette situation est, rappelons-le, la conséquence des importantes compressions d'effectifs intervenues à la S. N. C. F. au lendemain de la guerre.

D A T E S	PENSIONS directes.	PENSIONS DE REVERSION				TOTAL des pensions directes et de réversion.
		Veuves.	Veufs.	Orphelins.		
				Invalides.	Mineurs.	
31 décembre 1961....	260.820	145.914	8	233	855	407.830
31 décembre 1962....	260.969	148.237	8	243	876	410.333
31 décembre 1963....	260.860	150.493	5	244	825	412.427
31 décembre 1964....	261.482	152.567	7	260	820	415.136
31 décembre 1965....	261.195	154.478	7	260	830	416.770
31 décembre 1966 (a)....	261.400	156.800	10	260	830	419.300

(a) Prévisions.

2° *Les rémunérations.*

Au cours de l'exercice 1965, le salaire de base a été augmenté de :

- 1 % le 1^{er} janvier ;
- 1,75 % le 1^{er} mai ;
- 1,25 % le 1^{er} octobre,

soit, au total, de 4 % par rapport à son niveau de décembre 1964.

En outre, le relèvement, à partir du 1^{er} mai 1965, des coefficients hiérarchiques de certaines échelles du personnel d'exécution et du personnel de maîtrise s'est traduit par une majoration supplémentaire de 0,6 % du salaire moyen.

Par ailleurs, l'indemnité de productivité a été, en mars 1965, portée de 1,09 % à 2,19 % de la rémunération annuelle, avec effet du 1^{er} janvier 1964. Pour éviter que cette mesure ne provoque une diminution relative de l'assiette des pensions, la ventilation de la rémunération entre éléments passibles ou non de retenues pour la retraite a été corrélativement modifiée.

En 1966, trois mesures intéressant les rémunérations des cheminots sont intervenues :

- relèvement, au mois de février, du salaire de base de 2,25 % ;
- modification de la grille au mois de mai, ce qui représente une augmentation de la masse des salaires de 0,58 % ;
- augmentation du salaire de base de 1,75 % au mois de septembre.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Comme les années précédentes, les principaux travaux d'investissement de la S. N. C. F. ont, en 1965, porté sur la poursuite de l'électrification, bien que le rythme en subisse un certain ralentissement.

D'une part ont été amorcées les opérations préliminaires aux électrifications Creil—Pontoise, Saint-Denis—Pontoise et Argenteuil—Gagny, appelées à améliorer la desserte de la banlieue Nord de Paris et le débit de sa Grande Ceinture.

D'autre part ont été ouverts à la traction électrique :

— sur la région de l'Ouest, à la fin de juin, la section Laval—Rennes, ce prolongement de l'électrification Le Mans—Laval permettant à une même locomotive bi-courant d'assurer la remorque des trains entre Paris et la capitale de la Bretagne ;

— sur la région de l'Est, le 20 juillet, le tronçon Audun-le-Roman—Villerupt qui apporte un précieux complément au maillage des lignes électrifiées de la région industrielle lorraine ;

— et sur la région de la Méditerranée, le 12 décembre, la section Marseille—Les Arcs ; un premier pas a été ainsi accompli dans l'électrification Marseille—Vintimille, qui autorisera la continuité de la traction électrique entre Paris, la Côte d'Azur et l'Italie ;

— la section Achères—Sotteville de la ligne Paris—Le Havre, parcourue par un important trafic marchandises, a été mise sous tension le 14 janvier dernier et la section Paris—Achères à la fin du mois de septembre, permettant d'apporter de sérieuses améliorations au trafic de la banlieue parisienne.

Rappelons que les électrifications à engager au cours du V^e Plan sont les suivantes :

- Banlieue Nord (2^e étape), dernière tranche ;
- Firminy—Saint-Etienne ;
- Dijon—Bourg ;
- Mulhouse—Dole ;
- Bellegarde—Annemasse.

Par ailleurs, est également envisagée, mais sans qu'aucune décision définitive n'ait été prise, l'électrification éventuelle des lignes Bordeaux—Montauban, Narbonne—Port-Bou, Saint-Cyr—Epône, Gagny—Valenton et, au cas de la construction du tunnel sous la Manche, Amiens—Calais et Hazebrouck—Calais.

*
* *

Les autres lignes seront diesélisées et l'élimination de la traction vapeur doit intervenir normalement en 1972, compte tenu des prévisions de trafic formulées dans le Plan.

A fin 1970, on sera d'ailleurs arrivé, toujours dans le cadre de ces prévisions de trafic, à une situation pratiquement très peu différente de cette situation finale, puisqu'il est prévu que

la part de la traction vapeur ne sera plus à cette date que de 2 %, aussi bien pour les tonnages bruts remorqués que pour les parcours des trains. Les parts respectives de la traction électrique et de la traction Diesel seront, à la même date de 78 % et 20 % pour les tonnages bruts remorqués et de 60 % et 38 % pour les parcours-trains.

En définitive, dès fin 1970, la traction vapeur ne jouera plus, sauf rares exceptions, qu'un rôle de réserve générale et d'appoint pour les périodes de très fort trafic.

*
* *

Parmi les autres travaux d'investissement de la S. N. C. F., signalons :

En matière de signalisation : la réalisation de nombreux postes « tout relais à transit souple », en particulier de celui des Aubrais, qui commande 288 itinéraires ; l'équipement de 178 km de lignes en block automatique lumineux ; l'installation d'une signalisation routière automatique complétée par deux demi-barrières sur 157 passages à niveau et comportant quatre demi-barrières pour 25 autres passages.

Dans le domaine des télécommunications : l'achèvement du programme d'équipement des centraux téléphoniques automatiques de transit appelés à compléter le réseau national de commandement ; la réalisation de faisceaux de jonctions interrégionales reliant les centres de transit de Nancy et Saint-Quentin, Amiens et Rouen, Le Mans et Tours, Saintes et Bordeaux, Toulouse et Béziers, Montluçon et Clermont-Ferrand ; la mise en service, sur l'artère Béziers—Narbonne, d'un câble permettant la constitution de 60 voies téléphoniques ; le développement continu de l'équipement radioélectrique des gares et triages.

En matière de triages : agrandissement de Dunkerque-Grande-Synthe, améliorations apportées aux installations du Mans, de Vierzon et de Clermont-Ferrand et mise en service du triage modernisé de Sotteville.

Ouvrages d'art : quelque 330 chantiers ont fonctionné en 1965 sur l'ensemble du réseau.

Environ 250 d'entre eux étaient justifiés par des travaux accomplis pour les propres besoins de la S. N. C. F. : électrifications ou remaniement d'installations ferroviaires.

En ce qui concerne la voirie, l'achèvement du quadruplement des voies entre Vernouillet et Les Mureaux ainsi que l'allongement des garages entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice ont été terminés. Des évitements ont été aménagés entre Etampes et Orléans.

Pour les dépôts, la poursuite des opérations d'adaptation à la traction Diesel a intéressé, en particulier, les dépôts de Culmont-Chalindrey, Belfort, Strasbourg, Achères, la ligne Paris—Cherbourg et des lignes de Bretagne et du Massif Central.

Les autres travaux étaient conduits pour le compte d'administrations publiques ou de collectivités locales : passages de routes nouvelles ou d'autoroutes.

Enfin en ce qui concerne les gares de voyageurs, les travaux entrepris pour améliorer les gares parisiennes ont été poursuivis : mise en souterrain des installations banlieue, aménagements réalisés à la gare du Nord pour y faciliter la circulation et les correspondances avec le métro, remaniements effectués à la gare Saint-Lazare en liaison avec l'électrification de la ligne de Paris au Havre.

Différentes gares de province ont également bénéficié d'améliorations et d'aménagements divers.

*
* *

Les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel se sont élevées en 1965 à :

	PREMIER établissement.	RECONS- TITUTION	RENOU- VELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage.	369,13	>	667,93	1.037,06
Electrification	197,14	>	>	197,14
Autres installations fixes.....	341,41	24,49	>	365,90
Participations financières.....	13,77	>	>	13,77
Total en principal.....	921,45	24,49	667,93	1.613,87
Frais généraux et charges de première année	90,01	1,59	>	91,60
Total y compris frais généraux et charges de première année.....	1.011,46	26,08	667,93	1.705,47

Les dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.....	18,67
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel....	667,93
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	119,46
	787,39
Emprunts émis dans le public.....	899,41
	1.705,47

Pour 1966, les dépenses d'investissement et de renouvellement prévues s'élèvent à :

	PREMIER établissement.	RECONS- TITUTION	RENOU- VELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage.	306,70	»	834,30	1.141,00
Electrification	192,00	»	»	192,00
Autres installations fixes.....	359,00	19,00	»	378,00
Participations financières.....	21,00	»	»	21,00
Total en principal.....	878,70	19,00	834,30	1.732,00
Frais généraux et charges de première année	87,00	1,00	»	88,00
Total y compris frais généraux et charges de première année.....	965,70	20,00	834,30	1.820,00

Quant au financement, il doit être assuré dans les conditions ci-après (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.....	16,00
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement.....	834,30
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	122,00
	956,30
Emprunts à émettre dans le public.....	847,70
	1.820,00

D. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de la S.N.C.F. pour l'exercice 1965 et les prévisions de l'exercice 1966 sont donnés dans le tableau ci-après :

	1965 Résultats.	1966 Prévisions.
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes.</i>		
Produits du trafic.....	8.999,10	9.781,00
Contribution de l'Etat.....	1.529,00	1.674,00
Recettes diverses.....	743,10	870,50
	11.271,20	12.325,50
Versements de l'Etat et des collectivités locales destinés à couvrir l'insuffisance d'exploitation du trafic des voyageurs dans la zone d'action du Syndicat des transports parisiens.....	88,80	54,00
<i>Dépenses.</i>		
Personnel et charges sociales.....	7.692,30	8.007,60
Energie de traction.....	462,80	437,00
Matières et entreprises de travaux.....	1.862,10	1.920,70
Impôts.....	383,20	420,90
Charges de renouvellement.....	834,40	975,50
Charges financières.....	754,30	873,30
Autres dépenses.....	893,10	1.039,00
	12.882,20	13.674,00
Insuffisance d'exploitation des catégories de transport autres que celles comprises dans la zone du Syndicat de la banlieue parisienne.....	1.522,20	1.294,50

Le déficit de l'exercice 1966 sera donc probablement en diminution d'un peu plus de 200 millions de francs par rapport à celui de 1965, en revanche, d'une année à l'autre, les contributions de l'Etat pour l'entretien de la voie, le gardiennage des passages à niveau et le service des retraites passent de 1.529 millions de francs à 1.674 millions de francs, soit une augmentation de 145 millions de francs.

Pour 1967, les perspectives ne sont pas encore connues, mais il serait vain d'espérer un redressement de la situation financière de la Société nationale. Celle-ci se trouve prise, en effet, entre des charges qui ont tendance à croître régulièrement du fait de la

hausse constante des salaires et des prix, et d'autre part des recettes qui sont fonction d'un trafic qui ne progresse que très lentement, et, en ce qui concerne les marchandises, marque même une stagnation. De temps à autre, des hausses de tarifs viennent apporter une amélioration à la situation du rail, mais celle-ci n'est que purement passagère et les ressources supplémentaires dégagées par les majorations tarifaires sont rapidement absorbées par l'accroissement constant des charges.

La situation financière des chemins de fer français pose au budget général un problème très grave. Périodiquement sont annoncées des études destinées à déterminer les moyens de redressement de cette situation, mais en fait elles n'ont, jusqu'ici, abouti à rien de concret. Ce n'est certainement pas la fermeture d'un certain nombre de lignes secondaires, dont on parle à l'heure actuelle avec insistance, qui serait de nature à redresser la situation. L'économie attendue d'une telle mesure — qui provoquerait une grave gêne pour de nombreux usagers — serait de l'ordre du centième du montant total des subventions et contributions que l'Etat est conduit à verser chaque année à la S. N. C. F., ce qui montre le caractère illusoire de ce projet.

Quant à nous, nous considérons que la solution du problème devrait être cherchée dans une double direction. D'une part, la réalisation d'économies de gestion, économies qui nécessiteraient, sans doute, une certaine révision des modalités techniques de l'exploitation. Quand on considère, par exemple, la complexité de la tarification du rail, notamment en matière de marchandises, on peut penser qu'une simplification de cette tarification entraînerait des économies de gestion administrative. D'autre part, dans la mise en œuvre d'une véritable politique de coordination des transports, tenant compte à la fois des sujétions de service public auxquelles est soumis le rail et auxquelles devraient être soumis d'une manière analogue ses concurrents, et de la rentabilité économique des différents modes de transport.

Régie autonome des transports parisiens.

A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

1° *Activité de la Régie en 1965.*

L'année 1965 se caractérise par une stabilisation en valeur absolue du trafic global des réseaux à un niveau voisin de celui qui avait été atteint l'année précédente, tandis que les services offerts au public ont été en augmentation sur tous les réseaux, et notamment sur la ligne de Sceaux.

Toutefois, si globalement le trafic a peu varié, sa répartition entre réseau routier et réseau ferré a évolué au profit de ce dernier comme permet de le constater le tableau ci-après :

	RESEAU FERRE				RESEAU ROUTIER	
	Métropolitain.		Ligne de Sceaux.		1964.	1965.
	1964.	1965.	1964.	1965.		
Voyageurs transportés (en millions)	1.186,6	1.201,5	(1) 50,7	(2) 52,9	757,8	750,7
Kilomètres-voitures (en millions)	169,3	172,5	(1) 7,9	(2) 9,1	120,1	124,0

(1) Compte tenu du transfert de la Section S. N. C. F. « Massy-Palaiseau—Saint-Rémy-lès-Chevreuse » à la Régie à dater du 1^{er} août 1964.

(2) Exploitation de la ligne entre Luxembourg et Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, la contexture même des trafics à l'intérieur de chaque réseau a tendance à se modifier.

La généralisation de la semaine de cinq jours entraîne une diminution régulière du nombre des voyageurs le samedi et le dimanche et une progression continue du trafic les autres jours, sauf sur le réseau routier urbain où la diminution est générale. Le développement de la quatrième semaine de congé annuel et celui des congés d'hiver se traduisent aussi par des pertes de trafic.

Au cours de la journée, la part des trafics de pointe s'accroît dans le trafic global. Si l'application de la journée continue dans un grand nombre d'entreprises tend à réduire les pointes de 12 h

et de 14 h, en revanche, les pointes du matin et du soir augmentent avec un certain étalement en fin de journée, qui a pour conséquence de faire débiter l'afflux des voyageurs du soir plus tôt, sans pour autant diminuer l'importance de la demi-heure la plus chargée. C'est ainsi que le trafic des pointes du matin et du soir sur le métro a augmenté de 11 % depuis 1961.

De ce fait, le trafic de la Régie est essentiellement un trafic de pointe pendant cinq jours par semaine, en dehors des mois d'été, ce qui impose de coûteuses sujétions.

2° *Activité prévue en 1966.*

Lors de la révision du budget d'exploitation de l'exercice 1966, effectuée en mai dernier, les prévisions de trafic et de service pour cette année ont été fixées à :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.213	54	753
Kilomètres-voitures (en millions)....	178,5	9,5	124,4

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs des agents de la R. A. T. P. ont, depuis 1964, évolué dans les conditions suivantes :

	EFFECTIF MOYEN		
	Année 1964.	Année 1965.	1 ^{er} semestre 1966.
Agents utilisés :			
— Cadres	1.450	1.491	1.566
— Maîtrise	4.139	4.224	4.326
— Exécution.....	29.687	30.424	30.676
Total	35.276	36.139	36.568
Agents indisponibles (payés et non payés)....	804	838	834
Effectif total des agents administrés.....	36.080	36.977	37.452

On constate donc une certaine augmentation des effectifs tenant à la fois au développement des services d'études lié à l'exécution du programme de modernisation et d'extension des réseaux et à l'augmentation des besoins des services d'exploitation.

Quant à l'effectif des retraités et pensionnés, il a de son côté varié dans les conditions suivantes :

	PENSIONS directes.	PENSIONS de réversion.	PENSIONS d'orphelins.
1 ^{er} novembre 1964.....	27.204	10.734	1.060
1 ^{er} février 1965.....	27.117	10.826	1.053
1 ^{er} mai 1965.....	27.084	10.891	1.083
1 ^{er} août 1965.....	27.125	10.966	1.088
1 ^{er} novembre 1965.....	27.113	11.065	1.116
1 ^{er} février 1966.....	26.957	11.124	1.125
1 ^{er} mai 1966.....	26.937	11.150	1.133
1 ^{er} juillet 1966 (1).....	26.958	11.191	»

(1) Chiffres provisoires.

Si le nombre total des pensionnés continue à dépasser celui des agents en activité, en revanche, pour la première fois depuis de longues années, on constate une diminution du nombre des pensions directes. Par ailleurs, l'accroissement des pensions de réversion a tendance à ralentir.

2° Les rémunérations.

L'évolution des rémunérations depuis le 1^{er} janvier 1965 résulte de l'application à la Régie de la procédure Toutée.

Dans ce cadre, la Direction a été autorisée à prendre un ensemble de mesures ayant pour effet d'augmenter la masse des rémunérations principales versées au personnel permanent (commissionnés et stagiaires) considéré à effectif constant et compte non tenu de divers éléments d'« inflexion » (ancienneté, technicité) :

- de 4,60 % en 1965 par rapport à 1964 ;
- de 5 % en 1966 par rapport à 1965.

C'est ainsi qu'en 1965 le salaire de base a été augmenté, par rapport au niveau atteint en décembre 1964, de 1 % au 1^{er} janvier, 1,75 % au 1^{er} mai et 1,25 % au 1^{er} septembre ; dans le même temps, un certain nombre de mesures catégorielles étaient adoptées, prenant pour la plupart effet du 1^{er} mai et parmi lesquelles il faut noter la substitution, pour le personnel d'exécution, d'une grille à deux positions au système du « chevron » jusqu'alors en vigueur, avec la réalisation, à cette date, d'une première étape d'accès à la position 2.

En 1966, les augmentations du salaire de base par rapport au niveau atteint en décembre 1965 ont été de 2 % au 1^{er} mars et 2 % au 1^{er} août ; des mesures catégorielles ont également été décidées, prenant généralement pour date d'effet le 1^{er} janvier ; les plus importantes de ces mesures concernent, d'une part la seconde étape d'accès à la position 2 du personnel d'exécution, d'autre part une revalorisation des coefficients de la grille du personnel d'exécution et du début de la maîtrise.

C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1965 et 1966, les investissements de la Régie, premier établissement ou renouvellement, ont été poursuivis pour répondre à trois catégories d'objectifs :

— extension des réseaux par création de lignes ferroviaires ou de sections de lignes nouvelles ;

— accroissement de la capacité de transport des réseaux existants ;

— modernisation et équipement complémentaire de multiples éléments, en vue notamment d'améliorer la sécurité et la régularité du service.

1° *Les opérations d'extension du réseau ferré en cours en 1965 et 1966 sont :*

— la construction de la ligne régionale Est-Ouest ;

— le prolongement de la ligne métropolitaine n° 3 jusqu'à Bagnolet.

a) Ligne régionale Est-Ouest.

Rappelons que les décisions prises en 1964 avaient abouti à l'inscription au programme de premier établissement de la Régie

pour l'année 1965 de dotations permettant la construction de deux parties de la ligne régionale Est-Ouest :

— partie Ouest : Saint-Germain-en-Laye—Auber (20 km) avec section souterraine nouvelle de Nanterre à Auber ;

— partie Est : Nation à Boissy-Saint-Léger (20 km) avec section souterraine nouvelle de Nation à Vincennes.

Le financement des travaux : 1.335 millions de francs pour la partie Ouest et 541 millions de francs pour la partie Est, est assuré par l'Etat et le District de la Région de Paris, l'acquisition du matériel roulant étant à la charge du budget d'investissement de la Régie.

Les travaux sont conduits, en liaison avec la S. N. C. F. sur les sections de lignes qu'elle exploite, en vue de la mise en service de la partie Est de la ligne en 1969 et de la partie Ouest en 1970. Une exploitation provisoire entre La Défense et l'Etoile est envisagée pour 1969.

Un développement particulier ayant été consacré dans le Rapport général de l'année dernière à la construction de cette ligne, nous n'y reviendrons pas, nous bornant à indiquer que les difficultés rencontrées au début dans le percement du tunnel semblent être surmontées et que les travaux se poursuivent maintenant à un rythme normal.

b) Prolongement de la ligne n° 3 de Gambetta jusqu'à Bagnolet.

Le prolongement de la ligne n° 3, Pont de Levallois-Porte des Lilas, depuis la station Gambetta jusqu'à Bagnolet, a été inscrit au programme de premier établissement de la Régie pour 1965. Cette section de ligne aura son terminus sous les ouvrages de raccordement de l'antenne autoroutière aboutissant à l'autoroute du Nord avec le boulevard périphérique.

Au cours de l'année 1965, des opérations préliminaires aux travaux ont été effectuées. En outre, les travaux de la station terminale, combinés avec la construction des ouvrages de l'autoroute, d'un parking et d'un terminus d'autobus, ont été engagés en 1965.

2° *Accroissement de la capacité de transport du réseau ferré.*

Le développement du peuplement de la région parisienne provoque un accroissement du trafic des lignes existantes qui, en divers points du réseau, tend à dépasser le maximum admissible avec les

dispositions originelles de l'infrastructure. Une action est exercée pour élever la capacité de transport de ces lignes : travaux locaux dans les stations, modifications de lignes permettant d'accroître la longueur des trains, mise en service de nouveaux matériels à plus hautes performances.

La mise en service sur la ligne n° 1, en 1963-1964, du matériel sur pneumatiques a libéré un certain nombre de voitures de type classique, ce qui a permis d'augmenter le débit de plusieurs lignes.

Sur la ligne n° 4, les travaux d'allongement des quais de 75 à 90 mètres, entrepris en 1964, ont été pratiquement terminés en 1965, et ont permis de porter les trains de 5 à 6 voitures dans la première quinzaine du mois d'octobre 1965. Sur cette même ligne, les travaux de transformation des voies pour la circulation du matériel sur pneumatiques, entrepris dès la fin de 1964, se sont poursuivis et la mise en service du premier train de type nouveau vient d'avoir lieu.

3° *Modernisation complémentaire.*

Pour le réseau ferré les opérations de modernisation et d'équipement intéressent essentiellement :

— les stations : amélioration des accès aux stations Strasbourg-Saint-Denis, Gare du Nord, Montparnasse-Bienvenue et Porte d'Orléans.

— l'automatisation de l'exploitation. Dans ce domaine, la réalisation la plus intéressante est la mise en service sur la ligne n° 11 — Châtelet—Mairie des Lilas — au cours du mois de septembre 1965, de deux trains à marche automatique qui assurent le service normal avec voyageurs. Le système, qui avait été mis au point par la Régie depuis plusieurs années, utilise un fil conducteur posé sur la voie, qui transmet au train tous les ordres d'accélération, de freinage ou d'arrêt. Seul l'ordre de départ des stations est donné par un agent du train. Progressivement tous les trains de cette ligne seront équipés pour la marche automatique ;

— les télécommunications ;

— l'alimentation des réseaux en énergie électrique ;

— le nettoyage des voies.

A côté de ces réalisations intéressant le réseau ferré, la R. A. T. P. poursuit un vaste programme de matériel roulant pour

le réseau routier afin d'assurer le remplacement des voitures de construction trop ancienne et d'augmenter le nombre des voitures en service.

Par ailleurs, a été créé boulevard Bourdon un poste central de régulation qui commande les départs d'un certain nombre de lignes d'autobus du réseau urbain.

Enfin, il y a lieu de signaler la création, la modernisation ou la transformation d'un certain nombre de dépôts.

*
* * *

L'incidence financière de ces différentes opérations est retracée dans les tableaux ci-après :

Exercice 1965.

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Sur emprunt.	Sur subvention.	Sur emprunt.	Sur subvention.
	(En millions de francs.)			
Premier établissement.....	188,96	331,86	189,92	114,12
	520,82		304,04	
	SUR ANNUTE DE RENOUVELLEMENT		SUR ANNUTE DE RENOUVELLEMENT	
Renouvellement	81,36		106,49	

Le financement de ces opérations a été le suivant :

Opérations de premier établissement :

a) Opérations financées sur fonds d'emprunt :

	Millions de francs.
Disponibles sur fonds d'emprunt au 1 ^{er} janvier 1965.	15,27
Emprunts réalisés en 1965 :	
— reliquat emprunt 1964.....	55 »
— emprunt 1965 (sur 185 millions de francs autorisés)	75 »
Ressources disponibles pour l'exercice 1965.....	145,27
Paiements comptabilisés pour l'exercice 1965.....	189,92
Insuffisance de ressources.....	44,65

Le reliquat d'emprunt 1965 réalisé en 1966, soit 110 millions de francs permet de couvrir cette insuffisance et laisse un disponible de 65,35 millions de francs pour 1966.

b) Opérations financées sur subventions d'équipement.

Le montant des paiements sur subventions s'élève, en 1965, à 114,12 millions de francs, dont 113,94 millions de francs pour la ligne régionale Est-Ouest et 0,18 million de francs pour des opérations d'équipement complémentaire du réseau ferré.

Les dépenses relatives à la ligne régionale Est-Ouest ont été financées de la manière suivante :

	ETAT	DISTRICT	TOTAL
	(En millions de francs.)		
Ressources :			
— disponibles sur subventions versées au 1 ^{er} janvier 1965.....	4,40	4,50	8,90
— subventions versées en 1965.....	51,30	51,20	102,50
	55,70	55,70	111,40
Paiements comptabilisés pour l'exercice 1965.	56,97	56,97	113,94
Insuffisance des subventions versées au 31 décembre 1965.....	— 1,27	— 1,27	— 2,54

Opérations de renouvellement :

Les dépenses correspondantes sont financées par les annuités inscrites au budget d'exploitation de la Régie. Le montant total de ces annuités pour les exercices 1949 à 1964 s'élève à 589,10 millions de francs. Compte tenu de l'annuité de 90 millions de francs inscrite dans les comptes de l'exercice 1965 et des paiements effectués au cours de cet exercice, le disponible du fonds de renouvellement s'élevait, au 31 décembre 1965, à 2,92 millions de francs.

Exercice 1966.

Opérations de premier établissement :

Le tableau ci-après indique :

— pour les engagements :

- les autorisations de programme disponibles au 1^{er} janvier 1966 sur les programmes 1964 et 1965 ;
- les autorisations de programme 1966.

— pour les paiements, les prévisions faites, tant au titre des opérations des programmes 1965 et antérieurs que du programme 1966. Les dernières prévisions établies par la Régie conduisent, pour 1966, à un montant de paiement de 486,80 millions de francs.

	EXERCICE 1966		
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.	
		sur emprunt Régie.	sur subventions.
	(En millions de francs.)		
<i>Programmes 1963 et antérieurs (clos) . . .</i>	p. m.	94,30	39,70
<i>Programmes en cours 1962 (pour le R.E.R.) 1964 et 1965 :</i>			
— Ligne régionale Est-Ouest :			
— Infrastructure et équipement :			
— Saint-Germain—Auber	248,36	»	125 »
— Nation—Boissy-Saint-Léger..	180,01	»	46 »
— Autres opérations	207,38	128,30	»
<i>Programme 1966 :</i>			
— Ligne régionale Est-Ouest :			
— Infrastructure et équipement :			
— Saint-Germain—Auber	188 »	»	26 »
— Autres opérations	190,60	27,40	0,10
	1.014,35	250 »	236,80
		486,80	

En ce qui concerne les paiements à la charge de la Régie, les autorisations d'emprunt s'élèvent au total à 278,65 millions de francs, dont 65,35 millions de francs disponibles sur les emprunts autorisés au titre de l'exercice 1965 et 213,30 millions de francs accordés au titre de l'exercice 1966.

Les dépenses relatives aux travaux de la ligne régionale Est-Ouest seront financées par l'Etat et le District sur inscriptions budgétaires.

Opérations de renouvellement :

Le tableau suivant indique :

— pour les engagements :

- les autorisations de programme disponibles au 1^{er} janvier 1966 sur les programmes 1964 et 1965 (les programmes 1963 et antérieurs étant clos) ;
- les autorisations du programme 1966 arrêté le 29 octobre 1965 par le Conseil d'administration de la Régie ;

— pour les paiements, les prévisions faites tant au titre des opérations des programmes 1965 et antérieurs que du programme 1966.

	EXERCICE 1966	
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de francs.)	
Programmes 1963 et antérieurs.....	—	22
Programmes 1964 et 1965.....	38,78	73
Programme 1966.....	127 »	30
	165,78	125

Le fonds de renouvellement présentait un disponible de 2,92 millions de francs au 1^{er} janvier 1966, auquel s'ajoute l'annuité de renouvellement de 119 millions de francs inscrite au budget d'exploitation révisé de l'exercice 1966.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE

Le tableau ci-après retrace le compte d'exploitation de la Régie pour l'exercice 1965.

Compte d'exploitation de la Régie autonome des

Débit.

Stock au 1 ^{er} janvier 1965.....	66.770.362,25	
Stock provenant d'immobilisations.....	71.907,38	
	<hr/>	66.842.269,63
Achats de l'exercice.....		96.989.202,91
Frais de personnel :		
— salaires, appointements, avantages en nature.....	538.986.017,45	
— charges sociales et de personnel.....	148.940.515,02	
— subvention aux œuvres sociales.....	14.977.644,19	
— insuffisance résiduelle.....	187.973.258,48	
— charges parafiscales de personnel.....	16.542.184,73	
	<hr/>	907.419.619,87
Impôts et taxes.....		169.256.551,42
Travaux, fournitures et services extérieurs.....		130.492.646,26
Transports et déplacements.....		2.012.321,98
Frais divers de gestion.....		3.226.991,40
Charges des emprunts et frais financiers divers.....		61.430.444,66
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements.....		3.610.571,08
Annuité de renouvellement.....		90.000.000 >
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....		15.249.545,13
Solde créditeur.....		1.426.686,02
		<hr/>
		1.547.956.850,36

transports parisiens pour l'exercice 1965.

Crédit.	
Stock au 31 décembre 1965.....	66.363.967,98
Recettes du trafic.....	721.475.898,59
Remboursements des pertes de recettes résultant des tarifs réduits imposés à la régie (art. 8 du décret du 7 janvier 1959) :	
§ 2. — Remboursements résultant des taux de réduction égaux à ceux en vigueur au 31 décembre 1957..	137.912.267 >
§ 5. — Remboursements résultant des taux de réduction supérieurs à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	3.527.230 >
	141.439.497 >
Indemnité résultant du défaut d'augmentation des tarifs proposés par le syndicat ou la régie (art. 7, § 3, du décret du 7 jan- vier 1959).....	481.640.641 >
<i>A déduire :</i>	
Limitation de l'indemnité compensatrice confor- mément à l'article 7, § 3, de la convention du 29 juin 1962.....	6.433.847 >
	475.206.794 >
Ventes de matières.....	1.066.010,74
Produits accessoires :	
— produits hors trafic.....	28.711.485,96
— autres produits accessoires.....	13.877.943,80
	42.589.429,76
Produits financiers.....	2.336.687,68
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....	32.942.114,91
Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice :	
— travaux de l'entreprise couverts par des pro- visions	9.010.997,58
— charges couvertes par des provisions.....	55.525.452,12
	64.536.449,70
	1.547.956.850,36

Le compte d'exploitation de l'exercice 1965 comparé à celui de 1964 fait ressortir un accroissement des charges et des produits de l'ordre de 9 %.

L'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 616,65 millions de francs, se répartissant comme suit entre les diverses collectivités.

	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)		
Etat	100,07	332,85	432,72
Ville de Paris.....	14,54	50,11	64,65
Département de la Seine.....	24,74	85,25	109,99
Département de Seine-et-Oise....	2,07	7,13	9,20
Département de Seine-et-Marne..	0,02	0,07	0,09
Total	141,44	475,21	616,65

Prévisions pour l'exercice 1966.

Le budget primitif de l'exercice 1966 faisait ressortir un module d'équilibre à 33,20 centimes (a), mais le Ministre des Travaux Publics et des Transports s'est opposé au relèvement des tarifs d'application de 18,5 à 33,20 centimes, ouvrant ainsi à la Régie le droit à une indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs.

Au mois de mai dernier, le Conseil d'administration de la Régie a procédé à la revision du budget et il a été proposé de fixer le module tarifaire à 33 centimes à partir du 1^{er} juillet, décision à laquelle le Ministre de l'Équipement a fait opposition. Dans ces conditions, l'indemnité compensatrice due à la Régie s'élèverait, avec les données actuelles, à 612 millions de francs pour l'ensemble de l'exercice 1966. Le total des remboursements de pertes de

(a) Le module est égal au prix d'un ticket d'autobus vendu au carnet. Il est, à l'heure actuelle, de 18,5 centimes.

recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques atteindrait alors 754,5 millions de francs, se répartissant comme suit :

	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
(En millions de francs.)			
Etat	100,95	428,40	529,35
Ville de Paris.....	14,60	64,54	79,14
Département de la Seine.....	24,85	109,79	134,64
Département de Seine-et-Oise....	2,08	9,18	11,26
Département de Seine-et-Marne..	0,02	0,09	0,11
Total	142,50	612,00	754,50

Perspectives pour l'exercice 1967.

Pour l'exercice 1967, les perspectives qui peuvent être tracées à l'heure actuelle ne sauraient avoir que le caractère d'une approximation.

Compte tenu de l'incidence sur les recettes et les dépenses des facteurs actuellement connus ou prévisibles, le module d'équilibre de l'exercice 1967 serait de l'ordre de 35,9 centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue en 1967 pour le module tarifaire d'application, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques varierait de 277 millions de francs (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre), à 888 millions de francs (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur le module de 18,5 centimes, serait maintenue).

Dans les deux hypothèses extrêmes, les parts respectives de chacune des collectivités peuvent être évaluées comme suit :

MODULE TARIFAIRE APPLIQUE	u = 35,9 c			u = 18,5 c		
	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.
	(En millions de francs.)					
Etat	196,00	»	196,00	102,70	520,10	622,80
Ville de Paris	28,47	»	28,47	14,87	78,35	93,22
Département de la Seine	48,44	»	48,44	25,29	133,30	158,59
Département de Seine-et-Oise ...	4,05	»	4,05	2,12	11,14	13,26
Département de Seine-et-Marne ..	0,04	»	0,04	0,02	0,11	0,13
Total	277,00	»	277,00	145,00	743,00	888,00

Compagnie générale transatlantique.

A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

1° Année 1965.

L'activité de la Compagnie au cours de l'exercice 1965 a subi directement l'incidence des divers facteurs qui ont marqué l'évolution du transport maritime dans le monde.

Le niveau élevé des échanges internationaux par voie de mer, et la fermeté relative du marché des frets ont ainsi permis d'améliorer, dans l'ensemble, les résultats des lignes de charge de long cours, tandis que, dans le domaine des passages et du tourisme, a été continuée l'adaptation de l'exploitation à un trafic en profonde évolution.

Poursuivant la modernisation du matériel naval, la Compagnie a procédé à la vente de plusieurs unités anciennes : les navires de charge de Méditerranée *Fort Duquesne* et *Commandant Milliasseau*, le paquebot *Ville d'Oran*, le bananier *Fort Richepanse*, enfin les deux derniers « Liberty ships » en location qui ont été restitués à l'Etat.

Dans le même temps, la flotte de charge s'est accrue d'une nouvelle unité, le cargo *Ville de Djibouti* mis en service sur les lignes des Antilles sous le nom de *Guyane*.

En ce qui concerne le programme de constructions neuves, si le car-ferry *Fred Scamaroni* destiné aux lignes de Corse n'a pu être livré en 1965 par suite d'un incendie survenu quelques jours avant sa livraison, l'exercice écoulé n'en a pas moins été marqué :

— par la poursuite de la construction des deux autres car-ferreries *Corse* et *Comté de Nice* ;

— par la commande d'un petit cargo à manutention horizontale qui doit notamment renforcer notre capacité de transport de voitures sur la Corse ;

— par celle de deux cargos de long cours de 7.500 tonnes, destinés aux lignes de charges de l'Atlantique ;

— par la commande de navires transporteurs de vrac ;

— enfin, par la mise à l'étude de nouveaux types de navires, mieux adaptés à certains trafics spécialisés.

a) *Trafic passagers.* — Le nombre total des passagers transportés en 1965 a été de 761.977, marquant sur l'exercice précédent une baisse de l'ordre de 11 %, imputable essentiellement à la diminution du trafic avec l'Algérie.

Sur l'*Atlantique Nord*, la tendance de l'ensemble des compagnies maritimes à multiplier les croisières pendant la saison creuse s'est encore accentuée, entraînant une augmentation du nombre des passagers de croisière et, corrélativement, une diminution de 10 % du nombre des traversées régulières.

Pour sa part, le paquebot *France* a, sur la ligne de New York, transporté, en 1965, 51.687 passagers en 17 voyages, contre 59.001 en 20 voyages l'année précédente, et obtenu un remplissage moyen supérieur à celui de 1964 (79,17 % contre 76,3 %).

Par ailleurs 5 croisières ont été effectuées par *France* avec, au total, 6.883 passagers.

Sur la ligne des *Antilles*, les paquebots *Antilles* et *Flandre* ont transporté en 25 voyages 28.975 passagers, soit un chiffre voisin de celui de l'exercice précédent.

L'exploitation des *lignes de Corse* a été affectée pendant toute la saison par l'indisponibilité du car-ferry *Fred Scamaroni*.

Malgré ces difficultés, auxquelles se sont ajoutés divers mouvements sociaux des équipages, il a été transporté au total sur ces lignes 470.754 passagers, sans augmentation notable sur le trafic de l'exercice précédent (470.225) tandis que le trafic des voitures accompagnées marquait une nouvelle progression avec 74.939 véhicules contre 68.544 en 1964.

Les lignes d'*Algérie-Tunisie* enregistrent pour leur part une nouvelle et importante baisse. Le nombre des passagers transportés est ainsi passé de 282.177 en 1964 à 145.266 en 1965.

Enfin, et à la demande des pouvoirs publics, la Compagnie a été amenée à exploiter occasionnellement avec le paquebot *Lisieux*, affrété à la S. N. C. F., la ligne Saint-Malo—Jersey.

b) *Le trafic de fret.* — Dans le domaine du trafic des marchandises, on enregistre une légère progression par rapport à l'année précédente.

Si, en effet, le tonnage transporté accuse en valeur absolue, avec 3.042.174 tonnes en 1965 contre 3.203.224 tonnes en 1964, une certaine diminution — qui concerne essentiellement les deux

minéraliers exploités sur des trajets plus longs et les lignes d'A. F. N. — le nombre des tonnes-milles transportées sur l'ensemble des lignes, qui mesure plus exactement l'activité réelle de la flotte, s'inscrit en progression avec 12.489 millions de tonnes-milles en 1965 contre 12.111 millions en 1964.

Les lignes de long cours ont bénéficié du niveau élevé des échanges internationaux, tandis que leurs recettes se trouvaient en même temps améliorées par les hausses de tarifs de conférence intervenues au cours de l'année 1965.

L'exploitation de certaines lignes a néanmoins été perturbée par le jeu des facteurs politiques et sociaux qui ont affecté surtout le continent américain, parmi lesquels :

- la grève des dockers américains qui a paralysé pendant les premiers mois de l'année les ports de la côte Est des Etats-Unis ;
- divers mouvements sociaux et particulièrement dans les ports à Anvers, au Chili et aux Antilles ;
- la situation politique à Saint-Domingue qui a amené la Compagnie à suspendre la desserte de cette île pendant quelques mois.

Sur les différents secteurs géographiques, la physionomie du trafic a été la suivante :

A l'exception de la ligne du Mexique, dont l'exploitation avait été modifiée à la fin de 1964, les échanges sur les diverses lignes de ce secteur enregistrent une progression de l'ordre de 15 %

De nouvelles réorganisations de lignes sont intervenues dans ce secteur : sur la ligne de la Côte Est, les services au départ de Bordeaux ont été doublés et sur la ligne du Nord Pacifique ont été assurés à partir d'octobre, en raison de l'abondance du fret, deux départs supplémentaires et la desserte du Portugal. Sur la ligne des Grands Lacs, plus difficile d'exploitation malgré l'accroissement du trafic, a été décidée la réduction de la rotation des navires de 75 à 60 jours en ne desservant plus que les ports principaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Sur le secteur Antilles Côte Ferme, le tonnage transporté s'inscrit également en hausse par rapport à celui de l'année précédente.

Sur la Guyane, dont les promesses d'essor économique semblent se confirmer, l'exploitation a continué d'être affectée par des sujétions tenant aux conditions d'accès portuaires.

Malgré l'incidence des grèves dans les ports chiliens et un certain ralentissement des importations de nitrates et de farines de poisson, notre trafic s'est également accru sur la ligne du Sud Pacifique, grâce aux tonnages en progression de minerais de cuivre et concentré de zinc.

Enfin, sur le secteur *Afrique du Nord*, toujours affecté par la contraction des échanges avec la France, on a enregistré une nouvelle diminution des tonnages transportés.

2° Année 1966.

Parmi les modifications intervenues dans la composition de la flotte, il convient de noter :

— le retrait des paquebots *Ville d'Alger*, *Cyrnos* et *Sampiero Corso* que la mise en service de 3 car-ferries neufs laissait sans utilisation ;

— l'entrée dans la flotte de 3 car-ferries sur les lignes de Corse : le *Fred Scamaroni* le 17 mai, le *Corse* le 11 juin et le *Comté de Nice* le 27 juillet ;

— la mise en service prochaine (pour le mois de novembre, en principe) du cargo à manutention horizontale *Esterel* destiné aux liaisons avec la Corse ;

— la commande de deux navires polythermes pour faire face à la demande croissante de transports réfrigérés.

En ce qui concerne le trafic, la situation se présente de la manière suivante :

a) *Trafic passagers.*

Ligne de New York : à la date du 9 août, le paquebot *France* en 10 voyages, avait transporté 30.398 passagers contre 29.638 en 1965, avec un coefficient de remplissage de 80 %. L'amélioration est imputable, pour la plus grande partie, à la grève des marins anglais qui a apporté un supplément appréciable de passagers.

Les croisières : deux croisières au départ de New York dans les Caraïbes, une au départ de Cannes en Méditerranée et un « Week-end en mer » ont attiré sur *France* 5.067 personnes contre 5.400 pour quatre croisières en 1965.

Ligne des Antilles : les paquebots *Flandre* et *Antilles* avaient, au 12 août, transporté 16.237 passagers en 13 voyages, avec un coefficient de remplissage de 77 %, contre 17.084 l'année précédente en 14 voyages.

Lignes de la Corse : le trafic s'élevait à 210.000 passagers fin juillet, contre 219.000 l'année précédente et 33.900 véhicules contre 33.300 en 1965.

Lignes d'Algérie—Tunisie : en dépit des grèves du mois de juin, le trafic s'est maintenu pour les sept premiers mois à un niveau identique à celui de l'an dernier, soit 76.000 passagers.

b) *Le trafic de fret.*

Réseau Amérique du Nord : durant le premier semestre 1966, le volume du trafic s'est maintenu à un niveau comparable à celui de l'an dernier sur la ligne de la Côte Est, tandis que l'amélioration obtenue sur la ligne Canada—Grands Lacs a été entravée par la longue grève des dockers du Saint-Laurent qui a privé les navires d'un fret substantiel au retour. Les deux autres secteurs du réseau, Pacifique Nord et Mexique, progressent, à la fois, en tonnage et en recettes.

Réseau Antilles—Pacifique Sud : bien que les taux de fret demeurent insuffisants et malgré une campagne sucrière aux Antilles et des exportations de bois de Guyane inférieures aux prévisions, l'exploitation du secteur Antilles—Guyane marque un progrès par rapport à 1965.

Services bananiers : les dommages des cyclones de 1964 ayant été réparés, la situation est redevenue normale aux Antilles et les recettes comme les tonnages sont en progression par rapport à la période correspondante de 1965.

Afrique du Nord, Corse et Baltique : sur ces secteurs, à l'exception des lignes de Corse, la dégradation du trafic s'est poursuivie, aggravée en outre pour la Tunisie et l'Algérie par les grèves des équipages de Méditerranée.

Quant aux perspectives d'avenir, elles peuvent s'analyser comme suit :

Dans le domaine des *passagers* est prévu un développement des croisières par l'utilisation en croisières des paquebots des

lignes de long cours, cette solution devant permettre de pallier efficacement la réduction d'activité qui affecte ces lignes pendant les mois d'hiver.

C'est ainsi que *France* effectuera avant la fin de l'année 1966 une croisière dans les Caraïbes, une en Afrique noire, et, en 1967, 8 croisières.

De même *Flandres* et *Antilles* doivent être retirés de leur service régulier pour effectuer 9 croisières dans les Caraïbes.

Par ailleurs, à l'occasion de l'exposition de Montréal, 4 touchées exceptionnelles de paquebots sont prévues.

Le trafic du fret : Les perspectives de trafic au long cours demeurent favorables, d'autant plus que les principaux éléments moteurs de la conjoncture maritime 1966 subsisteront selon toute vraisemblance en 1967.

Par ailleurs, pour les lignes du secteur Antilles-Guyane, le développement économique de la Guyane et l'application du V^e Plan aux D. O. M. devraient constituer une base suffisante pour l'expansion des échanges, si l'infrastructure portuaire ne constitue pas un goulot d'étranglement.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Depuis le 1^{er} janvier 1965, l'évolution des effectifs de la Compagnie générale transatlantique a été la suivante :

a) *Personnel navigant.* — Le tableau ci-dessous reflète l'évolution de la répartition des effectifs embarqués au 1^{er} janvier 1965 et au 1^{er} janvier 1966 (la rubrique Equipage regroupe la maistrance et le personnel subalterne).

	1965	1966
<i>Etats-majors</i>	770	730
<i>Equipages</i> :		
Pont et machine	1.845	1.826
Civil	1.981	1.994
Total	4.596	4.550

b) *Personnel sédentaire* : Entre le 1^{er} janvier 1965 et le 1^{er} janvier 1966, l'évolution des effectifs du personnel sédentaire a été la suivante :

	1965	1966
<i>Cadres</i>	122	116
comprenant :		
— cadres de direction (chefs de service et sous-chefs de service).		
— cadres techniques (ingénieurs à chefs de travaux principaux).		
<i>Techniciens et agents de maîtrise</i>	699	685
comprenant :		
— chefs de bureau à chefs de groupe inclus ;		
— chefs de travaux à chefs d'équipage inclus.		
<i>Employés</i>	2.582	2.384
<i>Ouvriers</i>	(a) 992	(a) 360
Total	4.395	3.545

a) Diminution due, à concurrence de 590 agents, au transfert à une filiale: la C. O. G. E. R., du personnel antérieurement affecté aux ateliers du Havre.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le début de 1965, les rémunérations du personnel de la Compagnie générale Transatlantique ont évolué dans les conditions ci-après :

a) *Personnel navigant.*

En 1965.

- Majoration des suppléments familiaux des Etats-Majors de 2 %, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier ;
- à compter du 1^{er} avril : augmentation de 2 % des soldes et accessoires et de 4 % de l'indemnité de traitement de table des officiers et marins ;
- à compter du 1^{er} juillet :
 - mise en application d'une mesure permettant aux officiers brevetés remplissant une fonction par dérogation de percevoir une rémunération à l'échelon le plus bas du brevet exigé par cette fonction, majorée de l'ancienneté de fonction acquise au titre du brevet dont ils sont titulaires,

- relèvement de la solde de disponibilité des officiers de 60 à 63 % de la solde mensuelle,
- octroi, aux officiers et marins embarqués sur les navires en arrêt technique, de l'indemnité de frais divers, en sus du traitement de table, lorsque la nourriture n'est pas assurée à bord,
- sur les paquebots de Méditerranée dépourvus d'un cadre d'assistants, paiement à trois Maîtres (Maître d'équipage, Maître machine, Maître électricien) de salaires supérieurs de 5 % à ceux prévus pour leur fonction.
- à compter du 1^{er} août : relèvement à 4 % de la majoration de 2 % des soldes et accessoires consentie aux officiers et marins à compter du 1^{er} avril ;
- le 1^{er} octobre 1965 : surclassement marine des agents du service général et marins, de la 3^e à la 7^e catégorie, ayant cotisé 20 ans dans la même catégorie, entraînant pour l'exercice 1965 une dépense de 25.000 francs, et surclassement marine des agents du service général titulaires d'un C. A. P. ou d'un C. A. M. avec effet rétroactif du 1^{er} janvier.

En 1966.

Les 1^{er} et 7 juin 1966 : les protocoles d'accords signés entre le C. C. A. F. et les organisations professionnelles d'officiers le 7 juin 1966, et celles des marins le 1^{er} juin 1966 prévoient :

- à compter du 1^{er} avril 1966, pour l'ensemble du personnel navigant, une majoration de 3 % des soldes, salaires, accessoires et indemnités de nourriture,
- à compter du 1^{er} août 1966, passage de cette majoration de 3 % à 5 %. (En accord avec les organisations syndicales, il a été convenu d'une seule majoration de 5 % applicable à compter du 18 mai 1966),
- la solde de disponibilité du personnel subalterne est portée de 50 à 63 % à compter du 1^{er} juillet 1966 ;
- à compter du 1^{er} août 1966 :
 - majoration de 5 % des salaires forfaitaires marins pour toutes les catégories ;
 - majoration de 0,75 % de la contribution armatoriale à la C. G. P.

b) Personnel sédentaire.

En 1965.

L'ensemble des rémunérations de ce personnel a fait l'objet des majorations moyennes suivantes :

- au 1^{er} janvier 1965 : 1 % ;
- au 1^{er} janvier 1965 : promotion d'une partie des agents à l'indice B, conformément aux mesures prises à la S. N. C. F. ;
- au 1^{er} mai 1965 : 1,75 % ;
- au 1^{er} mai 1965 : modification des coefficients hiérarchiques de certaines catégories d'agents ;
- au 1^{er} octobre 1965 : 1,25 %.

En 1966.

Comme celui de la S. N. C. F., le personnel sédentaire a bénéficié des augmentations de rémunérations suivantes :

- au 1^{er} février 1966 : relèvement de 2,25 % des rémunérations sur la base des barèmes en vigueur au 1^{er} octobre 1965.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements effectués par la Compagnie Générale Transatlantique en 1965 et en 1966 ont été les suivants :

Exercice 1965 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

— immobilisations au titre :		
— des terrains et des constructions.....	2.304	
— du matériel naval :		
<i>Guyane</i>	4.853	
<i>Fred Scamaroni</i>	3.819	
<i>Comté de Nice</i>	17.695	
<i>Corse</i>	14.445	
<i>Estérel</i>	3.454	
2 cargos 7.500 tonnes.....	7.130	
Part quirataire sur minéralier 80.000 tonnes....	1.820	
Part quirataire sur minéralier 39.115 tonnes....	129	
Améliorations coque-machines	4.566	
Matériel d'inventaire.....	190	
	<hr/>	58.101
— du matériel et outillage.....	2.521	
— prises de participation.....	7.302	
	<hr/>	70.228
		<hr/> <hr/>
— autres besoins :		
— effets acceptés pour.....	1.481	
— amortissement financier des dettes à plus d'un an.....	38.872	
— constitution de dépôts et cautionnements.....	232	
— prêts consentis à des tiers.....	4.795	
— règlements de frais d'établissement.....	950	
— règlement d'un fonds de commerce.....	5	
	<hr/>	46.335
		<hr/> <hr/>
		116.563

MOYENS DE FINANCEMENT :

1) Autofinancement comprenant :		
— les amortissements de l'exercice.....	61.161	
— les provisions de l'exercice.....	2.302	
	<hr/>	63.463
2) Cessions d'éléments de l'actif :		
— matériel naval.....	5.606	
— terrains	2	
— constructions	12	
— matériel, outillage.....	1.658	
— fonds de commerce et droit au bail.....	550	
— titres de participation.....	84	
	<hr/>	7.912
3) Endettement à plus d'un an.....	20.917	
4) Encaissement d'avances, cautions et dépôts.....	1.713	
5) Dotation à la réserve de reconstruction-dommages de guerre.....	10	
6) Diminution du fonds de roulement (1).....	22.548	
	<hr/>	116.563

(1) Il est rappelé que le fonds de roulement au 31 décembre 1964 avait fait l'objet d'une augmentation exceptionnelle de 23.312 milliers de francs due essentiellement à la mobilisation en fin d'exercice d'un emprunt à long terme. La diminution constatée au 31 décembre 1965 est une conséquence directe de cette particularité et représente l'utilisation normale de l'emprunt en cause.

Exercice 1966 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

1° Matériel naval.

A. — Constructions neuves :

France solde du prix de construction.....	1.420
Fred Scamaroni	1.880
Corse	15.306
Comté de Nice.....	12.472
Cargo 7.500 t Penhoët préfinancé à 80 %.....	2.103
Cargo 7.500 t Seine-Maritime préfinancé à 80 %....	648
Esterel	5.971
Gros porteur 80.000 Tdw, participation de la Compagnie : 82 %, préfinancé à 70 %.....	5.540
Gros porteur 39.000 Tdw, participation de la Compagnie : 10 %, préfinancé à 70 %.....	385
Polytherme 400.000 pd 3, n° 1, préfinancé à 70 %.	10.240
Polytherme 400.000 pd 3, n° 2, préfinancé à 70 %.	10.240
Cargos dont la commande doit être passée avant la fin de l'exercice.....	5.600
Transporteur de gaz de pétrole liquéfié préfinancé à 80 % (en participation avec un autre armement):	108

71.913

B. — Transformations et modifications diverses..... 4.000

75.913

2° Investissements divers.

A. — Dans les services de terre.....	7.000
B. — Extensions de participations.....	1.000

8.000

Total I..... 83.913

3° Dépenses étrangères à l'exploitation courante.

Remboursements d'emprunts en cours..... 38.263

Total II..... 38.263

Total I + II..... 122.176

MOYENS DE FINANCEMENT :

Solde de subventions 1965 existant en trésorerie au 31 décembre 1965..	8.000
Ventes de navires.....	6.216
Remboursements de prêts.....	1.200
Emprunts déjà accordés.....	31.000
Primes d'équipement.....	360

Total I..... 46.776

Autofinancement et prélèvement sur la trésorerie..... 55.000

Emprunts à conclure..... 20.400

Total II..... 75.400

Total I + II..... 122.176

**D. — SITUATION FINANCIÈRE
DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
EN 1965 ET EN 1966 ET PERSPECTIVES POUR 1967**

Exercice 1965.

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation générale pour l'exercice 1965 :

CHARGES	(En francs.)
Frais de personnel (navigant et sédentaire).....	197.874.538,81
Impôts et taxes.....	13.101.211,85
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	433.353.120,88
Transports et déplacements.....	3.897.226,70
Frais divers de gestion.....	17.094.059,75
Frais financiers.....	8.007.210,90
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements.....	61.161.463,76
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....	9.460.770 »
Total.....	743.949.602,65

PRODUITS	
Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages).....	657.292.929,86
Subventions d'exploitation reçues.....	59.500.000 »
Ristournes, rabais et remises obtenus, primes et débits.....	270.607,84
Produits accessoires.....	9.118.672,91
Produits financiers.....	4.832.693,38
Produits des exploitations annexes à terre.....	2.687.565,37
Produits des exploitations annexes à bord.....	3.732.813,80
Solde débiteur.....	6.514.319,49
Total.....	743.949.602,65

Après dotation aux comptes de provision et balance des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, l'exercice 1965 s'est finalement soldé sans bénéfice ni perte.

Signalons, enfin, qu'aux termes du 10^e avenant à la Convention avec l'Etat, signé le 22 décembre 1965, le montant de la contribution financière de l'Etat a été fixé à 50 millions pour l'exercice 1965, et celui de l'indemnité forfaitaire pour les lignes de Corse à 9,5 millions, la Compagnie s'étant cependant réservée d'introduire, en application de l'article 5 bis de la Convention, une demande de revision sur ce dernier point, au vu des résultats du réseau corse dont l'exploitation a été gravement affectée par les conséquences de l'incendie du *Fred Scamaroni*.

Exercice 1966.

Les recettes d'exploitation étaient à fin mai supérieures de 4,4 % à celles de la même période de 1965 avec 218 millions contre 208,7 millions, cette augmentation portant essentiellement sur les recettes de fret.

Les dépenses d'exploitation ont marqué, de leur côté, pour la même période, une augmentation de 3,2 % qui est inférieure à celle des recettes.

Aussi, les résultats d'exploitation font-ils apparaître à la fin de mai 1966, par rapport à l'an dernier, une amélioration qui tient pour une part à la conjoncture mais aussi, en ce qui concerne plus particulièrement les lignes de charge, à une politique commerciale tournée vers l'avenir et toujours soucieuse de la rentabilité :

- développement de l'usage des palettes et containers ;
- choix des frets les plus rémunérateurs ;
- suppression de certaines escales trop longues et coûteuses.

Pour l'ensemble de l'exercice 1966, les plus récentes prévisions établies font apparaître un déficit, avant toute subvention, légèrement inférieur à celui enregistré en 1965, l'amélioration sur les lignes du réseau libre étant absorbée par une aggravation presque équivalente des résultats des paquebots du réseau contractuel.

Perspectives de l'exercice 1967.

Les prévisions de recettes pour l'exercice 1967 sont sensiblement supérieures à celles de 1966.

Les dépenses doivent subir, de leur côté, l'incidence de certaines augmentations de prix.

Des perspectives de trafic favorables, une flotte plus moderne, des résultats sur les lignes de Corse en amélioration, permettent d'espérer que le déficit pour cet exercice devrait être inférieur à ceux de 1965 et 1966. Ces tendances confirment d'ailleurs les travaux antérieurement établis par la Compagnie et prévoyant un redressement appréciable de la situation à partir de cet exercice.

III. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES

L'analyse à laquelle nous venons de procéder de la situation des principales entreprises publiques conduit à constater que, pour certaines d'entre elles, se posent de sérieux problèmes d'équilibre financier qui ont une répercussion directe sur le budget général. Par ailleurs, le Trésor est également appelé à apporter son concours au financement des investissements du secteur nationalisé. Par conséquent les rapports entre finances publiques et entreprises industrielles du secteur public sont nombreux. Nous les examinerons ci-après.

Le concours apporté par l'Etat, sur le plan financier, aux entreprises du secteur public, peut revêtir des formes diverses et concerne soit l'exploitation de l'entreprise — il s'agit alors de versements de subventions —, soit d'une aide en capital qui peut, suivant les cas, consister en subventions, en prêts ou en souscriptions à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques ayant juridiquement la forme de sociétés anonymes, ou bien encore en dotations en capital.

Le tableau ci-après indique les subventions d'exploitation versées par l'Etat aux entreprises du secteur public en 1966 et celles dont le versement est prévu pour 1967.

Subventions d'exploitation.

	1966	1967 (prévisions).
	(En millions de francs.)	
Subventions d'exploitation :		
— Charbonnages de France.....	772	1.059
— S. N. C. F. (a).....	4.149	4.082
— R. A. T. P. (a).....	529	508
— Aéroport de Paris.....	36	30
— Compagnies de navigation maritime.....	110	115
	5.596	5.794

(a) Y compris les remboursements des pertes de recettes consécutives à l'application de tarifs réduits.

Remarquons que les subventions d'exploitation que l'Etat est amené à verser à certaines entreprises du secteur public revêtent trois caractères différents : ce sont soit des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, soit des subventions ayant pour but de rémunérer l'exécution des services d'intérêt général, soit enfin des subventions constituant une aide temporaire pour permettre aux entreprises de faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent par exemple les subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de la même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Doivent, par contre, notamment, être rangées parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général les contributions versées par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique, à la Compagnie des Messageries maritimes et à la Compagnie Air France en contrepartie de l'exploitation de certaines lignes dont la desserte est jugée nécessaire par les pouvoirs publics. Il en est de même pour le remboursement des pertes de recettes résultant pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports de voyageurs ou de marchandises. Enfin, doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie celles que verse l'Etat à la S. N. C. F. pour compenser les charges résultant d'un déséquilibre de la Caisse des retraites par suite de la réduction importante des effectifs du personnel actif. La subvention attribuée aux Houillères nationales a eu, à l'origine, le même caractère, car elle tendait à leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de reconversion. Le temps passant, les subventions croissant sans cesse de même que le déficit d'exploitation des Houillères, la subvention risque de se transformer purement et simplement en subvention de fonctionnement.

Indépendamment de ces diverses subventions, l'Etat est amené à accorder aux entreprises du secteur public certains concours financiers en vue de leur équipement.

Ces concours revêtent comme nous l'avons indiqué plus haut, des formes diverses. Les tableaux ci-après en indiquent le montant pour 1966 et pour 1967.

Subventions d'équipement.

	1966	1967
	(En millions de francs.)	
Compagnie nationale du Rhône.....	50	65
R. A. T. P.....	118	150
Ports autonomes.....	67	75
Total	235	290

Prêts du Fonds de développement économique et social.

	1966	1967
	(En millions de francs.)	
Charbonnages de France.....	40	30
Compagnie nationale du Rhône.....	143	140
Electricité de France.....	400	>
Gaz de France.....	60	>
R. A. T. P.....	100	145
Aéroport de Paris.....	36	30
Ports autonomes.....	70	110
Compagnies de navigation maritime.....	>	20
Total	849	475

Dotations en capital.

	1966	1967
	(En millions de francs.)	
Electricité de France.....	1.125	1.059
Gaz de France.....	70	103
Total	1.195	1.162

*
* *

Les brèves indications qui précèdent sur l'aide financière apportée par l'Etat au secteur nationalisé permettent d'apprécier les rapports étroits qui existent entre le budget général et le Trésor, d'une part, et le secteur des activités industrielles de l'Etat, d'autre part. C'est dire l'importance des incidences que la situation financière de ce secteur est susceptible d'avoir sur les finances publiques.

Or, nous sommes obligés de constater que si, depuis de longues années, cette situation est préoccupante, elle s'est aggravée au cours des dernières années, et notamment en 1966.

Sans doute, différentes entreprises, comme les quatre grandes banques de dépôt, poursuivent leur expansion dans des conditions normales et leur avenir ne paraît pas devoir connaître de difficultés sérieuses. D'autres, bien que placées dans un secteur plus délicat, comme la Régie Renault, connaissent néanmoins une situation équilibrée et qui n'appelle pas d'observations particulières.

Pour Electricité de France, le problème crucial, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, est celui du financement des investissements. Le développement sans cesse croissant des moyens de production destinés à faire face à une consommation qui double en moins de dix ans impose à l'entreprise un effort financier sans précédent qui risque à la longue de poser des problèmes eu égard aux marges limitées d'autofinancement et aux difficultés que soulève l'émission de grands emprunts sur le marché financier.

En revanche, la situation financière d'autres entreprises est, comme nous l'avons vu, fort préoccupante.

On est amené, d'autre part, à constater que d'une année à l'autre les dépenses du secteur nationalisé augmentent globalement de quelque 6 %. Dans une certaine mesure, cet accroissement de dépenses aura pour contrepartie la livraison sur le marché d'un supplément de biens commercialisables, mais pour une autre fraction, beaucoup plus importante, hélas !, cet accroissement de dépenses se traduira purement et simplement par la mise en circulation

d'un pouvoir d'achat supplémentaire qui ne sera gagé par aucun développement économique. Il s'ensuivra par conséquent un accroissement de la tension qui s'exerce sur la monnaie.

Par ailleurs, nous constatons dans plusieurs des grandes entreprises une aggravation croissante des déficits. Pour couvrir ces déficits, il faudra, au moins dans certains cas, procéder à des rajustements de prix ou de tarifs. Or, s'agissant le plus souvent d'entreprises de base, ces rajustements auront fatalement des répercussions sur le coût de production des entreprises du second degré, celles qui produisent des biens consommables, qui seront, à leur tour, conduites à majorer leurs prix de vente, faisant courir, par conséquent, une menace accrue pour la monnaie, à moins que par une politique de blocage des prix, intransigeante, on ne leur interdise de répercuter dans leurs propres prix les hausses de coûts de production qu'elles auront eu à subir du fait de l'Etat, ce qui les conduirait à réduire, voire à supprimer leurs investissements productifs qui, cependant, sont déjà insuffisants.

En tout état de cause, une politique de hausse des prix, même très accentuée, ne saurait, du reste, résoudre entièrement le problème des déficits du secteur nationalisé. Pour les Charbonnages de France, toute augmentation tarifaire paraît exclue puisque le prix de nos produits est déjà aussi élevé que celui des charbons importés et que la houille se heurte, par ailleurs, à une sévère concurrence de la part des autres sources d'énergie. Il faudra donc que l'Etat couvre au moyen de subventions de tels déficits, d'où une aggravation des charges publiques.

Force nous est donc de constater que la situation du secteur industriel de l'Etat apparaît comme délicate et risque d'imposer à la monnaie au cours de l'année prochaine une tension supplémentaire.

CHAPITRE III

LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

I. — La situation financière de la Sécurité sociale.

Jusqu'en 1960, votre Rapporteur général s'était efforcé de présenter, dans chacun de ses rapports sur le budget, un exposé aussi détaillé que possible de la situation financière des différents régimes de sécurité sociale en ce qui concerne tant les prévisions de l'année en cours que les perspectives de l'exercice suivant.

Depuis, il n'a plus été possible de suivre la même présentation ; l'ouverture du débat budgétaire devant le Sénat et, partant, le dépôt du présent rapport sont trop prématurés pour que soient connus et puissent être collationnés l'ensemble des différents éléments statistiques et les données prévisionnelles établies par les divers organismes de sécurité sociale, certains n'effectuant ce travail que dans le courant du mois de novembre de chaque année.

Sont seulement, à l'heure actuelle, connues avec précision les données relatives au régime général et au régime agricole de la Sécurité sociale. Pour les régimes spéciaux et les régimes complémentaires, les renseignements obtenus ne sont encore que fragmentaires. Il a donc été nécessaire de procéder à certaines extrapolations en partant des résultats connus de 1964, extrapolations qui, tout en n'ayant qu'un caractère approximatif, auraient permis néanmoins d'obtenir des ordres de grandeur valables.

Compte tenu des observations qui précèdent et sous les réserves qui viennent d'être indiquées, on peut chiffrer l'ensemble des dépenses des différentes institutions et régimes de sécurité sociale — non compris les régimes du secteur public sans recettes affectées — à :

- 68.500 millions pour 1966 ;
- 75.000 millions pour 1967.

*
* *

En ce qui concerne le régime général, le régime agricole et le Fonds de solidarité, des renseignements statistiques développés sont donnés dans le tableau ci-après.

**Prévisions pour 1966 et 1967 des recettes et des dépenses du régime général et du régime agricole
de la Sécurité sociale et rappel de la situation 1965.**

	1965			1966			1967		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
	(En millions de francs.)								
I. — Régime général.									
Assurances sociales :									
Salariés non agricoles.....	21.348	22.432	— 1.084	23.680	25.512	— 1.832	26.588	28.365	— 1.777
Salariés agricoles.....	837	1.340	— 503	890	1.553	— 663	971	1.738	— 767
Accidents du travail.....	3.593	3.749	— 156	4.225	4.267	— 42	4.722	4.680	+ 42
Prestations familiales :									
Salariés non agricoles.....	12.525	11.487	+ 1.038	13.727	12.480	+ 1.247	15.017	13.319	+ 1.698
Salariés agricoles.....	620	1.090	— 470	640	1.082	— 442	660	1.100	— 440
Employeurs et travailleurs indépendants.....	993	959	+ 34	1.083	1.059	+ 24	1.170	1.131	+ 39
Ensemble du régime général.....	39.916	41.057	— 1.141	44.245	45.953	— 1.708	49.128	50.333	— 1.205
II. — Régime agricole.									
Dépenses administratives.....		10,6	»		11,1	»		11,7	»
A. M. E. X. A.....		1.135,9	»		1.318	»		1.456	»
Assurance vieillesse.....	4.511,9	1.889,7	»	5.063,1	2.202	»	5.645,4	2.587	»
Prestations familiales.....		1.417,3	»		1.464	»		1.509	»
Fonds spécial.....		58,4	»		68	»		81,7	»
Ensemble du régime agricole.....	4.511,9	4.511,9	»	5.063,1	5.063,1	»	5.645,4	5.645,4	»
Totaux I + II.....	44.427,9	45.568,9	— 1.141	49.308,1	51.016,1	— 1.708	54.773,4	55.978,4	— 1.205
III. — Fonds national de solidarité.....									
	1.430	(1) 1.430	»	1.221	(2) 1.221	»	1.322	(3) 1.322	»
Total général I + II + III.	45.857,9	46.998,9	— 1.141	50.529,1	52.237,1	— 1.708	56.095,4	57.300,4	— 1.205
A déduire double emploi.....	601,7	601,7	»	618	618	»	723,8	723,8	»
Total général net....	45.256,2	46.397,2	— 1.141	49.911,1	51.619,1	— 1.708	55.371,6	56.576,6	— 1.205

(1) Y compris 301,5 millions de francs au titre de la surcompensation prestations familiales.

(2) Non compris 350 millions de francs au titre de la surcompensation prestations familiales inscrite désormais au chapitre 46-93 des charges communes.

(3) Non compris 365 millions de francs au titre de la surcompensation prestations familiales inscrite désormais au chapitre 46-93 des charges communes.

Un simple examen du tableau ci-dessus permet de constater la progression continue des dépenses de la Sécurité sociale.

De 1964 à 1967, le taux de cette progression a crû dans des proportions fort importantes.

Pour les seuls salariés non agricoles du régime général, l'augmentation des dépenses a été de 1965 à 1967 de :

- 26,4 % pour les assurances sociales ;
- 26 % pour les accidents du travail ;
- 15,9 % pour les prestations familiales.

Pour les salariés agricoles, cette progression, légèrement plus faible, a été de :

- 29,7 % pour les assurances sociales ;

En revanche pour les prestations familiales les dépenses sont stabilisées.

Quant au régime des exploitants agricoles, il voit ses dépenses, pendant la même période, s'élever de 4.511,9 millions de francs à 5.645,4 millions de francs, soit une augmentation de 25 %.

Les causes de cette situation sont diverses. Nous les analyserons rapidement pour chacune des branches de la Sécurité sociale.

1° LES ASSURANCES SOCIALES

En ce qui concerne les assurances sociales proprement dites, l'augmentation des dépenses tient principalement aux causes suivantes :

Pour le secteur vieillesse, on constate, d'une part, une augmentation unitaire des pensions de retraite, celles-ci étant, comme on le sait, revalorisables en fonction de l'évolution des salaires. D'autre part, le nombre des bénéficiaires à tendance à croître, le régime de croisière ne devant être atteint que dans quelques années.

Pour le secteur maladie persiste une tendance à l'augmentation constante de la consommation médicale, et surtout pharmaceutique, tenant à la fois à la progression des techniques médicales et à un développement de l'utilisation des services médicaux par les assurés. Par ailleurs, le nouveau système de la révision annuelle des conventions médicales risque d'aboutir à un relèvement constant des tarifs de remboursement.

Enfin, il convient de signaler une augmentation du nombre des assujettis, augmentation qui se traduit du reste, en contrepartie, par le versement de cotisations plus nombreuses.

2° LES PRESTATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales proprement dites ont été augmentées de 4,5 % au 1^{er} août 1966.

D'autre part, on constate une augmentation du nombre d'enfants ouvrant droit aux allocations par suite d'une prolongation moyenne de la scolarité. En revanche, la natalité ne progresse pas, et aurait même tendance à marquer un recul.

Par ailleurs, on assiste à une croissance des allocations-logement qui est de l'ordre de 15 à 20 % par an.

Cette croissance est notamment la conséquence de l'augmentation moyenne du montant des loyers.

3° LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La branche accidents du travail connaît une nette progression des dépenses pour les motifs suivants :

Les rentes qui sont fonction des salaires connaissent, par conséquent, une augmentation constante.

Le régime minier, dont le déficit retombe en définitive sur le régime général, connaît un déséquilibre croissant par suite, notamment, de la diminution du nombre des actifs.

Enfin, on constate une très inquiétante augmentation du nombre et de la gravité des accidents de trajet. Il s'agit là d'un des aspects du problème plus général posé par les dangers de la circulation automobile.

4° LES SALARIÉS AGRICOLES

Depuis 1963 et par application des dispositions de la loi de finances pour 1963, les salariés agricoles sont financièrement pris en charge par le régime général.

Pour eux, on assiste à une légère amélioration des résultats du risque « assurances sociales » pour lequel le déficit passe, en deux ans, de 470 millions de francs à 440 millions de francs,

soit une diminution de 30 millions de francs. Outre les causes générales de majoration des dépenses qui sont les mêmes que pour les autres catégories d'assurés sociaux, ce déséquilibre est la conséquence du système particulier de financement du régime des assurances sociales agricoles dans lequel les cotisations sont établies sur des salaires forfaitaires qui ne suivent que très imparfaitement l'évolution du coût de la vie.

En ce qui concerne les prestations familiales servies aux salariés agricoles, on constate, en revanche, une stabilisation du déficit qui tient, d'une part, à la diminution du nombre des bénéficiaires et, d'autre part, au fait que les recettes sont fonction de cotisations cadastrales indépendantes du nombre des prestataires.

*
* *

Si l'on se penche maintenant sur les recettes de la Sécurité sociale, on observe qu'elles croissent dans l'ensemble à un rythme moins rapide que celui des dépenses, et ce malgré le relèvement continu à la fois du montant du plafond et du taux des cotisations dont le tableau ci-après retrace l'évolution au cours des dernières années.

ANNEES	PLAFOND DES COTISATIONS	TAUX DES COTISATIONS		
		Assurances sociales.	Prestations familiales.	Total.
		(En pourcentage.)		
1958....	6.000 F.....	16	16,75	32,75
1959....	6.600 F.....	18,50	14,25	32,75
1960....	6.600 F (jusqu'au 1 ^{er} juillet).....	18,50	14,25	32,75
	7.080 F (à partir du 1 ^{er} juillet).....			
1961....	7.200 F (jusqu'au 1 ^{er} avril).....	19,50	14,25	33,75
	8.400 F (à partir du 1 ^{er} avril).....			
1962....	9.600 F.....	20,25	13,50	33,75
1963....	10.440 F.....	20,25	13,50	33,75
1964....	11.400 F.....	20,25	13,50	33,75
1965....	12.240 F.....	20,25	13,50	33,75
1966....	12.240 F (jusqu'au 1 ^{er} août).....	20,25	13,50	33,75
	12.960 F (à partir du 1 ^{er} août).....	21	13,50	34,50

*
* *

II. — Observations générales.

La situation actuelle et les perspectives pour le proche avenir de la Sécurité sociale apparaît comme gravement préoccupante. L'année 1966 va se solder par un déficit de l'ordre de 1.700 millions de francs et les perspectives de l'exercice 1967 ne sont guère plus satisfaisantes. Pour éviter que l'institution ne soit en état de cessation de paiement, le Trésor a dû au mois de juillet dernier lui accorder une avance de 1,5 milliard de francs et il n'est pas certain que, d'ici la fin de l'année, une nouvelle avance ne se révèle indispensable.

Pour 1967, on envisage de procéder à certaines réformes pour réduire le déséquilibre de la branche « assurances sociales ». Ces réformes, du reste, ne peuvent finalement se faire que dans deux voies : réduction de certaines prestations et augmentation des cotisations. Mais la première mesure est délicate et ne manquerait pas de soulever de véhémentes protestations de la part des intéressés ; la seconde se traduirait par un alourdissement des charges sociales, et, partant, des coûts de la production. Or, nos charges sociales sont déjà les plus élevées des pays du Marché commun ; leur aggravation ne pourrait que compromettre les possibilités de notre industrie dans le domaine de la concurrence internationale et faire subir à notre monnaie une tension accrue.

Par conséquent, un redressement de la situation financière de la Sécurité sociale apparaît dans l'immédiat comme ne pouvant être réalisé qu'au prix d'une lourde surcharge de l'économie française. Si l'on se refusait finalement à entrer dans cette voie, il serait alors nécessaire de recourir à l'octroi de nouvelles avances, car aucune dotation n'est prévue à cet effet dans la présente loi de finances ; une telle avance risquerait donc de remettre en cause l'équilibre du budget, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler.

CHAPITRE IV

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs — administratif, industriel et social — entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de faire une synthèse des constatations auxquelles nous sommes parvenus et d'essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions doivent, nous semble-t-il, porter sur deux points qui sont essentiels pour déterminer l'état exact des finances publiques : d'une part, les dépenses globales de l'Etat, d'autre part, l'endettement public.

I. — Les dépenses globales de l'Etat.

Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses globales de l'Etat ne sont pas constituées exactement par la somme des dépenses des trois secteurs administratif, industriel et social pris séparément. Il existe, en effet, entre ces trois secteurs des interférences nombreuses et ce qui constitue une charge pour l'un d'eux peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour un autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur à secteur ou même des virements à l'intérieur d'un secteur et qui constituent, en définitive, du point de vue qui nous occupe, de simples opérations d'ordre.

Or, ces opérations sont nombreuses et portent parfois sur des chiffres considérables. Notamment, au sein du secteur industriel, les différentes entreprises sont clientes les unes des autres pour des montants parfois très élevés.

A titre d'exemple, les achats effectués en 1965 par les entreprises nationales ci-après à d'autres entreprises nationales se sont montés à :

	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	100
S. N. C. F.	387
R. A. T. P.	54
Régie nationale des Usines Renault.....	73
<hr/>	
Total	614

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre secteur sont nombreux. Pour ne citer que les plus importants, nous mentionnerons les versements effectués par le secteur industriel soit au secteur administratif à titre d'impôts, soit au secteur social à titre de cotisations de sécurité sociale. En sens inverse, signalons les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que le montant des fournitures effectuées au secteur administratif de l'Etat par des entreprises du secteur industriel.

C'est ainsi que le montant des impôts payés par quatre des grandes entreprises du secteur nationalisé s'est élevé, en 1965, dernier exercice dont nous connaissons les résultats comptables, à :

	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	603
S. N. C. F.	1.249
R. A. T. P.	162
Régie nationale des Usines Renault.....	665
<hr/>	
Total	2.679

Enfin, les fournitures effectuées à l'Etat par les entreprises publiques sont souvent très importantes. Signalons, par exemple, qu'en 1965, les ventes à l'Etat ont été de :

- 424 millions pour la S. N. C. F. ;
- 131 millions pour les Charbonnages de France ;
- 28 millions pour la Compagnie générale transatlantique.

Compte tenu des correctifs que nous venons d'indiquer, on peut établir comme suit, pour 1966 et 1967, le montant probable des dépenses totales de l'Etat dans les trois secteurs administratif, industriel et social.

D E P E N S E S	1966 (b)	1967 (b)
	(En millions de francs.)	
1. Dépenses brutes du secteur administratif :		
— dépenses à caractère définitif.....	120.087	134.282
— dépenses à caractère temporaire.....	6.821	3.540
2. Dépenses brutes du secteur nationalisé.....	62.400	66.000
3. Dépenses brutes du secteur social.....	68.500	75.000.
Total.....	257.808	278.822
<i>A déduire :</i>		
4. Subventions, avances et prêts du Trésor.....	7.900	7.750
5. Impôts payés par le secteur nationalisé.....	3.700	3.900
6. Cotisations de Sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel (a).....	550	600
7. Echanges commerciaux interentreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur	4.000	4.100
Total net.....	241.658	262.472

(a) Y compris la participation du budget général au Fonds national de solidarité.

(b) Prévisions.

II. — L'endettement public.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs administratif, industriel et social, a effectué depuis de longues années, et continue à effectuer une dépense globale trop importante qui pèse ainsi lourdement sur le marché et est génératrice d'inflation. Par ailleurs, cette dépense globale excède, chaque année, le total des ressources normales dont peuvent disposer les trois secteurs considérés ; par conséquent, l'Etat est amené à s'endetter pour compenser le déséquilibre qui existe entre ses recettes et ses dépenses.

Votre rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons la définition, telle qu'elle figure dans le rapport général sur le budget de 1955.

« L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités. »

Nous devons donc rechercher pour chacun des trois secteurs qui constituent l'ensemble des activités de l'Etat quel est le montant de l'endettement net.

Nous rappellerons les modalités du calcul de cet endettement net pour une année déterminée.

Concernant le secteur administratif, l'endettement est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré, le cas échéant, des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

Pour le secteur social, l'endettement éventuel est simplement l'excédent des charges sur les ressources.

Enfin, pour le secteur industriel, il convient de retenir comme endettement, d'une part, l'excédent des emprunts contractés sur les remboursements effectués et, d'autre part, les déficits d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas couverts, soit par des subventions de l'Etat, soit par des emprunts, mais seulement par des artifices de trésorerie, comme par exemple des reports de

dettes. En outre, afin d'éliminer les doubles emplois, ne doivent pas entrer en ligne de compte pour le calcul de l'endettement du secteur industriel les emprunts contractés par les entreprises de ce secteur auprès du Trésor, puisque leur montant se retrouve dans les charges du secteur administratif de l'Etat.

Notons, par ailleurs, que l'endettement net d'un secteur déterminé peut être négatif, dans le cas où, pour l'année considérée, les charges de ce secteur seraient inférieures à ses ressources normales. *Sauf en ce qui concerne le secteur social*, cet aspect du problème est du reste assez théorique car il apparaît bien peu probable que, dans la conjoncture actuelle, on puisse voir le secteur administratif ou le secteur industriel de l'Etat en suréquilibre.

Le tableau ci-après, établi suivant les principes qui viennent d'être indiqués, donne la décomposition de l'endettement public pour les années 1966 et 1967.

Montant de l'endettement public en 1966 et 1967.

NATURE DES OPERATIONS	1966	1967
	(En millions de francs.)	
1^{er} groupe. — Opérations de caractère définitif.		
Excédent de charges.....	— 3.784	— 1.798
2^e groupe. — Opérations de caractère temporaire.		
Excédent de charges.....	+3.773	+ 1.780
Endettement du secteur administratif.....	— 11	— 18
Corrections :		
Dommages de guerre réglés en titres.....	12	47
Endettement de l'Etat proprement dit.....	+ 1	+ 29
3^e groupe.		
Emprunts nets des entreprises nationales.....	5.700	5.700
Endettement du secteur social.....	208	1.205
Total pour le 3 ^e groupe.....	5.908	6.905
Endettement public total.....	5.909	6.934

TROISIEME PARTIE

**La fiscalité et l'adaptation de l'économie
à l'évolution du monde moderne.**

LA FISCALITE ET L'ADAPTATION DE L'ECONOMIE A L'EVOLUTION DU MONDE MODERNE

L'Institut d'Administration des Entreprises de la Faculté de Droit de Paris a demandé à votre Rapporteur général de faire une conférence sur la fiscalité et les mutations industrielles.

Cela a amené ce dernier à faire le récolement des diverses dispositions fiscales intervenues au cours des dernières années — en matière d'imposition des entreprises — dispositions qui sont quelque peu éparses dans une multiplicité de textes que l'on n'a pas toujours à l'esprit et qu'on a même parfois du mal à retrouver.

Passant ces dispositions en revue, il s'est efforcé de mettre en évidence à propos de chacun d'eux les intentions du Gouvernement, lorsque ce dernier poursuivait un but de caractère économique et la répercussion de ces mesures sur l'économie lorsque le but était spécifiquement fiscal.

Votre Rapporteur général a pensé que ses collègues prendraient peut-être quelque intérêt à la lecture de cet exposé qui donne une physionomie d'ensemble du rôle joué par la fiscalité dans la transformation de l'appareil économique du pays.

*
* * *

Les progrès quasiment illimités de la science, les acquisitions quasi journalières de la technique, la rapidité des communications et la contraction des distances modifient profondément, dans le monde moderne, les conditions de la production et des échanges économiques, ce qui nécessite, de la part des grandes nations industrielles, une adaptation permanente à ces circonstances nouvelles, si elles veulent conserver leur place et leur influence dans la collectivité internationale.

Dans ces grandes nations industrielles en particulier, le trait caractéristique de l'évolution des entreprises est, à l'heure actuelle, la formation de grandes unités, qu'il s'agisse d'ailleurs de la production aussi bien que de la distribution. Indépendamment de

la réduction des frais généraux et par conséquent de la diminution du coût des diverses opérations effectuées par ces entreprises, cela leur assure une plus grande surface commerciale, un potentiel technique plus développé et, partant, une efficacité plus grande sur les marchés extérieurs.

C'est ainsi que la confrontation, au sein de la Communauté européenne, de nos activités industrielles et commerciales avec celles de partenaires puissamment organisés, nous a conduits depuis plusieurs années à prendre conscience de la nécessité de procéder, dans le même sens qu'eux, à la transformation ou à la rénovation de notre appareil économique.

Si c'est l'affaire des entrepreneurs de réaliser une adaptation de leur instrument de production à ces conditions économiques nouvelles, c'est par contre le rôle des pouvoirs publics de faciliter ou d'encourager ces adaptations, en maniant le « clavier fiscal » de manière à ne pas contrarier l'évolution désirable, à la faciliter et même à la provoquer.

D'ailleurs, la fiscalité n'est pas seulement un facteur déterminant dans les mutations qui interviennent dans la structure et l'évolution des entreprises prises unitairement comme instruments de production.

Elle exerce également son influence sur l'ensemble économique du pays pris *in globo*, en agissant à la fois sur le milieu dans lequel évoluent les entreprises qui en sont les éléments constitutifs, sur l'agencement de ces dernières dans l'appareil productif du pays et sur les facteurs qui conditionnent leur comportement.

Nous allons procéder à l'examen de notre fiscalité actuelle dans ses rapports avec :

— d'une part, la transformation et l'évolution de l'entreprise, considérée comme élément de base de l'activité économique ;

— d'autre part, avec l'évolution du milieu économique proprement dit.

I. — L'impôt et l'entreprise.

Ce n'est qu'à une époque encore récente que les pouvoirs publics se sont avisés de faciliter, par la voie fiscale, la réalisation d'un ensemble économique de plus grande efficacité, grâce à des modifications de structure des entreprises et au développement ou au regroupement de leurs moyens de production.

A. — L'IMPÔT ET L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES UNITÉS DE PRODUCTION

C'est en opérant sur les droits d'enregistrement et sur le taux de l'impôt sur les bénéfiques industriels et commerciaux, que les pouvoirs publics ont cherché à agir sur la structure des unités de production.

En matière de droits d'enregistrement existait déjà depuis plusieurs années une disposition supprimant pour les sociétés le droit proportionnel sur le montant des primes d'émission dans le cas d'augmentation de capital en numéraire ou au moyen de la conversion d'obligations. C'est l'article 31 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1962.

Afin de faciliter la concentration des entreprises dans un ensemble plus vaste, l'article 14 de la loi du 12 juillet 1965 abaisse les droits dont étaient passibles les fusions de sociétés. Le droit proportionnel de 0,50 % sur le capital des sociétés absorbées est supprimé ; on lui substitue un droit fixe et symbolique de 50 F.

En matière de bénéfiques industriels et commerciaux, d'autres mesures importantes ont été prises, mais par touches successives, ce qui montre, semble-t-il, que le résultat a été obtenu en tâtonnant et non en vertu d'une conception d'ensemble.

Il s'agit d'abord de l'article 20 de la loi du 12 juillet 1965, déjà citée, qui aménage le régime des sociétés-mères. Dorénavant, ces dernières ne verront taxer que 5 % des dividendes qu'elles reçoivent de leurs filiales, cependant que la participation minimum exigée pour pouvoir bénéficier de la qualification de société-mère est abaissée à 10 %.

C'est ensuite la possibilité donnée aux filiales bénéficiant d'un agrément du gouvernement, de se placer pendant cinq exercices sous le régime des sociétés de personnes : ce qui permet de transférer aux sociétés-mères les inévitables déficits des périodes de démarrage. Ces dispositions résultent de l'article 29 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1962, complété par l'article 12 de la loi de finances pour l'exercice 1966.

On a même vu une tentative de rapprochement de nos dispositions fiscales de celles dont bénéficient, au sein du Marché commun, les entreprises allemandes ou hollandaises, pour les-

quelles on retient le *bénéfice de groupe*, qu'il s'agisse de l'*organ-gesellschaft* allemand ou du « *privilege des trusts* » hollandais. C'est ainsi qu'on trouve dans l'article 22 de notre loi du 12 juillet 1965 l'ébauche de la notion de *bénéfice mondial*, égal à la somme des résultats positifs ou négatifs des diverses exploitations d'une même société. Mais, dans le cas présent, il ne s'agit encore que d'une seule et même société.

Ces diverses mesures d'allègement des impôts ont pour objectif un effet d'incitation direct au groupement ou au regroupement des entreprises, depuis la fusion pure et simple jusqu'à la simple collaboration technique en passant par les participations « croisées », ou la création de filiales communes de type coopératif.

D'autres mesures, qui ne sont pas encore entrées en application, vont agir indirectement sur certaines activités économiques relevant essentiellement du domaine commercial — l'impôt n'ayant plus cette fois un effet incitateur mais un effet contraignant — en frappant plus lourdement certains mécanismes ou certaines opérations de vente. Tel est le cas des articles de la loi du 6 janvier 1966, portant réforme de la *taxe sur la valeur ajoutée*, qui substituent cette dernière taxe à la taxe locale *dans le secteur de la distribution* et en généralisent l'application au secteur de la construction. Dans ce cas, en effet, l'impôt doit dorénavant **s'incorporer au prix de vente**. Frappant les marges, il tend à éliminer les entreprises pour lesquelles ces dernières sont excessives, au bénéfice des grosses unités modernes qui, en raison d'une rotation rapide de leur capital, peuvent se contenter d'une marge faible : les supermarchés, les *discount houses*, les magasins à succursales multiples ou les coopératives. L'exposé des motifs de la loi ne fait d'ailleurs nul mystère des intentions gouvernementales en la matière, déclarant en substance que c'est le seul moyen pratique de procéder à la réforme des circuits de distribution.

La généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée à tous les actes de notre activité économique ouvre le champ à d'utiles réflexions. Loin de critiquer l'institution de cet impôt qui, en ce qui concerne le secteur industriel en particulier, marque un incontestable progrès sur le régime de taxation antérieur, on peut se demander si, en raison même de ce qu'on appelle sa « neutralité », il n'a pas contribué au cours des dernières années à accuser davantage les différences de structure entre les économies française et allemande.

Ce sont, en effet, les taxations « en cascade » dans le domaine de la production qui ont, semble-t-il, joué un rôle prépondérant en Allemagne dans le mécanisme de concentration des entreprises et d'intégration verticale de leur activité, seul moyen d'éviter les superpositions d'impôts qui font les prix de vente élevés.

B. — L'IMPÔT ET LE DÉVELOPPEMENT DES UNITÉS DE PRODUCTION

Si le processus de concentration des entreprises permet la constitution d'unités plus vastes, ayant un potentiel de production accru, cet accroissement peut être également facilité, au sein même des diverses entreprises, par des dispositions fiscales appropriées.

Ces dernières peuvent, soit alléger les charges financières qui freinent le développement de leurs installations et de leurs équipements en réduisant leur marge d'autofinancement, soit leur faciliter le placement de titres nouveaux.

Dans la première catégorie de mesures se rangent, depuis 1959, les divers systèmes d'*amortissements dégressifs et accélérés*, ainsi que l'*incorporation au capital des réserves* de réévaluation et leur taxation à taux réduit (1).

Il en est de même de la *déduction fiscale pour investissement* décidée par la loi du 18 mai 1966.

Ces diverses mesures permettent une reconstitution partielle des capacités d'autofinancement, que la politique financière suivie jusqu'ici avait fortement rognées ; elles ont une influence directe sur l'entreprise en permettant aux entrepreneurs d'accroître leur potentiel productif.

Dans la seconde catégorie de mesures se rangent, au contraire, des dispositions dont l'entreprise peut tirer indirectement un avantage. Il s'agit des dispositions incluses dans la loi du 12 juillet 1965 précitée, attribuant aux actionnaires un *crédit d'impôt* égal à la moitié des sommes distribuées. Dans l'esprit du Gouvernement, cela doit permettre d'aider les entreprises — dans la mesure, évidemment, où les actionnaires affecteront cet accroissement de revenus à l'acquisition de titres nouveaux.

*

* *

(1) Loi du 28 décembre 1959 portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux, complétée par les articles 23, 24, 26 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1962.

En résumé, quoique faite de bribes et de morceaux, par des ajustements successifs s'étendant sur plusieurs années, plus qu'en vertu d'un plan d'ensemble mûrement réfléchi, notre fiscalité des sociétés semble s'être, malgré tout, assez bien adaptée aux conditions économiques du temps, sans grande originalité d'ailleurs, puisque, dans la plupart des cas, et la T. V. A. mise à part, on en a purement et simplement emprunté les « recettes » à l'étranger. L'idée dominante des pouvoirs publics est, comme nous l'avons dit, de faciliter les opérations de concentration rendues nécessaires par l'élargissement de l'espace économique dans l'industrie et de susciter également dans le commerce la constitution de grandes unités en éliminant la multiplicité des petites entreprises, qui ne peuvent travailler qu'avec des marges élevées.

Mais, si l'attention des pouvoirs publics a été retenue par la constitution de ces grandes unités, il ne semble pas qu'elle l'ait été d'une manière suffisante en ce qui concerne les entreprises familiales, dont ce serait une erreur de croire qu'elles sont appelées à disparaître, car leur utilité économique est loin d'avoir disparu.

II. — La fiscalité et l'entreprise familiale.

Si la grande entreprise constitue le fer de lance d'une économie dynamique, il n'en demeure pas moins que des besoins de plus en plus nombreux, fruits du progrès, sont apparus, qui ne peuvent pas être satisfaits par des firmes géantes, parce que ce marché est sans intérêt pour elles. Ces besoins sont en effet dispersés sur l'ensemble du territoire, alors que les grandes entreprises — et c'est leur caractéristique essentielle — effectuent une concentration importante de main-d'œuvre et de matériel en des points qui demeurent en nombre limité.

C'est ainsi que partout en France et à tout instant, de la grande cité jusqu'au hameau le plus reculé, on a besoin d'un plombier pour colmater une fuite d'eau ou déboucher une baignoire, d'un réparateur de récepteurs de télévision, de frigidaires, de rasoirs électriques, de machines à laver, de chauffe-eau, de motoculteurs, etc., tous objets qui, grâce à l'expansion, deviennent peu à peu accessibles à la masse des ménages français et d'un usage tellement habituel qu'un arrêt dans leur fonctionnement provoque une perturbation du climat familial ou de l'activité des intéressés.

Ces besoins nouveaux ou à venir, maintenant aussi pressants que les besoins anciens, ne peuvent être satisfaits que par des entreprises de petites dimensions, disséminées dans le pays, des entreprises qui constituent ce que l'on appelle couramment les « *métiers* », qui n'ont rien de commun avec les grandes sociétés.

Sur le plan fiscal, de telles entreprises ne doivent pas être traitées de la même façon. D'abord, parce que la part du capital y est faible, la part du travail considérable et que la condition de l'artisan est plus proche de celle du salarié de l'industrie que de celle du patron d'une affaire de cinq cents ouvriers. Ensuite, parce que la rémunération de cette activité — comme celle des agriculteurs d'ailleurs — doit être envisagée dans l'optique du revenu plus que dans celle du produit, pour parler le langage des économistes. Enfin, parce que la fiscalité des bénéficiaires industriels et commerciaux est d'une subtilité, d'une complexité telles qu'elle nécessite un appareil administratif qu'un petit entrepreneur ne peut s'offrir, ou des connaissances juridiques qui ne sont pas à sa portée.

C'est pour ces entreprises que l'article 1649 *quater* du code général des impôts avait créé, au point de vue fiscal, une catégorie spéciale, celle des *artisans fiscaux*. Ces derniers ne payaient, en fait d'impôt, que la taxe locale au taux de 2,75 %.

Or, la loi du 6 janvier 1966 généralisant la T.V.A. prévoyait pour les intéressés, lorsqu'elle n'était encore qu'à l'état de projet, le remplacement de la taxe locale à 2,75 % par une taxe sur la valeur ajoutée de 16,33 %. Sans doute, la première est-elle calculée sur le chiffre d'affaires et la seconde sur la marge ; mais marge et chiffre d'affaires pour un prestataire de services s'expriment par des chiffres très voisins.

La préoccupation gouvernementale, exprimée dans l'exposé des motifs du projet, était, là aussi, de permettre l'extension des entreprises artisanales, c'est-à-dire, là encore, en préoccupation de la dimension.

En réalité, de telles dispositions renchérissant le prix des services en cause auraient conduit, si elles avaient été votées, à deux phénomènes : d'une part, le client s'en serait passé et aurait mis son moulin à café défectueux au rebut pour en acheter un autre, préfigurant d'une manière prématurée chez nous la civilisation américaine du gaspillage dénoncé par Vance Packard ; d'autre part,

les artisans, les prestataires de services, se seraient vus rapidement prolétarisés, avec la conscience d'une déchéance sociale débouchant sur l'aventure politique.

On voit en tout cas à quels bouleversements de telles dispositions auraient abouti dans le secteur des métiers.

Le Sénat, grâce à la ténacité de son opposition, après avoir rallié à son point de vue un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale, a amené le gouvernement à abaisser pour les artisans le taux de la T.V.A. à 12 % (1). Cette solution transactionnelle n'est pas encore satisfaisante, car il faudra ajouter au poids de l'impôt nouveau déjà lourd, celui de sujétions comptables non négligeables.

Ce qui, en particulier, est à craindre, c'est que, dans nombre de nos petites agglomérations rurales, le petit mécanicien, le boulanger, l'épicier, le petit menuisier, le cafetier, — et nous en passons — abandonnent une activité qui ne subsiste que parce qu'elle s'exerce sans complication fiscale, à peu près sans frais et qu'elle constitue l'appoint à une autre activité, généralement agricole. Que cela disparaisse et alors disparaîtra en même temps ce minimum de structure économique qui retient encore dans nombre de nos villages un petit noyau de population sédentaire et y attire à certaines périodes de l'année une population citadine, qui, dorénavant, les désertera si elle n'y trouve plus les commodités auxquelles elle était habituée.

On voit comment l'application sans distinction de certaines mesures fiscales à toutes les activités économiques, quels qu'en soient la forme, le but ou l'importance, risque, même si une logique apparente y trouve son compte, d'engendrer en fait des perturbations sérieuses dans les structures économiques du pays et d'avoir peut-être un jour des répercussions profondes sur son équilibre politique et social.

III. — La fiscalité et le milieu économique.

Nous avons vu l'influence de la fiscalité dans la transformation des structures et l'évolution des entreprises industrielles ou commerciales, prises individuellement.

(1) Loi du 6 janvier 1966, art. 14.

Nous allons procéder maintenant à l'examen de la fiscalité dans ses rapports avec le milieu économique pris *in globo*.

Un économiste en renom, Schumpeter (1), a décrit d'une façon saisissante, le processus évolutif de la société industrielle, processus qu'il résume en deux mots : *destruction créatrice*. Pour cet auteur, la structure de l'ensemble économique est l'objet d'une révolution permanente de l'intérieur, « *en détruisant continuellement ses éléments vieillis et en créant continuellement des éléments neufs* ».

Tout se passe à la manière d'un organisme vivant où les cellules anciennes meurent pour être remplacées par des cellules plus jeunes.

Il est bien évident dans ces conditions que, plus la « *malléabilité* » c'est-à-dire l'aptitude à se transformer, du « *milieu économique* » sera grande, plus rapidement l'activité des hommes pourra intégrer dans l'économie du pays les progrès de la recherche ou la découverte de nouveaux marchés.

Cela postule la souplesse et la rapidité d'adaptation de l'appareil productif du pays, selon l'évolution des besoins ou des circonstances, et implique la « *mobilité* » des deux facteurs fondamentaux de la production que constituent le capital et le travail.

Et, là aussi, la fiscalité doit être conçue pour opposer le minimum d'obstacles et donner le maximum d'incitation à cette adaptation. Si son rôle peut d'ailleurs se montrer déterminant en matière de mobilité du capital, il apparaît plus incertain en matière de mobilité du travail.

A. — L'IMPÔT ET LA MOBILITÉ DU CAPITAL

Nous avons vu de quelle manière la législation avait été remaniée pour permettre la constitution de grandes unités de production et de distribution et comment la collaboration des entreprises était désormais possible, au moindre coût fiscal, grâce aux dispositions prises en faveur des sociétés mères et des filiales.

L'encouragement à la création de cellules neuves devait nécessairement s'accompagner de l'encouragement à l'élimination des cellules vieilles, sclérosées ou mortes.

(1) *Capitalisme, socialisme et démocratie*, par M. Joseph SCHUMPETER (Éditions Payot, 106, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e)).

Des dispositions ont donc été prises pour provoquer le transfert de capitaux inutilement « gelés » vers des activités en voie d'expansion et en quête de moyens financiers.

Celles qui sont relatives à la *taxation des plus-values* en fournissent un premier exemple. On sait qu'avant l'intervention de la loi du 12 juillet 1965, les plus-values constatées lors de la cession d'éléments de l'actif en cours d'exploitation étaient frappées par l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire 50 %. La sévérité de cette taxation n'était pas pour faciliter le renouvellement du matériel, ni la cession de terrains devenus inutiles — qui eussent mieux convenu pour la construction de logements — ni même la cession de titres qui faisaient de leurs détenteurs des banquiers alors que leur vocation normale est l'industrie.

Sans doute une soupape avait-elle été pratiquée : l'article 40 du code général des impôts suspendait l'imposition en cas de *remploi*, disposition intéressante puisque les firmes étaient de ce fait incitées à investir davantage. Mais l'imagination des comptables est fertile et le remploi a souvent subi un détournement d'objet : d'une part, les équipements acquis n'avaient pas toujours une utilité économique évidente ; d'autre part, alors que cette technique n'avait pour dessein que de différer le paiement de l'impôt, de l'étaler, des solutions — légales d'ailleurs — avaient été imaginées, qui aboutissaient purement et simplement, sans aucun profit pour l'économie du pays, à une évasion fiscale par le biais de la création de filiales ou par celui de prises de participations ; on a assisté alors à une prolifération de sociétés artificiellement créées et à la constitution de groupes à structure complexe, dans lesquels les frais généraux se trouvaient multipliés, en somme à une déperdition de moyens.

La loi du 12 juillet 1965 (art. 9 à 12) est venue mettre un terme à ces pratiques anti-économiques : les plus-values à *court terme*, c'est-à-dire à moins de deux ans, présumées comme le fruit de pratiques spéculatives, sont taxées au taux plein ; par contre, les plus-values à *long terme* ne supporteront désormais qu'un taux de 10 % mais ne devront pas être distribuées ; les entrepreneurs pourront ainsi, sans qu'il leur en coûte trop cher, se séparer de terrains ou de titres qui constituaient un poids mort, tout en bénéficiant de rentrées d'argent frais pour étendre leurs affaires.

Une autre mesure contenue dans le même texte (art. 18) doit provoquer *l'élimination des entreprises mortes*, de ces sociétés devenues sans objet — sinon celui d'entretenir des états-majors inutiles — qui répugnaient à se dissoudre parce qu'elles reculaient devant le coût fiscal de leur dissolution. Désormais, les plus-values seront assimilées à des plus-values à long terme taxées à 10 % et les sommes distribuées seront, moyennant le paiement d'une taxe forfaitaire de 15 %, exonérées de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Par ailleurs, l'impôt sur les opérations de Bourse (1) a été allégé pour faciliter les transactions et surtout éviter les courts-circuits qui faussent les cours du marché. On peut d'ailleurs se demander si, au point de vue économique s'entend, cette mesure aura une grande efficacité à l'heure actuelle où l'autofinancement est devenu — et partout dans le monde — la principale source de l'accroissement du capital.

L'idéal serait que toutes les mutations que nous avons évoquées — au sens juridique cette fois — se fassent hors impôt, mais les besoins d'un Etat en situation d'impécuniosité permanente sont tels que nous n'en sommes pas encore là.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que des mesures ont été prises dont l'efficacité n'est pas douteuse : à preuve ce grand brassage auquel on assiste dans le monde des entreprises et dont la presse se fait journellement l'écho ; l'âpreté de la concurrence en est le principal responsable, mais l'allègement des taxes facilite bien des transformations.

B. — L'IMPÔT ET LA MOBILITÉ DU TRAVAIL

Que, grâce à une fiscalité appropriée, on puisse assurer *la fluidité du facteur « travail »*, la chose est plus aléatoire, car les hommes ne se manipulent heureusement pas comme des capitaux ; encore que l'on ne puisse nier que la misère demeure le principal ressort des migrations nationales ou internationales de la campagne vers les villes, des régions en voie de dépérissement vers les zones en voie d'expansion et que les différences de rémunérations facilitent les passages d'une entreprise à une autre ou d'une activité à une autre.

(1) Loi du 23 décembre 1964, art. 8.

La mobilité de la main-d'œuvre peut être envisagée sous un double aspect : la mobilité géographique et la mobilité professionnelle.

En ce qui concerne *la mobilité géographique*, aucune mesure systématique de caractère fiscal n'a été prise jusqu'ici chez nous pour assurer la mobilité des hommes dans l'espace, pour les inciter à se déplacer. Tout au plus peut-on considérer comme atténuant quelque peu les obstacles au déplacement de la main-d'œuvre la taxe de 1 % sur les salaires prévue à l'article 7 de la loi du 11 juillet 1953, dont le produit permet aux entreprises de construire des logements destinés à leur personnel, puisque l'existence d'un logement est la première des conditions de la mobilité.

Par contre, en République fédérale allemande, les salariés travaillant à Berlin-Ouest bénéficient, entre autres avantages, d'une exonération de 30 % de l'impôt sur le revenu. Il en est d'ailleurs de même pour les bénéficiaires des sociétés, si bien que cette mesure a provoqué un afflux de main-d'œuvre dans les entreprises industrielles de la région et que Berlin-Ouest est devenue, à l'heure actuelle, la première ville industrielle de l'Allemagne de l'Ouest.

Si aucune mesure fiscale systématique n'a été prise en France pour favoriser les déplacements de la main-d'œuvre, par contre l'impôt a dû tenir compte de ce manque relatif de fluidité en incitant les activités industrielles à s'installer là où les bras sont en excédent.

L'Etat fait d'ailleurs supporter la charge de ces incitations fiscales aux collectivités locales. Ainsi, l'article 25 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1962 autorise les municipalités à *exonérer de la patente*, à concurrence de 50 % au plus et pour une durée maximum de cinq ans, les affaires qui s'installent sur leur territoire.

Quant à *la mobilité professionnelle*, c'est-à-dire l'adaptation de la main-d'œuvre à un changement de métier, afin de pourvoir aux besoins de certains secteurs ou de certaines activités déficitaires, aucune mesure de caractère fiscal n'est encore intervenue chez nous pour la faciliter.

Il se pose cependant — et il se posera de plus en plus — indépendamment du problème de la formation professionnelle dont se préoccupe actuellement le Gouvernement, un problème de *recyclage* des adultes, car au cours d'une existence, il faudra certainement un jour changer plusieurs fois de métier.

Il y a d'ailleurs une expérience fiscale qui sera des plus intéressantes à suivre, parce qu'elle est audacieuse et neuve : c'est l'expérience travailliste qui a pour but de procéder à une nouvelle répartition de la main-d'œuvre britannique au moyen de l'impôt. Les experts de M. Wilson se sont aperçus que le secteur de la transformation manquait d'effectifs, alors que le secteur tertiaire en était trop abondamment pourvu ; la société anglaise s'était mise à l'heure américaine alors que l'économie demeurerait, hélas ! à l'heure anglaise. Pour corriger cet état de choses, on modifie les charges des entreprises en personnel : chaque employeur paiera une taxe de 25 shillings (16 F) par semaine et par homme ; cette taxe sera purement et simplement remboursée aux entreprises de transports pour lesquelles l'opération sera neutre ; les entreprises de services en supporteront intégralement le poids et devront l'incorporer dans leurs coûts, à moins de réduire leurs effectifs ; quant aux industries de produits manufacturés, elle récupéreront leur mise et recevront en plus une prime de 7 shillings et demi par tête et par semaine : elles seront, de ce fait, encouragées à recruter du personnel supplémentaire et à accroître leur production. Il s'agit là d'un bel exemple d'impôt sélectif. Il faut attendre les résultats.

*
* *

Dans une économie planifiée et lorsque cette planification n'a, comme c'est le cas dans notre pays, aucun caractère coercitif, la fiscalité entre au nombre des éléments qui peuvent influencer d'une manière déterminante sur la réalisation des objectifs envisagés.

Aussi les pouvoirs publics doivent-ils veiller à ce que le système fiscal n'y apporte aucune entrave mais incite, au contraire, les entreprises à y procéder.

Ils ont joué jusqu'ici du vaste clavier dont ils disposaient, d'une manière tantôt tardive, tantôt insuffisante, tantôt insuffisamment nuancée, mais, malgré tout et dans l'ensemble, encore relativement heureuse.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'il est un autre facteur qui exerce une influence déterminante sur la vie des entreprises et sur l'économie du pays et au regard duquel ces mêmes pouvoirs publics sont loin d'être à l'abri de tout reproche.

Il s'agit de la *ponction fiscale* envisagée globalement et non plus impôt par impôt. Celle-ci n'est pas neutre non plus, tant s'en faut. Lorsqu'elle est exagérée, elle détourne au profit de l'Etat une part abusive du produit national au détriment, soit de la consommation des ménages, soit de l'investissement des entreprises. Or, tel a bien été le cas chez nous, au cours des dernières années, les dépenses publiques progressant près de deux fois plus vite que le produit national. Le Sénat n'a cessé de dénoncer les dangers d'une telle politique et il s'est trouvé « conforté » dans sa critique par M. Marjolin, vice-président de la Commission économique de l'Europe, qui partageait le même souci.

C'est l'investissement productif qui a fait chez nous les frais de telles erreurs, dans des conditions si alarmantes pour l'avenir des entreprises et de notre économie que le Ministre actuel de l'Economie et des Finances a été dans l'obligation de demander le vote d'urgence de dispositions fiscales spéciales pour parer au plus pressé.

Mais nos entreprises demeurent justement inquiètes des décisions prises à Bruxelles en ce qui concerne la disparition des droits de douane dix-huit mois avant la date prévue par le traité de Rome et elles redoutent, d'autre part, l'issue du Kennedy Round, car elles n'ont pu encore se mettre en état de résister à l'assaut de l'étranger. L'augmentation récente d'une sorte de taxe parafiscale — quoiqu'elle n'en ait pas le nom : la contribution patronale au budget de la Sécurité sociale — vient encore accroître leurs craintes. Espérons que les pouvoirs publics s'aviseront de cette situation et réformeront leur comportement avant qu'il ne soit trop tard, en n'effectuant plus sur la substance vive du pays, pour des objets d'une utilité économique plus ou moins discutable, des prélèvements aussi inconsidérés que par le passé.

CONCLUSIONS

Après trois ans durant lesquels la prolongation anormale du plan dit de « stabilisation » a entraîné un engourdissement de l'économie, une régression des investissements des entreprises, un affaiblissement de l'appareil productif du pays, la conjoncture économique et financière au quatrième trimestre de 1966, malgré une légère détente, ne peut être qu'une source de satisfaction modérée.

1. — Le mouvement de reprise de la production industrielle, qui s'était amorcé à la fin de l'année dernière, s'amortit progressivement. De 10 % au cours des derniers mois de 1965, son rythme est tombé à 7 % pour les quatre premiers mois de 1966 et semble devoir finalement s'établir aux environs de 5 %, d'après les pronostics des experts nationaux.

En ce qui concerne le bâtiment en particulier, l'éventualité d'une chute d'activité au cours du second semestre de l'année ne saurait être écartée. Quant à l'agriculture, une production végétale moins favorable à cause des intempéries, sera sans doute compensée par une production animale en augmentation.

Mais il n'est pas du tout certain qu'au total le taux global d'expansion de notre économie de 4,5 %, retenu dans les hypothèses budgétaires pour 1966, puisse être atteint.

Les conséquences de la politique économique de ces dernières années — fortement influencée par les contraintes imposées par le plan dit de « stabilisation » qui a cassé, en particulier, le rythme de l'expansion industrielle — s'inscrivent dans les chiffres. De 1959 à 1966, la croissance de la production industrielle s'est effectuée au rythme moyen de 4,5 % par an, contre 5,6 % au cours des sept dernières années de la IV^e République.

Le *Bulletin officiel de l'Organisation économique européenne* a signalé, par ailleurs, au mois de septembre dernier, que, ainsi que nous en avons depuis longtemps dénoncé le danger, l'Allemagne vient de nous distancer dans la course à l'expansion et que la France, qui a été pendant longtemps en tête, vient même de régresser jusqu'à l'avant-dernier rang dans la Communauté des Six.

2. — Une autre conséquence de cette politique est la crise des *investissements*. La situation n'a cessé de se détériorer de plus en plus, dans ce domaine, depuis 1962, au point qu'en 1965 le volume de ces derniers, au lieu de croître, a été inférieur de 5 % à celui de l'année précédente. Cela crée, pour nos industries, à quinze mois de la suppression des barrières douanières, un sérieux handicap par rapport à nos concurrents étrangers.

Le nouveau Gouvernement, conscient de cette situation, a pris, au cours du premier semestre de l'année présente, des mesures de détaxation fiscale, de durée limitée, afin de donner un coup de fouet à la reprise de l'effort d'équipement dans les entreprises privées.

Malheureusement, l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, celle des tarifs postaux et des cotisations patronales de sécurité sociale, intervenues par la suite, neutralisent en grande partie le bénéfice des allègements fiscaux et les possibilités d'auto-financement que les entreprises escomptaient. Par ailleurs, la Bourse est dans le marasme, le marché des capitaux est très limité et le taux du crédit très élevé.

Il est douteux que, dans ces conditions, notre effort d'équipement puisse reprendre le niveau qu'imposeraient les retards accumulés et la perspective prochaine d'une compétition internationale très serrée.

3. — Le rythme de notre expansion économique s'étant amorti, l'accroissement du *revenu national* et du *revenu moyen annuel des particuliers* a subi une évolution parallèle — si bien que, de juillet 1965 à juillet 1966, le pouvoir d'achat du salaire horaire a augmenté moins vite (3,1 %) que pendant la première année du plan de stabilisation (4,1 % de juillet 1963 à juillet 1964).

Pour les revenus agricoles, l'I. N. S. E. E. prévoit, en 1966, une augmentation du niveau moyen comprise entre 3 à 4 %, c'est-à-dire inférieure d'un tiers au chiffre de 4,8 % prévu par le V^e Plan.

Pendant qu'en France la progression des revenus individuels moyens subissait le contre-coup du plan de stabilisation, en Allemagne cette progression s'effectuait d'une façon régulière et à un rythme élevé ; si bien que, d'après les statistiques officielles de la Communauté économique européenne, le citoyen allemand a maintenant un revenu annuel supérieur à celui du Français, ce revenu

ayant bénéficié en cinq ans — depuis l'année 1960 — d'une augmentation supérieure de 50 % à l'augmentation du revenu du citoyen français.

Si cette situation se prolonge, une disparité de plus en plus accusée se manifesterà, au détriment de nos compatriotes, dans les niveaux de vie des ressortissants des deux pays. Mais, surtout, les Allemands ayant des possibilités d'épargne plus grandes que les Français, en raison de la supériorité de leurs revenus, et consacrant d'une manière régulière, dans des placements à long terme, un pourcentage de cette épargne double de ce que leur consacrent nos compatriotes (44 % contre 22 % d'après les documents officiels), les industriels allemands pourront disposer de facilités d'équipement bien supérieures aux nôtres, ce qui rendra encore plus précaire, dans l'affrontement commercial, la position de nos entreprises déjà en retard dans leur effort de modernisation.

4. — En ce qui concerne *les prix*, la preuve est maintenant surabondamment faite que le fameux plan de stabilisation ne les a stabilisés en aucune façon. Tout au plus a-t-il permis de substituer à un emballement devenu inquiétant un glissement continu, mais néanmoins important, sous l'influence de tensions permanentes prêtes à précipiter à nouveau le mouvement en cas de relâchement. Il en sera ainsi tant qu'on refusera d'agir sur les causes pour chercher simplement à en corriger les effets.

Le budget de 1966, légué par le Gouvernement précédent au Ministre des Finances actuel, continue à renfermer comme tous ses prédécesseurs, ainsi que nous l'avons amplement souligné à l'époque, les mêmes germes inflationnistes.

En augmentation de 7,5 % sur celui de l'année précédente, alors que le volume de la production commercialisable ne doit augmenter dans la meilleure hypothèse que de quelque 4 %, il est bien évident que dans la confrontation de l'offre et de la demande, cet écart de quelque 3 % ne peut être comblé que par un ajustement comparable des prix.

Et de fait, de mois en mois, l'ascension de ces derniers, malgré les barrières qu'on a cherché à leur opposer, vient confirmer les pronostics que l'on qualifiait de pessimistes lorsque, à la fin de l'an dernier, nous les avons formulés. On est loin de l'augmentation de 1,5 % fixée comme limite tolérable par le Plan.

On signale parfois que cette augmentation des prix est un phénomène général et que, parmi les pays qui l'entourent, la France est celui où cette augmentation est la plus limitée. Cet argument a peu de signification, car on ne saurait raisonnablement comparer les résultats d'un régime de contrainte à ceux d'un régime de liberté du marché ; par ailleurs, on ne saurait prétendre que nos prix sont toujours sincères car certains se trouvent artificiellement allégés par le jeu de subventions budgétaires ou d'aides du Trésor, d'un montant dont le consommateur ou l'usager fait en définitive les frais comme contribuable.

En fait, depuis le Plan de redressement économique et financier du 31 décembre 1958, le franc se dégrade au rythme moyen de 3,1 % par an, c'est-à-dire à un rythme voisin de celui des sept dernières années de la IV^e République, où la détérioration moyenne était de 3,19 % par an.

On comprend alors que l'épargnant, se rendant compte de l'amputation importante que subit progressivement son capital, ne consente à le placer à long terme que moyennant les taux d'intérêt élevés qui sont actuellement pratiqués.

5. — Par ailleurs, l'année 1967 va voir augmenter les dépenses de la *Sécurité sociale* dans une proportion atteignant plus de 10 %, augmentation qui entraînera, soit une aggravation des charges de nos entreprises, soit l'octroi de nouvelles aides du Trésor et, partant, une pression supplémentaire sur la monnaie. De même l'accroissement des dépenses du *secteur nationalisé* risque fort de ne pas être intégralement couvert par une majoration des recettes, d'où la mise sur le marché d'un pouvoir d'achat supplémentaire que ne contrebalancera pas, en totalité, une production accrue des biens ou des services.

6. — *Nos échanges commerciaux se sont*, eux aussi, sensiblement détériorés au cours des sept premiers mois de 1966 par rapport à la période correspondante de 1965. Ils n'en demeurent pas moins encore équilibrés, le taux de couverture des importations par les exportations étant de 93 %.

Trois causes peuvent cependant menacer dans les prochains mois cet équilibre obtenu de justesse : soit que, le rythme de l'expansion se ralentissant et la demande intérieure demeurant à un niveau élevé, les importations l'emportent sur les exportations ; soit que les prix français, qui seront l'objet d'une révision inévi-

table, ne s'avèrent plus, dans certains secteurs, aussi compétitifs que par le passé ; soit, enfin, que certains de nos clients privilégiés — tels que l'Allemagne (qui représente 47 % de nos exportations vers la C. E. E.) — renforcent leur programme de stabilisation économique.

7. — *La balance des paiements* en 1965 s'est présentée une fois encore d'une manière très favorable en raison notamment d'un fort excédent des règlements commerciaux s'élevant à 2.560 millions de francs. Elle risque de se dégrader sensiblement en 1966 puisque cet excédent commercial n'existe plus.

Mais c'est tout ce qu'on peut faire actuellement comme pronostic, car pour les autres postes, aussi invraisemblable que cela paraisse, on ne connaît encore en fin d'année, au moment où va s'amorcer la discussion budgétaire, que les résultats des trois premiers mois de 1966, ce qui, à l'heure de l'électronique, est proprement inadmissible.

*
* *

Ainsi, la reprise économique, saluée avec satisfaction et espoir à la fin de l'année dernière, s'est amortie progressivement au cours de la présente année. Par ailleurs, le franc a continué à se détériorer près de deux fois plus vite qu'on ne l'avait prévu lors du vote du budget. Enfin, malgré les efforts du nouveau Ministre des Finances, les possibilités d'équipement des entreprises ne semblent pas s'être fondamentalement améliorées.

Tant qu'on ne s'attaquera pas aux causes mêmes de cette situation, par un changement de politique qui réduise sensiblement les dépenses improductives de l'Etat, il est vain de croire que toutes les mesures plus ou moins ingénieuses que l'on pourra prendre soient autre chose que des palliatifs capables, sans doute, d'apporter des améliorations momentanées, mais incapables de faire reprendre à notre économie le rythme de croissance régulier et soutenu qu'exigent sur le plan intérieur le progrès économique et social et à l'extérieur un affrontement à armes égales avec nos partenaires dans la compétition internationale.

La pression sur les prix ne pourra en effet que continuer à se manifester et ceux-ci ne cesseront de monter, astreignant les pouvoirs publics à maintenir les contraintes qui pèsent sur notre économie dans la crainte d'une nouvelle flambée. Nos entreprises ne pourront alors, pas plus que dans le passé, se procurer les sommes nécessaires à leur équipement et à leur modernisation, ni sur leur marge bénéficiaire, ni sur le marché financier, si ce n'est à des taux exagérément élevés. Nos industries risqueront donc de se trouver à brève échéance surclassées par celles de nos partenaires étrangers et notre économie, désormais sans protection douanière, sérieusement menacée.

Il est grand temps que les pouvoirs publics prennent conscience de ces dangers.

*

* *

Nos collègues trouveront dans les conclusions générales figurant au Tome II du présent rapport général un certain nombre d'observations concernant les incidences du budget 1967 sur l'évolution de la conjoncture ainsi que des propositions de mesures précises destinées à influencer favorablement cette évolution.

*

* *

Pour la préparation du présent Tome, votre Rapporteur général s'est inspiré des suggestions qui lui ont été présentées par certains membres de la Commission des Finances. Pour sa part, M. Armengaud — qui, en raison de son appartenance aux institutions européennes, possède une compétence toute spéciale en matière d'économie internationale — lui a remis une étude personnelle particulièrement importante qu'il a paru intéressant de joindre au Rapport général.

REFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA NATION

Par M. André ARMENGAUD

Au moment où sont prises des positions en flèche, en matière de politique étrangère comme en matière économique et sociale, il est nécessaire de se demander si la politique financière, telle qu'elle transparaît de l'examen de la loi de finances, est appropriée aux mutations dans les rapports de force entre nations, provoquées par l'accélération considérable du progrès technique, et aux conséquences des engagements pris au titre du Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne.

Les dépenses militaires, les efforts en matière d'armement nucléaire, la politique monétaire, confirmant l'attitude officielle à l'égard des organisations atlantiques et européennes, marquent une farouche volonté d'indépendance. Cette dernière flatte l'amour-propre national encouragé par le succès des expériences atomiques, l'aboutissement des négociations de Bruxelles en matière agricole, l'omniprésence officielle française dans le Monde.

La question est de savoir si les données nationales justifient ce sentiment d'amour-propre ou si, au contraire, la structure, la dimension ou encore le tonus de l'économie française ne risquent pas de rendre précaire à plus ou moins long terme l'optimisme officiel.

En bref, il y a lieu de rechercher si l'influence d'éclatantes manifestations en tous points du Monde a un support décisif dans le domaine économique et financier et si l'orientation de nos choix est compatible avec le rôle prééminent qui devrait être celui de la France dans la construction européenne et en Europe.

On ne peut, en l'occurrence, raisonner que par comparaison à l'échelle mondiale et à l'échelle européenne et se poser des questions sur l'ensemble de l'action économique et financière du Gouvernement.

*
* *

1. — Les crédits budgétaires.

Le budget des Etats-Unis atteint 106,4 milliards de dollars, soit 530 milliards de francs, dont 53,1 % sont consacrés à des dépenses militaires, elles-mêmes divisées en 80 % de dépenses de personnel, d'entretien et de matériel classique et en 15,5 % de contrats d'étude et de lancement de prototypes d'appareils nouveaux (avions, fusées, matériel nucléaire, appareils spatiaux), mettant en œuvre les techniques les plus modernes, voire révolutionnaires et qui, dans ce domaine, s'ajoutent aux crédits ouverts à diverses institutions spécialisées dans les industries de pointe.

Les sommes dépensées pour la recherche (1) atteignent aux Etats-Unis, pour l'exercice 1966-1967, au seul titre des crédits budgétaires, 15 milliards 700 millions de dollars, soit 78 milliards de francs ou les deux tiers du budget français. A ces crédits s'ajoutent les dépenses des entreprises sur leurs fonds propres qui représentent environ 8 milliards de dollars, soit 40 millions de francs.

Si l'on considère l'influx de la recherche sur le produit national, on peut mesurer les conséquences de cet effort financier sur le développement de la puissance industrielle des Etats-Unis.

Toute comparaison entre les résultats des recherches spatiales américaines et françaises est superflue, en dépit des efforts de nos chercheurs.

Rappelons seulement que pour l'année 1966, les crédits gouvernementaux (fonds fédéraux) consacrés à la recherche et au développement, par le Gouvernement américain, se répartissent de la manière suivante (2) :

	(Millions de dollars.)		
— Défense nationale	6.400	= 32	milliards F.
— Espace	5.300	= 16,5	—
— Energie atomique	1.270	= 6,35	—
— Santé	1.200	= 6	—
— Agriculture	520	= 2,5	—
— Fondation scientifique	425	= 2,125	—

(1) Voir Annexe A au présent rapport.

(2) *Bulletin du Conseiller Commercial de France*, avril 1966 n° 83.

A ces chiffres s'ajoutent les crédits propres aux entreprises, déjà cités.

Les tableaux édités par la Délégation générale à la Recherche Scientifique (*Le Progrès Scientifique* n° 70 du 1^{er} avril 1964) donnent une répartition des crédits par branche professionnelle qu'on peut résumer ainsi en en prenant les postes essentiels (chiffres de 1962) (1):

	Fonds fédéraux.	Fonds des Compagnies.	Total.	
— Avions et fusées.....	95 %	5 %	20	milliards.
— Constructions électrique et électronique.....	70 %	30 %	12,5	—
— Mécanique	30 %	70 %	5	—
— Produits chimiques.....	24 %	76 %	5,5	—
— Pétrole	4 %	96 %	1,5	—
— Papier	0 %	100 %	0,3	—

En face, les crédits globaux français pour la recherche s'élèvent au total à environ 6 milliards de francs dont 50 % environ proviennent de crédits budgétaires dont une partie essentielle (près des 2/3) est consacrée à la recherche militaire, soit environ 6 % du montant des crédits de recherche aux Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, apparaît le décalage énorme entre les moyens et la faiblesse des crédits d'étude réservés en France à la recherche dans les industries courantes.

Par ailleurs, le budget de recherche allemand, financé par l'Etat ou les entreprises, dépassait en 1963 le nôtre de plus de 30 %, si on se réfère au document intitulé « Bundesbericht Forschung » (voir Annexe B).

D'autre part, le nombre de brevets français d'origine étrangère a atteint 30.000 en 1963 sur 45.000, soit 65 % du total et encore faut-il compter dans les brevets d'origine française ceux déposés d'abord en France par les filiales françaises d'entreprises américaines. Cette situation ne s'est pas modifiée depuis lors.

Les brevets français d'origine américaine, allemande, anglaise ou japonaise, atteignent respectivement les chiffres de 9.900, 7.500, 3.650, 950 en face de 17.500 brevets d'origine française en 1965.

(1) Ces chiffres se sont accrus en moyenne de 25 % depuis 1962.

Dans certains secteurs tels que la chimie ou l'électronique, la part des brevets d'origine française représente respectivement 17 % ou 30 % du total.

A l'inverse, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne, les brevets d'origine nationale représentent respectivement 82 %, 70 % et 50 % du total des brevets délivrés. Même au Japon, le nombre des brevets d'origine nationale est de 80 %.

On ne peut dès lors s'étonner ni du déficit grave de notre balance des licences ni de la fermeture à nos chercheurs de certaines voies, en quelque sorte monopolisées par les techniques étrangères, comme c'est le cas de la Belgique ou du Canada où 90 % des brevets sont d'origine étrangère, américaine notamment.

Chacun conserve dans sa mémoire les difficultés rencontrées pour l'exportation de « Caravelles » lorsque celles-ci étaient munies de dispositifs brevetés d'origine américaine, dont la réexportation était interdite.

Enfin, on doit se demander si les moyens limités dont dispose la recherche française sont bien orientés. Dans des domaines tels que l'aviation supersonique, pris à titre d'exemple, n'est-il pas à craindre que le choix de l'avion à ailes fixes du type Concorde, dont le coût est déjà énorme, n'aura pas pour résultat de nous interdire l'étude et le lancement d'un avion à géométrie variable qui constitue l'alternative de la solution que nous avons adoptée, ainsi que l'étude et la construction de l'Aérobis.

*
* *

2. — La croissance.

Les croissances comparées entre les Nations européennes et avec les Etats-Unis et l'U. R. S. S. méritent également réflexion, au même titre que l'évolution des prix et des salaires.

Le tableau ci-après, dont la dernière colonne est relative au mouvement des prix, fait apparaître :

a) Que la place de la France n'est pas aussi brillante qu'on pourrait le souhaiter (avant-dernier rang avant la Belgique) ;

b) Que la hausse des prix n'a cessé jusqu'en 1965 d'être plus rapide que celle de nos partenaires.

Croissance comparée (Base 100 en 1958).

Situation en 1965 (1).

	PRODUIT national brut aux prix du marché.	PRODUC-TION industrielle.	INDUSTRIE chimique.	INDUSTRIE transfor-matrice des métaux.	INDUSTRIE alimentaire.	PREX à la consom-mation.
France	142	142	190	136	121	132
Allemagne	147	161	199	164	133	118
Italie	148	184	249	163	137	129
Pays-Bas	146	169	»	165	133	126
Belgique	138	150	167	168	128	115
U. S. A.	(2) 152	157	181	172	124	109
Grande-Bretagne	(2) (3) 128	132	161	133	121	121

(1) Source C. E. E.

(2) Source O. C. D. E.

(3) Produit intérieur brut au coût des facteurs.

A cet égard, l'importance de l'expansion américaine depuis 1960 doit être retenue : le produit national brut est passé de 2.515 milliards de francs à 3.600 milliards de francs en 1966, soit 1.000 milliards de francs de production supplémentaire, soit sensiblement plus de deux fois le produit national français (410 milliards de francs en 1965), soit aussi une hausse de près de 50 %.

S'il s'agissait là d'une croissance momentanée, il y aurait déjà de quoi s'inquiéter, mais si l'on observe que depuis le début du siècle, le taux annuel de croissance de la production industrielle aux Etats-Unis a été de 3,5 % et celui du produit national brut en valeur réelle de 3,2 %, on mesure le retard que nous prenons d'année en année par rapport au plus important compétiteur de l'Europe occidentale, même si le taux de croissance français a été parfois et dans les dernières années supérieur à ce chiffre moyen ; et si l'on se reporte aux efforts de l'Union Soviétique, on doit reconnaître que les objectifs, qui en 1946 semblaient ambitieux pour l'année 1961, ont tous été dépassés, notamment dans le domaine de la sidérurgie, du pétrole, de la chimie et de l'aviation ou des sciences spatiales.

3. — La dimension des entreprises.

Il est devenu banal de parler de la dimension des entreprises et de l'influence de celle-ci sur le développement du produit national, encore que la dimension d'une entreprise ne soit pas nécessairement la condition de son succès. Sa technicité, certaines spécialisations, la surface financière doivent évidemment entrer également en jeu. En tout état de cause, au moment où sévit en France une crise boursière, sans précédent depuis plus de 30 ans, où la « valeur à casser » des entreprises les plus saines dépasse de deux fois leur capitalisation boursière, on peut se poser des questions sur l'avenir des entreprises françaises en tant que telles.

Le tableau ci-après, extrait de la revue américaine « Fortune » (numéros de juillet et d'août 1966), fait apparaître la modicité de la surface financière comme du chiffre d'affaires des entreprises françaises les plus grandes par comparaison à leurs concurrents étrangers.

Dimension comparée de grandes entreprises. — Année 1965.

(En millions de francs.)

	CHIFFRE d'affaires.	ACTIF	PROFIT net.	PERSONNEL employé.
				Personnes.
<i>Etats-Unis :</i>				
General Motors.....	103.650	62.500	10.620	734.000
Standard Oil.....	57.000	65.000	5.150	148.000
General Electric.....	31.050	21.500	1.775	300.000
Du Pont de Nemours.....	15.100	14.200	2.035	109.000
Radio Corporation of America.	10.210	6.350	505	100.000
Boeing.....	10.100	4.055	390	93.400
<i>Anglo-hollandais :</i>				
Royal Dutch Shell.....	35.900	60.530	3.140	186.000
<i>Japon :</i>				
Mitsubishi Heavy Industries...	5.458	9.625	79	86.400
Hitachi.....	5.750	8.500	131	129.000
<i>France :</i>				
Renault.....	5.500	2.619	10	86.600
Rhône-Poulenc.....	5.050	3.385	109	91.600
Charbonnages de France.....	4.710	9.549		184.356
Compagnie française des pétro- les.....	4.555	3.821	207	17.000
Citroën.....	3.939	1.825	28	54.000
Saint-Gobain.....	3.552	3.230	57	22.600
Michelin.....	2.988	505	26	38.000
Compagnie générale d'électri- cité.....	2.890	2.568	48	52.300
Ugine.....	1.910	1.354	35	13.300
Air liquide.....	1.679	978	45	20.000
Sud-Aviation.....	1.339	2.782		27.712
C. S. F.....	1.306	1.080	15	27.818
Lorraine-Escout.....	1.273	1.769		26.387
<i>Allemagne :</i>				
Volkswagenwerk.....	11.580	5.080	465	125.157
Siemens.....	8.970	7.005	225	257.000
August Thyssen Hütte.....	8.620	7.355	134	94.207
Farbenfabriken Beyer.....	7.875	5.825	334	99.800
Farbwerke Hoechst.....	6.545	5.870	319	72.918
Fried-Krupp.....	6.255	(non publié)	(non publié)	112.029
A. E. G.-Téléfunken.....	5.165	3.835	123	128.300

D'autre part, la marge de bénéfices de nos entreprises est infime si on met en face d'elles ceux de leurs homologues américaines. On peut noter que les bénéfices annuels de General Motors, par exemple, permettraient à cette société de racheter par prélèvement sur ses disponibilités les quatre premières entreprises françaises : Rhône-Poulenc, Française des Pétroles, Saint-Gobain et Péchiney.

Comment la Compagnie Générale de T. S. F. dont pourtant l'effort de recherche est particulièrement louable, peut-elle à l'échelle mondiale être un concurrent de la Radio Corporation Of America, dont le chiffre d'affaires annuel est de sept fois et demie le sien et les bénéfices 33 fois les siens ?

De même, le chiffre d'affaires des quinze plus importantes entreprises chimiques, soit 15 milliards de francs, est-il du même ordre de grandeur que celui de la seule entreprise américaine Dupont de Nemours dont les implantations récentes au sein de l'Europe des Six réduiront encore la place des entreprises européennes ; aussi comprend-on que des sociétés italiennes aussi puissantes que Montecatini et Edison aient fusionné afin de dominer, à concurrence de 80 %, tout le marché italien de produits chimiques.

En matière d'aviation, le chiffre d'affaires de Boeing est de 7 fois supérieur à celui de Sud-Aviation.

Les entreprises japonaises elles-mêmes ont une dimension internationale, témoin le rang de leurs grands groupes et leur classement au sein des entreprises mondiales (cf. *Fortune*, août 1966). Au seul titre des chantiers navals, l'activité japonaise atteint 50 % de celle de l'ensemble des constructeurs mondiaux.

Tout cela, le Gouvernement le sait ; le Parlement le lui a dit (1), en attirant son attention sur les conséquences d'un immobilisme inquiétant en la matière.

Or, qu'avons-nous vu : une fusion Ugine-Kuhlmann, une fusion Usinor—Lorraine-Escaut, une fusion Lainières de Roubaix-Masurel, une fusion Brandt-Thomson pour les appareils électro-domestiques, un accord Charbonnages de France-Auby en matière d'engrais, un accord Renault-Peugeot dont on ne voit pas encore d'ailleurs l'orientation, et, il y a deux ans, une fusion Celtex—Rhône-Poulenc, mais

(1) Voir Débats au Sénat, 17 mai 1965.

même après de telles opérations les entreprises apparaissent encore petites à l'échelle mondiale, sauf Charbonnages de France, Electricité de France, Rhône-Poulenc.

Et même à l'intérieur de l'Europe, au moment d'une ouverture totale des frontières entre les Six, il n'y a pas de domaine où nos leaders ne soient précédés par leurs homologues, à l'exception de nos grandes entreprises publiques, témoin le tableau précédent.

La maigreur des bénéfices des entreprises industrielles françaises — les seules qui puissent accroître le produit national — considérées eu égard à leur chiffre d'affaires est à elle seule inquiétante au titre des ressources qu'elles peuvent consacrer à leurs investissements neufs et aux recherches, surtout par comparaison aux moyens de leurs homologues étrangers ; elle laisse ainsi peser une hypothèque sur leur avenir : qui peut prétendre aujourd'hui que leurs dirigeants soumis aux difficultés de réalisation de leurs investissements (soit par augmentations de capital sur un marché financier « cadavérique » si l'on en croit le Premier Ministre, soit par autofinancement rendu plus incertain encore depuis le Plan de stabilisation, soit par emprunts, obligataires ou non, à long terme, coûteux et d'un placement peu aisé, même dans le cas de ceux émis par l'Etat au profit des entreprises choisies par lui) ne soient pas tentés de passer la main à des groupes étrangers disposant de fonds propres considérables et de concours bancaires très importants.

C'est l'indépendance des entreprises françaises qui est dès lors directement en jeu et, à terme, celle de l'industrie française elle-même.

Sans doute, y a-t-il un climat, des habitudes à changer, des structures à modifier et à renforcer. Mais le temps presse et, à ce titre, l'industrie française n'a guère été poussée ou armée par le Gouvernement. Pire même, au fur et à mesure que disparaissent les dirigeants anciens formés sur le tas, les nouveaux dirigeants sont recrutés dans la haute administration ; et par un phénomène naturel d'osmose, à l'initiative du chef d'entreprise succède la recherche des amitiés administratives. Cette mutation éloigne encore davantage la France du jeu difficile de la compétition mondiale fondée sur la qualité technique, les prix et les conditions de financement.

La liberté de circulation des capitaux au sein du Marché Commun a mis un terme aux exclusives nationales et, dès lors, l'option est claire : ou bien le développement massif des entreprises

d'outre-Rhin, soit par leurs propres moyens, soit par des concours étrangers, menacera directement les entreprises françaises qui ne bénéficieront plus de la protection douanière au sein des Six, où bien la trop faible capitalisation boursière de nos entreprises les mettra à la merci du rachat de leurs majorités.

Et même dans l'hypothèse où seraient résolues les difficultés rencontrées par la création de sociétés européennes fusionnant d'importants intérêts par-dessus les frontières des Six — opération qu'il serait possible de réaliser à condition de prévoir une répartition fiscale équitable entre les Etats intéressés sur les bénéfices taxables de telles entreprises — on ne peut envisager d'y recourir sans un redressement de la capitalisation des entreprises françaises, sans quoi les intérêts français ne pèseraient pas le poids au sein des nouvelles entités juridiques créées.

*
* *

4. — L'évolution des prix.

Sans ici porter de jugement de valeur sur la politique des prix menée depuis 7 ans, il faut constater (1) (voir annexes C, D, E, F) que par référence à 1958 (indice 100), la hausse cumulée est en France nettement supérieure, en moyenne, à celle des pays partenaires de la C. E. E., des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, à celui de ses principaux concurrents (voir tableau ci-dessus relatif à la croissance comparée, dernière colonne et tableaux annexes susvisés).

L'adoption généralisée de la T. V. A. au sein des Six aura aussi des conséquences sensibles sur la puissance de la compétitivité de la France, surtout si le taux moyen retenu par nos partenaires avoisine 10 %, soit nettement moins que le taux moyen français. En effet, si la T. V. A. est déduite à l'exportation vers un pays tiers du Marché Commun, l'abattement qui en découle sera supérieur au montant des détaxations actuelles et cette différence jouera à l'encontre de nos produits sur le sol métropolitain. Si la T. V. A., comme c'est le souhait de nos partenaires, n'est pas déductible à

(1) Office statistique des Communautés Européennes, n° 9/1966, tableaux n°s 63, 68, 69, 70, 74-G.

l'exportation au sein du Marché Commun, mais est supportée dans le pays producteur, c'est le pays dont le taux de T. V. A. sera le plus faible qui sera avantagé. Et comme la T. V. A. porte sur le prix de vente, la question du prix de revient jouera un rôle décisif.

Un double effort doit donc être tenté : sur nos prix de revient d'une part, sur le maintien de la taxation à la T. V. A. selon le pays d'importation, c'est-à-dire quelle que soit l'origine des produits et services.

*
* *

5. — Le financement des investissements.

Les besoins d'investissements annuels publics et privés ont été évalués par le V^e Plan à une somme atteignant en 1970, 102 milliards de francs dont 56 milliards, soit 55 % pour les investissements productifs, 20 milliards, soit 19,5 % pour les équipements collectifs et 26 milliards, soit 25,5 % pour le logement.

Ces montants représentent 23,5 % du produit national. Si par le jeu de l'impôt et des sommes collectées par les établissements financiers du secteur public : Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit National, Crédit Foncier ou certaines émissions de bons spécialisés, une part importante des investissements publics est assurée, on ne peut en dire autant des investissements des collectivités locales et des investissements industriels du secteur public et privé. Ces derniers proviennent de l'apport de capitaux frais par les actionnaires ou les obligataires, les crédits bancaires à moyen et long terme et l'autofinancement.

Le V^e Plan avait, à ce titre, fait des recommandations précises qu'il est nécessaire de rappeler :

« L'épargne des entreprises, fruit de leur dynamisme, de leur productivité et de leur sagesse, a l'avantage de leur éviter un endettement excessif ou un recours à des augmentations de capital mal assurées. Elle pose le problème du niveau de l'autofinancement. La programmation en valeur, adoptée à la fin de 1964 lors du vote des options, fixe à cet égard une norme indicative qu'il est proposé de valider, les études du premier semestre 1965 ayant montré que, compte tenu de l'endettement actuel des entreprises, le taux retenu est encore inférieur à ce que l'optimum de gestion conduirait à préconiser. Bien entendu, l'inscription d'un chiffre dans un document ne suffit pas automatiquement à en assurer le respect. Elle n'est pas sans marquer l'orientation que les Pouvoirs publics entendent donner à leur politique économique et, par suite, sans influencer les comportements des individus et des entreprises.

« La nécessaire revision de nos méthodes financières doit se fonder sur une vigoureuse stimulation de l'épargne réelle des différentes catégories d'agents. Si la renaissance de l'épargne des ménages est conditionnée par le maintien de la stabilité, des dispositions particulières d'incitation n'en paraissent pas moins nécessaires après une si longue période d'inflation. L'épargne des entreprises, des collectivités et des institutions doit également être fortement accrue par des moyens appropriés. Ce redressement indispensable sera complété par la réadaptation progressive, au cours du V^e Plan, du rôle des organismes spécialisés et du système bancaire, la politique du Trésor étant elle-même adaptée en tant que de besoin, afin d'assurer pendant cette période de transition un meilleur ajustement de l'offre et de la demande de capitaux.

« La nécessité d'investir davantage s'est affirmée au cours des études menées par branches de production. Toutefois, l'investissement ne peut se réaliser à n'importe quelles conditions : sa mise en œuvre exige davantage de fonds propres qu'au cours du IV^e Plan.

« La reconstitution des marges des entreprises dépend tout à la fois des conditions générales de la croissance, de la réorganisation des structures de production et d'actions spécifiques en faveur de l'innovation technique, de la formation et de l'utilisation rationnelle des hommes, ces différents facteurs contribuant ensemble à l'amélioration des résultats des entreprises.

« En outre, les marges disponibles pour l'investissement sont largement déterminées, en période de stabilité du niveau général des prix, par l'évolution des salaires et des charges sociales, ainsi que par la compression des frais généraux, notamment de ceux qui sont liés aux rémunérations directes et indirectes de certains dirigeants de sociétés.

« Seules, seront exposées ci-dessous quelques dispositions de technique financière ou fiscale, étudiées pour la mise en œuvre de l'objectif de redressement du niveau d'épargne des entreprises non agricoles, celui-ci devant atteindre 70 % des besoins de financement prévus pour la réalisation des investissements productifs, variation de stocks compris, du Plan. »

Or quelle est la situation :

Les entreprises publiques ou semi-publiques classiques assurant un service public, telles qu'E. D. F. ou S. N. C. F., sont ou bien la seconde en déficit permanent du fait des tarifs imposés comme des charges et obligations auxquelles elle est soumise et de la concurrence d'autres modes de transport libérés de ses plus lourdes sujétions, ou bien la première, dans l'incapacité d'assurer le financement de ses investissements, l'autofinancement ne procurant guère plus de 25 % de ses besoins, le solde étant laissé à la charge de l'Etat par le mécanisme des dotations en capital, c'est-à-dire la consolidation de subventions, ou à la charge de l'emprunt.

Or le montant de l'emprunt nécessaire en 1967 au titre d'E. D. F. est de 2,542 milliards. Dans l'état actuel du marché financier, qui souscrira à cette somme ? Ou, si elle est souscrite, par le moyen de quels transferts de capitaux déjà engagés mais dégagés en l'occurrence et au détriment d'autres souscripteurs ?

Charbonnages de France n'a plus d'autre voie pour des investissements neufs que dans la direction de la chimie ou de la production d'énergie, et encore dans ce dernier cas pour peu de temps

en raison de la concurrence de l'énergie atomique, et leur déficit est devenu tel que ce ne peut être qu'une subvention qui assurera les investissements prévus, s'ajoutant à celle sans cesse accrue de fonctionnement.

S'équilibrent seulement les entreprises pétrolières de l'Etat.

Durant le V^e Plan, les besoins de financement du secteur privé seront supérieurs à 200 milliards de francs. Ils devraient être couverts au moins à raison de 70 % par autofinancement et à raison du solde par augmentation de capital ou par emprunt. L'insuffisance du taux d'autofinancement français est notoire. Même celui de 70 % est faible comparé à celui, classique, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne où il avoisine 100 % ou seuls les besoins accrus de trésorerie ou ceux nécessaires au rachat d'entreprises tierces sont financés par augmentation de capital ou emprunts obligataires ou non.

La politique des prix suivie depuis trois ans, dite de stabilisation, déjà évoquée précédemment, dont les effets sont modestes — il faut le rappeler — par comparaison avec ceux de nos partenaires de la C. E. E. [voir annexes C, D, E, F déjà citées (1)], a été lancée sans qu'aient été effectuées les moindres réformes de structure des entreprises dispersées, et bien souvent inutilement concurrentes, et sans qu'aient été apportées des réformes aux circuits de distribution ; elle a ainsi rongé les marges bénéficiaires de l'industrie et par là même celles d'autofinancement qui, lorsqu'elles apparaissent encore acceptables, ne font que traduire un freinage des investissements neufs (2) tout en laissant intactes les marges de la commercialisation. Le dernier rapport de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie fait ressortir que le pourcentage des ressources disponibles par rapport au chiffre d'affaires pour l'investissement est tombé de 12,50 % (chiffre déjà faible) à 4,80 % de 1960 à 1965. En bref, cette action sur les prix n'a porté que sur l'industrie.

Le marché financier est exsangue ; les pertes en bourse depuis trois ans sous l'effet de l'effritement continu des cours ont pour effet d'arrêter net tout attrait pour les souscriptions nouvelles.

L'épargne va dès lors aux caisses d'épargne d'ailleurs moitié moins qu'en Allemagne (3) ou à l'accroissement des liquidités dans

(1) Tableaux 63, 68, 69, 70, 74. Office Statistique des Communautés Européennes n° 9/1966.

(2) Le rapport Mathey sur l'amendement Vallon ne fait-il pas ressortir que près d'un quart des sociétés françaises sont en déficit ?

(3) Voir Annexe H.

les banques, à la spéculation immobilière, à l'achat d'une seconde résidence et à son aménagement et, plus généralement, à la consommation, alors que le V^e Plan était fondé sur un freinage de la consommation afin de favoriser les investissements (cf. rapport Vallon 1966, page 58).

Une partie assez faible de cette épargne retourne à l'investissement par les soins de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont une part des ressources, au lieu de financer les besoins des collectivités locales, s'investit sur le marché afin de ralentir la chute des cours mais n'apporte aucun argent frais à l'investissement privé.

L'emprunt d'équipement, passé de 1 milliard en 1965 à 1,5 milliard en 1966, a été péniblement souscrit par les banques au détriment d'autres placements et, en fait, sans un apport sérieux d'argent frais.

Ainsi, seules quelques entreprises pourront satisfaire, quoique à un prix élevé en raison du taux de l'emprunt, le plus haut depuis 1926, leurs besoins d'investissement.

Comme le chiffre de 1 milliard 5 est faible eu égard aux besoins de l'ensemble de l'industrie, tels que prévus au Plan, c'est à une sélection unilatérale par l'Etat au sein des entreprises soumises au Plan qu'iront les fonds récoltés. Ce n'est plus du dirigisme, c'est du favoritisme avec tout ce que ce terme contient d'inquiétant.

Sans doute, les marchés financiers des pays capitalistes sont-ils, eux-mêmes, déprimés (voir Office statistique n° 9, tableau C. E. E. n° 129, annexe I) et l'argent y est devenu plus cher au point que même en Allemagne Fédérale les plus grandes entreprises éprouvent des difficultés à assurer le financement de larges investissements neufs, en dépit de marges d'autofinancement importantes (voir tableaux 125, 126, 128, annexes J, K, L). Mais le rendement des actions y est nettement supérieur aux nôtres, en dépit du coût plus élevé des charges obligataires (cf. tableaux 130 et 131 de la C. E. E., annexes M et N).

Quoi qu'il en soit, les études prospectives menées à Bruxelles par la Commission Economique Européenne avec le concours des experts gouvernementaux les plus compétents font ressortir que d'ici 1970 les taux d'accroissement du produit national différents d'un pays à l'autre au sein des Six, ne sont pas en faveur de la France, témoins les chiffres prévisionnels ci-après.

Prévisions des principaux éléments du développement économique dans la C. E. E. en 1970.

Unité : million unités compte 1960.

	ALLEMAGNE fédérale.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	C. E. E.
Produit intérieur brut	111.004 (1)	97.010	52.325	17.696	17.264	295.975
Valeur ajoutée brute de l'industrie	63.054	46.402	23.538	8.971	7.515	149.859
Formation brute capital fixe	29.489	21.764	12.445	5.133	3.206	72.211
Investissements pro- ductifs	18.940	12.927	8.034	3.118	1.964	44.983
Investissements pu- blics	5.754	3.254	1.835	1.082	527	12.452
Logement	4.795	5.583	2.576	933	715	14.602

(1) Y compris la Sarre et Berlin-Ouest.

Source : C. E. E. Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme. — Perspectives de développement économique dans la C. E. E. (Annexes.)

Si l'on note que déjà la production industrielle allemande dépasse la nôtre de 30 %, qu'en constructions électriques ou en chimie les chiffres d'affaires des cinq plus grandes entreprises sont environ doubles des nôtres, on peut mesurer le retard de puissance que prendra la France d'ici 10 ou 15 ans, à moins d'un considérable redressement de la situation.

Nous n'avons cessé de répéter nos inquiétudes sur cette situation depuis des années. Lourdeur excessive des frais généraux de la Nation, insuffisantes réformes de structure dans les industries essentielles, part trop faible de l'industrie dans le produit national aboutissant à faire peser sur elle l'essentiel de la charge fiscale, bien au-delà de nos partenaires occidentaux, tel est l'état qui n'a cessé de nous préoccuper sans aucune réaction de la puissance publique depuis 20 ans.

Dans un article récent du *Monde*, M. O. Gelinier (30-31 octobre 1966) a repris en un court et saisissant article les réflexions faites ici depuis 1946 et synthétisé dans des tableaux suggestifs les résultats que nous dénonçons en vain.

A productivité industrielle devenue dans l'ensemble supérieure à celle de nos partenaires européens (1), la France a une population active moindre en proportion que ces derniers, tout en ayant une population industrielle active dépassant à peine la moitié de la leur (2), d'où un accroissement sensible de la charge imposée à cette population et aux entreprises industrielles.

A chiffres d'affaires comparables — sous certaines réserves dans les grandes entreprises, en général plus puissantes en Grande-Bretagne et en Allemagne Fédérale — la rentabilité des entreprises françaises est infime. Il en a été dit un mot précédemment à propos des profits. Mais au seul titre de l'épargne (3) — ici évoquée au titre de la capacité d'investissement — des experts estiment nulle la rentabilité moyenne des capitaux investis dans des entreprises françaises exprimée en francs constants, alors que celle de nos voisins sera de 2,5 à 4 %. Le nombre d'entreprises déficitaires n'a fait que s'accroître (4) (5).

Et pour couronner cette situation sérieuse, l'industrie française « asphyxiée dans son financement » (4) se voit menacée d'une

(1)	France.	Allemagne fédérale.	Grande-Bretagne.
Sidérurgie	1,6	1,7	2,3
Chimie	3	2,6	3,4
Transformation des métaux.....	3,1	3,2	2,2
Matériel électrique	2,6	3,8	4,2
Matériel de transport.....	2	2,4	3,2
Mécanique	2,3	3,2	3,5
Moyenne	2,4	2,8	3,1

(2)	France.	Grande-Bretagne.	Allemagne fédérale.
Population totale (millions).....	48,4	54,3	58,3
Population active (millions).....	19,3	25	26,5
Population active (%).....	40 %	46 %	46 %
Population industrielle (millions).....	7,9	12	13,2
Population industrielle en pourcentage population active.....	41 %	47,5 %	50 %
Population industrielle en pourcentage population totale.....	16 %	22 %	23 %

(3) Cf. M. P. Bleton, direction, septembre 1966.

(4) O. Gelinier, *Le Monde*, 30 octobre 1966.

(5)	Dividendes distribués. (millions).	Pertes des sociétés déficitaires (millions).	Nombre de sociétés déficitaires
1955	1.251	460	8.239
1958	1.585	632	10.406
1960	2.463	1.192	14.614
1962	2.672	1.870	18.731
1964	3.365	2.372	18.621

confiscation d'une part de sa trop faible marge d'autofinancement et d'une charge fiscale accrue d'année en année, *faute de réévaluation des bilans.*

En fait, plus les années passent, plus devient grave la crise de l'investissement productif en France et plus s'étend la fuite des capitaux vers tout ce qui n'est pas financement de l'industrie, sauf rares émissions d'obligations coûteuses et pesant sur les prix de revient.

Il devient dès lors déraisonnable d'entendre parler bien haut d'indépendance nationale quand tout concourt à nous rendre dépendants de l'étranger sous l'effet de retards accumulés dans trop de domaines de la technique, faute de capitaux et d'hommes dans un monde où le volume des investissements productifs, dont ceux de la recherche, joue un rôle décisif.

Sans doute, la recherche et l'industrie françaises ont-elles marqué des points :

Les efforts accomplis pour faire de Toulouse un grand centre universitaire ouvert aux techniques les plus modernes — appuyé sur une industrie aérospatiale — ont-ils attiré des investissements nationaux étrangers de haute qualité (cf. Motorola) permettant d'espérer un développement industriel important dans cette région.

Le procédé Secam s'étend à plusieurs pays.

Le démarrage de l'usine haute et de l'usine très haute de Pierrelatte fait honneur aux ingénieurs du C. E. A. et aux entreprises qui ont participé à leur construction, même si la dimension des installations ne permet pas d'obtenir des prix compétitifs pour l'uranium enrichi.

Le Concorde construit en association avec la Grande-Bretagne sera un fleuron de la construction aéronautique.

Mais ce sont là des points de lumière qui ne doivent pas faire illusion, tant dans la plupart des domaines les investissements français en matière de recherche-développement sont faibles par comparaison avec ceux des Nations-Continents. Nous l'avons relevé ci-dessus.

Ainsi même dans les secteurs où nous avons marqué des réussites techniques, nous devons reconnaître notre relatif retard : par exemple en matière d'avions gros porteurs le Lockheed C. J. A., dont la version civile L 500 est destinée à assurer le transport de

900 passagers volerait déjà comme l'avion supersonique soviétique construit en version militaire. Nous n'avons rien non plus à opposer à l'aérobis Boeing 747 pour 450 passagers dont les livraisons seront assurées dans deux ans.

Quoi qu'il en soit, combien de cerveaux auront été polarisés sur des secteurs déterminés de l'industrie et quelles dépenses n'aurons-nous pas encourues pour mener de front la recherche atomique et spatiale et la réalisation de calculatrices ? Si l'on songe qu'I. B. M., indépendamment de ses filiales étrangères, dont l'importance est devenue considérable, présente au titre des actifs immobilisés dans son bilan une somme de 17,5 milliards de francs, que les investissements prévus par I. B. M. (Etats-Unis) au titre du seul ordinateur « System 1360 » atteindront de 1966 à 1969 25 milliards de francs, on peut mesurer ce que coûterait un plan calcul, s'il était poussé à son terme et devait couvrir une large gamme d'ordinateurs afin de satisfaire des besoins militaires ambitieux et des besoins civils courants.

Et encore la question est de savoir si nous disposons d'un nombre suffisant d'ingénieurs qualifiés pour mener à bien ces nouvelles recherches sans jeter un trouble grave sur les besoins normaux de l'industrie.

Et on doit ici se poser la question de savoir si l'une des justifications d'une politique européenne communautaire n'est pas la mise en commun systématique des moyens de recherches nationaux dans les secteurs de pointe afin de pouvoir disposer des hommes et des capitaux nécessaires.

L'*Economist* du 22 octobre 1966 relevait d'ailleurs avec inquiétude que l'industrie américaine dans le domaine des calculatrices couvrait 95 % du marché mondial et 66 % du marché européen et que, sans association des efforts européens, c'en serait fini de l'Europe dans ce domaine essentiel.

*
* *

6. — La fiscalité.

On ne peut laisser de côté les observations faites dans le rapport général à l'Assemblée Nationale sur les profits des Sociétés et la fiscalité qui leur est appliquée.

Si la marge de profits moyenne des entreprises de production était suffisante — et on vient de voir qu'il n'en est rien — pour faire

vivre leurs dirigeants et assurer leur développement par le réinvestissement régulier d'une part notable de leurs profits, il est probable que ne seraient pas utilisés les moyens qui, selon le rapport précité seraient actuellement employés pour dégager, hors de toute appréhension fiscale, des rémunérations occultes destinées à compenser l'insuffisance des rémunérations officielles, mais dont aucune part ne va à l'investissement et à la recherche.

Incidentement, il n'est pas inutile de répéter une fois de plus que l'argument classique de la part insuffisante de l'impôt direct par comparaison à celle de l'impôt indirect, fondé sur des références à la fiscalité américaine, anglaise ou allemande, est sans valeur. Il n'est pas en effet possible d'assimiler la France — où plus de 15 % de la population active vit de l'agriculture, domaine à faible rendement fiscal, — à des pays où la part de la population rurale n'atteint pas 5 % de la population active.

Enfin, était-il raisonnable dans une conjoncture où la consommation doit être freinée, qu'elle soit publique ou privée, de favoriser les profits distribués à l'encontre des profits réinvestis ; on doit donc se demander si la réforme fiscale créant un crédit d'impôt égal à 50 % du dividende net distribué n'a pas été une mesure néfaste dans la conjoncture actuelle, notamment au moment où il fallait à tout prix renverser la tendance, évoquée plus haut, à l'asphyxie de l'investissement et où dès lors il était essentiel de favoriser l'investissement au détriment de la consommation.

Rappelons en particulier que la relance des investissements aux Etats-Unis est venue il y a trois ans de l'allégement fiscal sur les sommes destinées à l'investissement. Il en a été de même en Allemagne de 1933 à 1959, date à laquelle il est apparu au Gouvernement allemand qu'il n'était plus nécessaire de pousser à l'épargne d'investissement, tant la reprise allemande avait été constante.

Enfin, on ne peut passer sous silence le danger que présente pour la reprise des investissements nationaux avec le concours de l'épargne privée, toute mesure qui l'inciterait à fuir les prises d'intérêt dans des entreprises françaises et à s'orienter vers des entreprises étrangères ressortissant des pays tiers membres de la C. E. E.

Que des réformes de l'entreprise soient désirables, qu'elles s'effectuent dans un sens qui lie davantage les rémunérations du capital et du travail, c'est là une prise de position parfaitement défendable, cela d'autant plus que dans deux formes d'économie

différentes, celle des Etats-Unis d'Amérique et de l'U. R. S. S., des mécanismes ont été mis au point qui assurent au personnel une contrepartie aux résultats de la productivité.

Toute opération qui, sans satisfaire les syndicats, ferait fuir et se terrer le capital à l'intérieur d'un marché commun dont la France n'est qu'un élément paraît contraire à l'intérêt national, comme le serait toute mesure qui ne serait pas prise ou mise en œuvre à l'échelle européenne puisque, aussi bien, la France ne peut pas se payer le luxe d'avoir seule une politique financière ou économique différente de celle de nos partenaires ; à ce titre, certaines inquiétudes qui se sont récemment manifestées ne peuvent qu'accroître le malaise financier français et pousser au désinvestissement en France, et aux achats d'or revenu au cours le plus haut depuis 14 ans.

En effet, aucun investissement ne se fait dans un climat de défiance, à moins de le rendre obligatoire mais dans ce cas, nous ne serions plus en régime démocratique. Le dernier emprunt n'est-il pas déjà une amorce d'une telle tendance qui a des relents d'une économie exclusivement étatisée.

Aussi, dans la conjoncture présente, il faut renverser la tendance actuelle qui favorise la distribution au détriment de l'épargne réinvestie. Limité dans ses mouvements par les dispositions de l'article 40 de la Constitution, le Parlement ne peut proposer des amendements à la loi de finances tendant non seulement à la réévaluation obligatoire des bilans, mais aussi à prévoir un dégrèvement massif tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales en faveur des revenus ou bénéfices réinvestis dans des investissements productifs et la recherche, dans le cadre du Plan. Il est souhaitable que la réforme fiscale envisagée prévoit de telles dispositions de manière à créer un appel d'air décisif en faveur de l'épargne d'investissement, courant auquel tous les Gouvernements se sont depuis vingt ans opposés, pensant que de petites incitations cumulées, mais prises à retardement, pourraient permettre d'accomplir une grande œuvre.

*

* *

7. — Le marché financier.

Au seul titre de la réanimation du marché financier, il serait opportun :

— de remanier les textes discriminatoires vis-à-vis des porteurs de titres français résidant à l'étranger ;

— d'interdire les appels à l'épargne en vue de placements qui ne soient pas conformes à l'intérêt général et sont souvent spéculatifs : sociétés immobilières, laveries automatiques, construction de résidences en Espagne (cf. *L'Express* du 5 septembre 1966 et *Le Monde* du 29 septembre) ;

— d'élargir les possibilités des S. I. C. A. V. qu'il ne convient pas de considérer seulement comme un procédé commode pour les banques de gérer les comptes-titres de leurs clients et, à cet effet, que soit mis un terme au monopole des banques en leur faveur, quitte à renforcer le contrôle de la gestion de telles entreprises (cf. l'action vigilante de la « Securities Exchange Commission » aux Etats-Unis) ;

— plus généralement, de mener une campagne active en faveur des placements en valeurs mobilières sous réserve d'un contrôle effectif de leurs émissions et de leur marché.

Mais il est évident que de telles réformes n'auront de sens que des placements en valeurs mobilières, sous réserve d'un contrôle s'il existe matière à profit dans les entreprises et si donc s'effectue un redressement de leur structure et de la fiscalité.

*
* *

8. — L'expansion démographique.

Elle n'est sans doute pas limitée à notre pays, mais ses conséquences constituent, notamment aux Etats-Unis et en U. R. S. S., une donnée constante de la politique.

C'est toute l'action gouvernementale qui est ici en cause : investissements publics, notamment ceux de caractère universitaire et de caractère social, aménagement du territoire, investissements privés, de manière à créer des emplois nouveaux.

Cette pression démographique s'ajoutant aux besoins croissants des retraites des personnes âgées nécessite un élargissement des revenus de l'Etat et des collectivités locales, lui-même exclu sans une augmentation sensible du produit national et cela à une cadence croissante.

Malheureusement, sur ce point il n'apparaît pas que la politique suivie nous donne à terme des apaisements. Si le Plan recommande en effet un certain nombre de dispositions qui — si prudentes soient-elles — tiennent compte de cette pression démographique et favorisent l'investissement de manière à répondre à une demande accrue, il n'en demeure pas moins que les mesures prises par les différentes lois de finances ne sont pas conformes aux recommandations du Plan. Dès lors, nous risquons de voir dans les années qui viennent les meilleurs des Français déçus de l'avenir que leur offre la Nation, être attirés vers les pays étrangers pour y trouver des activités correspondant à leurs connaissances et à leurs ambitions et ainsi les lourds investissements qui ont été faits par l'Etat en faveur de la jeunesse auront servi à former des cadres pour l'étranger.

*

* *

En bref, c'est toute la philosophie de la politique présente qui est en jeu. La stabilité actuelle de l'exécutif, ses prises de position d'intraitable indépendance, les résultats cumulés des efforts des Gouvernements depuis 20 ans, le règlement d'opérations difficiles de décolonisation entreprises il y a près de 15 ans, l'amélioration de la situation financière, le redressement de la balance des paiements donnent bonne conscience aux dirigeants actuels et matière à satisfaction à une opinion publique mal informée.

Mais le vrai problème posé aux Français est autre : la France marche-t-elle au pas de ses concurrents et, si elle ne le fait pas, peut-elle le faire et au prix de quels efforts et de quelles mesures ? Crée-t-elle les conditions pour que chacun de ses fils trouve intérêt à rester sur son sol ? pour que — sans s'interdire des associations avec d'autres — elle conserve une large indépendance économique ?

A-t-elle un réseau d'amitiés suffisant pour n'être pas isolée dans un monde où seules les Nations-Continents — et encore — peuvent se payer le luxe d'agir à leur guise sur la planète ? A-t-elle tiré les conclusions nécessaires des traités européens pour pouvoir faire de cette Europe, où elle serait écoutée et entendue, un élément positif de la paix du Monde et a-t-elle pris les mesures d'ordre industriel, économique, financier pour orienter l'Europe dans ce sens ?

Sur les réponses à ces questions, nous ne pouvons que partager les inquiétudes de M. Pierre Mendès-France : pour nous, l'avenir de la France restera incertain tant que les actions nécessaires à sa pérennité n'auront pas été envisagées, étudiées et prises sous le signe d'un « consensus » général dans un sens qui tienne compte des données que nous nous sommes permis de rappeler.

ANNEXES

ANNEXE A

DEPENSES PUBLIQUES DE RECHERCHE AUX ETATS-UNIS

(Millions de dollars.)

EXERCICES	DEPARTEMENT de la défense.	N. A. S. A. (1)	ENERGIE atomique.	DEPARTEMENT de la santé et de l'éducation.	FONDATION scientifique nationale.	DIVERS	TOTAL
1954	2.487	90	383	63	4	121	3.148
1955	2.630	74	385	70	9	140	3.308
1956	2.639	71	474	86	15	161	3.446
1957	3.371	76	657	144	31	183	4.462
1958	3.664	89	804	180	33	220	4.990
1959	4.183	145	877	253	51	293	5.802
1960	5.654	401	986	324	58	315	7.738
1961	6.618	744	1.111	374	77	356	9.280
1962	6.812	1.251	1.284	512	105	409	10.373
1963	6.849	2.540	1.335	632	142	490	11.988
1964	7.516	4.171	1.505	791	197	496	14.676
1965	6.728	5.093	1.520	707	195	587	14.830
1966	6.850	5.600	1.517	980	236	778	15.961
1967	6.886	5.300	1.511	1.143	283	816	15.939

(1) Avant 1958, *National Advisory Committee for Aeronautics.*

ANNEXE B

DEPENSES CONSACREES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (Grande-Bretagne, France, Etats-Unis, Allemagne fédérale.)

Grande-Bretagne en 1962.

(En millions de £.)

(En millions de francs.)

Etat	178 »	2.424,4
Industrie privée	367 »	4.998,5
Universités	40 »	544,8
Entreprises publiques	21,40	291,5
Divers	27,60	375,9
	<hr/>	
	634 »	8.635,1
	(= 2,4 % du P.N.B.)	

France en 1962.

(En millions de francs.)

Etat	2.057	2.057
C.N.R.S.	295	295
Universités	489	489
Entreprises publiques	225	225
Centre d'étude et technique	125	125
Industrie privée	2.085	2.085
	<hr/>	
	5.276	5.276
	(= 1,5 % du P.N.B.)	

Etats-Unis en 1963.

(En dollars.)

Etat (10 % du budget)	11.000.000.000	53.900
Universités	250.000.000	1.225
Industrie	5.000.000.000	24.500
	<hr/>	
	16.250.000.000	79.625

Allemagne fédérale en 1963.

(En millions de DM.)

Etat	1.616	1.955,3
Lander	2.639	3.193,2
Industrie	2.500	3.025
Divers	92	111,3
	<hr/>	
	6.847	8.284,8
	(= 1,8 % du P.N.B.)	

Marché officiel des changes : 1 £ = 13,62.

(Achat) : 1 \$ = 4,90.

A.G.E.F.I. du 21 octobre 1966 : 1 DM = 1,21.

Source : Bundesbericht Forschung 1.

ANNEXE C

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION : INDICE GENERAL

(Pays de la C.E.E., Grande-Bretagne, Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (a).	FRANCE (b).	ITALIE	PAYS-BAS (c).	BELGIQUE (d).	LUXEM- BOURG (d).	GRANDE- BRETAGNE (c).	ÉTATS-UNIS
1954	92	82	91	90	94	95	85	93
1955	94	83	93	91	93	94	89	93
1956	96	85	96	94	96	95	94	94
1957	98	87	97	99	99	99	97	97
1958	100	100	100	100	100	100	100	100
1959	101	106	100	102	101	100	101	101
1960	102	110	102	103	102	101	102	102
1961	105	114	104	105	103	101	105	103
1962	108	119	109	108	104	102	109	105
1963	111	125	117	113	106	105	112	106
1964	114	129	124	119	111	108	115	107
1965	118	132	129	126	115	112	121	109
1963 :								
Septembre	111	126	118	113	107	107	111	106
Octobre	111	127	119	113	107	106	112	106
Novembre	112	127	119	113	108	107	112	107
Décembre	112	127	120	114	108	107	112	107
1964 :								
Janvier	113	128	121	116	109	107	113	107
Février	113	128	121	116	109	108	113	107
Mars	113	128	122	117	109	107	113	107
Avril	113	128	122	122	109	107	114	107
Mai	114	128	123	119	109	107	115	107
Juin	114	129	124	119	111	108	116	107
Juillet	114	129	124	119	112	108	116	108
Août	114	129	125	120	112	109	116	108
Septembre	114	130	125	121	112	110	116	108
Octobre	114	130	126	120	112	109	116	108
Novembre	115	130	127	120	112	109	117	108
Décembre	115	130	127	120	113	110	118	108
1965 :								
Janvier	115	131	128	120	113	110	118	108
Février	116	131	128	121	113	111	118	108
Mars	116	131	128	124	113	110	118	108
Avril	116	131	129	127	114	110	121	109
Mai	117	132	129	127	115	112	121	109
Juin	118	134	129	128	115	112	121	109
Juillet	119	133	130	127	116	113	121	109
Août	118	132	130	126	116	113	122	109
Septembre	118	133	130	128	116	113	122	109
Octobre	118	133	130	126	116	113	122	110
Novembre	119	133	131	127	117	113	122	110
Décembre	120	134	131	128	117	115	123	110
1966 :								
Janvier	120	134	132	129	118	115	123	110
Février	121	134	132	131	118	114	123	111
Mars	121	135	132	132	119	113	123	111
Avril	122	135	132	136	120	114	125	112
Mai	122	136	132	135	121	114	126	112
Juin	122	136	132	135	121	115	126	112
Juillet	122	136	132	133	120	115	126	»
Août	122	»	»	»	120	116	»	»

(a) Sarre non comprise jusqu'à 1959 inclus. Série révisée, comprenant Berlin-Ouest depuis 1962.

(b) Paris jusqu'en 1962 inclus; nouvel indice; France entière, à partir de janvier 1963.

(c) Nouvel indice à partir du 1^{er} janvier 1963.

(d) Loyer non compris.

ANNEXE D

INDICE DES PRIX DE GROS : INDICE GENERAL

(Pays de la C.E.E. et Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B.R.) (a).	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ETATS-UNIS
1963	101	117	106	101	104	100
1964	103	119	110	108	109	100
1965	106	120	112	111	110	102
1965 :						
Février	105	120	111	110	110	101
Mars	106	120	111	110	110	101
Avril	106	120	111	110	110	101
Mai	106	122	111	114	110	102
Juin	106	120	112	112	110	102
Juillet	105	119	111	111	109	103
Août	106	119	111	111	109	103
Septembre	107	120	112	111	109	103
Octobre	107	121	113	112	110	103
Novembre	107	122	113	113	111	103
Décembre	108	122	113	113	112	104
1966 :						
Janvier	108	123	113	115	112	104
Février	109	123	114	116	112	105
Mars	109	124	114	116	113	105
Avril	109	123	114	118	114	105
Mai	108	126	114	120	114	105
Juin	108	122	113	119	113	105
Juillet	108	122	113	→	112	100

(a) Sarre non comprise ; indice des prix de matières premières sélectionnées.

ANNEXE E

INDICE DES PRIX DE GROS : PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE (Pays de la C.E.E. et Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B.R.) (a).	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ÉTATS-UNIS
1963	103	116	111	106	110	92
1964	106	117	111	113	113	91
1965	110	120	116	121	117	95
1965 :						
Février	108	119	114	117	114	91
Mars	108	118	114	117	115	92
Avril	109	121	114	122	118	94
Mai	109	125	116	133	119	95
Juin	110	120	115	122	117	97
Juillet	109	119	114	119	114	97
Août	110	119	115	119	113	96
Septembre	111	120	117	119	114	96
Octobre	112	120	118	122	116	96
Novembre	112	122	118	125	122	97
Décembre	112	123	121	124	123	99
1966 :						
Janvier	111	124	120	125	121	101
Février	113	124	119	126	119	104
Mars	112	124	120	128	122	108
Avril	112	124	120	137	123	103
Mai	110	129	118	142	126	101
Juin	111	120	117	»	121	101
Juillet	111	120	116	»	120	104

(a) Sarre non comprise ; indice des prix de matières premières sélectionnées.

ANNEXE F

INDICE DES PRIX DE GROS : PRODUITS INDUSTRIELS (Pays de la C.E.E. et Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (a).	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ÉTATS-UNIS
1963	99	118	107	102	101
1964	102	123	111	109	101
1965	105	123	112	112	103
1965 :					
Février	105	123	112	111	102
Mars	105	123	112	111	103
Avril	105	123	112	112	103
Mai	105	123	112	112	103
Juin	105	123	112	112	103
Juillet	104	123	112	112	103
Août	104	123	112	112	103
Septembre	104	123	113	112	103
Octobre	105	123	113	112	103
Novembre	105	124	113	113	104
Décembre	106	124	113	113	104
1966 :					
Janvier	107	125	113	117	104
Février	108	126	114	117	104
Mars	108	126	114	117	105
Avril	109	128	114	117	105
Mai	108	128	114	117	105
Juin	109	128	114	»	105
Juillet	108	128	114	»	106

(a) Sarre non comprise ; indice des prix de matières premières industrielles sélectionnées, énergie non comprise.

ANNEXE G

INDICE DES PRIX AGRICOLES A LA PRODUCTION : PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE

(Pays de la C.E.E. et Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (a)	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ÉTATS-UNIS
1963	110	99	118	109	106	108
1964	98	97	114	109	98	107
1965	109	96	119	»	106	105
1965 :						
Février	110	97	116	114	94	105
Mars	113	99	117	120	94	107
Avril	114	102	117	126	96	110
Mai	118	98	119	148	101	111
Juin	129	103	119	»	116	109
Juillet	127	98	116	»	98	106
Août	109	95	117	118	95	101
Septembre	108	98	120	119	102	101
Octobre	111	99	122	123	110	99
Novembre	112	100	121	126	116	98
Décembre	118	98	123	128	121	100
1966 :						
Janvier	125	100	125	136	129	103
Février	124	102	125	136	131	106
Mars	126	100	125	149	136	104
Avril	131	99	125	164	130	106
Mai	125	99	124	168	149	108
Juin	129	98	122	»	139	109
Juillet	118	100	121	»	113	110

(a) Nouvel indice : les indices annuels ont trait aux campagnes : 1963 se rapporte à celle de 1962-1963 et ainsi de suite.

ANNEXE H

DEPOTS D'EPARGNE

(Pays de la C.E.E, Grande-Bretagne, Etats-Unis.)

FIN DE PÉRIODE	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.)	FRANCE (a)	ITALIE	PAYS-BAS (b)	BELGIQUE	LUXEM- BOURG	GRANDE- BRETAGNE	ÉTATS-UNIS
	(Mrd DM.)	(Mrd F fr.)	(Mrd Lit.)	(Mio Fl.)	(Mrd FB.)	(Mio Flbg.)	(Mio £.)	(Mio \$.)
1958	(d) 36,10	21,91	5.766	7.679	66,7	5.794	2.805	47.976
1963	81,52	43,55	11.454	13.943	98,0	9.271	3.493	91.308
1964	94,21	52,12	12.592	15.510	102,4	10.476	3.708	101.847
1965	110,68	59,16	14.452	17.266	112,2	11.398	3.852	110.271
1965 :								
Février	97,69	53,70	12.751	15.817	104,2	10.576	3.772	102.680
Mars	99,01	54,10	12.858	15.888	104,5	10.562	3.794	103.775
Avril	99,91	54,49	12.925	15.865	104,6	10.577	3.813	103.682
Mai	101,05	54,66	12.980	16.032	105,0	10.616	3.829	104.474
Juin	102,02	54,84	13.041	16.115	105,2	10.644	3.827	106.077
Juillet	103,05	55,52	13.162	16.284	106,2	10.671	3.810	105.645
Août	103,59	56,17	13.293	16.466	106,6	10.736	3.816	106.199
Septembre	104,43	56,40	13.413	16.553	107,0	10.798	3.837	107.239
Octobre	105,75	56,91	13.572	16.648	107,3	10.821	3.871	107.821
Novembre	106,34	57,25	13.712	16.727	107,4	10.864	3.876	108.628
Décembre	110,68	59,16	14.452	17.266	112,2	11.398	3.852	110.271
1966 :								
Janvier	112,41	60,36	14.548	17.882	113,2	11.401	3.888	110.194
Février	113,74	61,04	14.662	18.040	113,6	11.434	3.921	110.722
Mars	114,39	61,54	14.775	18.066	113,5	11.458	3.939	111.560
Avril	115,39	62,10	14.840	18.057	113,4	11.456	3.953	110.787
Mai	116,15	62,24	14.931	18.203	113,5	11.505	3.956	111.221
Juin	117,05	62,79	15.012	18.308	113,7	11.544	3.939	»
Juillet	118,27	63,53	»	18.471	114,6	11.582	»	»

- (a) Y compris l'épargne crédit et l'épargne logement.
 (b) Non compris les dépôts d'épargne dans les banques.
 (c) « Savings capital ».
 (d) Sans la Sarre.

ANNEXE I

INDICE DU COURS DES ACTIONS

1958 = 100

(Pays de la C.E.E, Grande-Bretagne, Etats-Unis.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (a).	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	LUXEM- BOURG	GRANDE- BRETAGNE	ÉTATS- UNIS
1954	62	61	65	71	77	87		
1955	82	86	91	101	97	104		
1956	78	88	89	106	108	114		
1957	78	111	100	101	108	111		
1958	100	100	100	100	100	100	100	100
1959	171	133	153	145	115	118	137	124
1960	272	161	230	190	112	137	166	120
1961	283	188	262	267	117	150	171	142
1962	221	206	223	179	118	139	158	133
1963	215	188	193	187	126	151	186	149
1964	243	162	148	200	128	174	192	173
1965	216	150	146	185	125	177	181	189
1963 :								
Septembre	234	190	184	196	124	156	187	155
Octobre	230	183	177	192	124	154	191	156
Novembre	224	179	184	190	126	153	194	153
Décembre	225	173	188	193	127	155	197	159
1964 :								
Janvier	237	180	176	201	132	166	193	164
Février	242	172	166	198	132	167	188	166
Mars	251	165	157	198	130	166	193	169
Avril	250	165	142	202	130	167	196	172
Mai	245	157	152	205	129	168	193	174
Juin	240	149	138	201	125	169	190	172
Juillet	244	156	135	199	126	169	197	179
Août	249	164	134	198	126	170	199	176
Septembre	251	158	148	203	127	171	200	179
Octobre	242	155	148	202	126	172	195	182
Novembre	235	161	143	199	125	172	186	183
Décembre	235	160	136	196	128	174	179	180
1965 :								
Janvier	236	158	181	199	132	181	182	184
Février	230	152	140	201	131	186	187	186
Mars	225	152	156	197	130	184	180	186
Avril	224	158	154	189	127	181	180	189
Mai	218	155	152	190	126	180	184	192
Juin	212	148	144	181	123	175	178	183
Juillet	211	143	141	182	121	173	170	182
Août	214	148	147	182	126	177	172	186
Septembre	214	148	145	180	124	175	176	192
Octobre	207	145	145	179	123	175	187	197
Novembre	203	144	145	174	121	172	192	199
Décembre	199	147	156	166	118	166	188	198
1966 :								
Janvier	205	159	173	174	121	165	191	202
Février	209	158	180	174	121	168	197	201
Mars	207	153	184	165	119	166	192	193
Avril	203	150	169	164	118	161	191	199
Mai	195	143	168	154	109	155	197	188
Juin	185	141	169	148	110	154	200	187
Juillet	173	141	172	145	104	152	191	
Août	175	142		134	103	148		

(a) Berlin-Ouest non compris.

ANNEXE J

EMISSIONS DE VALEURS MOBILIERES: TOTAL

(Pays de la C.E.E.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (Mio DM.)		FRANCE (Mio F fr.)		ITALIE (Mrd Lit.)		PAYS-BAS (Mio Fl.)		BELGIQUE (d) (Mio F b.)		LUXEMBOURG (Mio F lbg.)	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
	1958	c) 9.120,5	c) 8.504,0	8.710	7.140	»	644,3	2.074,0	1.813,0	31.952	28.433	605,6
1963	17.659,5	13.300,6	14.150	11.330	1.995,7	1.484,7	1.662,0	1.060,0	38.784	25.754	4.295,2	4.209,4
1964	18.956,0	15.556,4	14.280	11.170	2.597,9	2.004,7	1.489,3	895,0	53.316	31.648	4.703,4	4.613,4
1965	18.321,1	15.961,4	15.270	12.040	2.967,1	2.347,4	2.066,2	1.467,8	»	»	10.662,8	10.561,7
1965 :												
Mars	1.297,5	1.142,7	»	»	»	»	23,5	32,1	3.982	»	522,9	518,3
Avril	1.432,7	1.340,4					199,6	145,2	1.879	»	882,1	879,1
Mai	1.372,6	1.236,3	3.960	»	1.027,0	708,4	51,1	22,5	10.316	»	721,2	714,5
Juin	1.874,9	1.701,8					132,9	97,7	3.688	»	113,7	108,6
Juillet	2.014,5	1.827,5					432,3	372,8	387	»	578,2	569,2
Août	1.639,2	1.466,1	1.670	»	602,5	528,3	10,4	22,6	1.755	»	97,1	79,5
Septembre ..	860,0	588,7					186,5	156,4	317	»	681,0	654,7
Octobre	1.293,3	1.128,0					105,3	71,8	10.307	»	3.163,3	3.145,0
Novembre ..	1.168,0	903,1	4.780	»	847,0	731,8	174,5	93,8	7.511	»	1.401,6	1.400,1
Décembre ...	1.225,5	716,2					183,9	146,3	2.472	»	1.460,0	1.458,0
1966 :												
Janvier	1.988,7	1.718,8					246,0	125,9	467	»	2.704,8	2.690,5
Février	1.216,8	782,9	3.490	»	656,1	530,0	160,8	114,9	10.529	»	3.746,3	3.743,3
Mars	965,4	753,3					250,0	191,3	4.531	»	2.333,8	2.303,9
Avril	798,0	519,1					114,6	48,3	2.313	»	302,1	283,5
Mai	716,7	490,1	4.650	»	1.007,4	764,8	299,0	262,2	9.708	»	1.287,1	919,6
Juin	715,0	367,2					29,2	21,9	»	»	»	»
Juillet	936,8	643,6	»	»	»	»	121,3	47,4	»	»	»	»
Août	»	»	»	»	»	»	81,9	41,0	»	»	»	»

(a) Montants bruts.

(b) Montants nets.

(c) Sans la Sarre.

(d) A partir de juillet 1960, la série ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

ANNEXE K

EMISSIONS D' ACTIONS

(Pays de la C.E.E.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.)	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE (b)	LUXEMBOURG
	(Mio DM.)	(Mio F fr.)	(Mrd Lit.)	(Mio Fl.)	(Mio F b.)	(Mio F lbg.)
1958	a) 1.214,5	1.960	222,3	897,0	4.908	253,2
1963	1.318,8	4.170	397,5	73,0	6.544	4.295,2
1964	2.243,0	5.010	554,8	210,1	11.065	4.409,4
1965	3.958,7	5.020	376,1	128,1	»	5.648,8
1965 :						
Février	448,5	»	»	56,7	176	543,0
Mars	158,5	»	»	10,1	1.482	423,4
Avril	113,0			20,2	479	582,1
Mai	431,0	1.660	85,4	»	316	721,2
Juin	502,2			5,4	373	113,7
Juillet	256,4			30,9	385	578,2
Août	996,5	300	86,1	»	255	97,1
Septembre	163,9			»	317	481,0
Octobre	401,9			»	307	398,8
Novembre	71,2	1.440	106,2	»	999	151,6
Décembre	307,5			4,8	972	1.060,0
1966 :						
Janvier	399,1			3,7	452	954,8
Février	370,1	840	60,0	»	529	317,8
Mars	103,7			»	2.531	333,8
Avril	243,9			0,7	313	302,1
Mai	249,1	1.100	80,0	»	468	362,1
Juin	256,9			1,9	»	»
Juillet	268,5	»	»	0,8	»	»

(a) Sans la Sarre.

(b) A partir de juillet 1960, la série ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

ANNEXE L

EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU SECTEUR PRIVE

(Pays de la C.E.E.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.) (Mio DM.)		FRANCE (Mio F fr.)		ITALIE (Mrd Lit.)		PAYS-BAS (Mio Fl.)		BELGIQUE (d) (Mio F b.)		LUXEMBOURG (Mio F lbs.)	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
	1968	c) 5.931,9	c) 5.575,2	3.640	2.890	»	438,3	266,0	245,0	3.144	2.926	102,4
1963	11.262,5	8.411,1	6.710	4.920	1.438,9	1.158,0	66,0	2,2	4.640	3.410	»	»
1964	12.407,9	10.073,5	7.480	5.440	1.545,1	1.221,0	205,6	101,4	3.851	2.783	»	— 0,2
1965	10.695,1	8.825,1	8.790	6.570	1.887,1	1.309,0	760,1	667,8	»	»	4.214,5	4.212,4
1965 :												
Mars	1.022,8	899,3	»	»	»	»	13,4	10,7	»	»	»	»
Avril	884,8	824,3					29,8	22,8	»	»	»	»
Mai	577,3	488,6	1.900	»	499,9	»	51,1	40,2	»	»	»	»
Juin	1.030,8	862,2					27,5	24,6	815	»	»	— 0,2
Juillet	1.129,2	955,4					105,9	95,0	2	»	»	»
Août	583,3	465,8	870	»	337,9	»	10,4	4,5	»	»	»	— 8,0
Septembre ..	639,3	368,9					86,5	80,4	»	»	»	»
Octobre ...	571,1	451,9					6,5	0,5	»	»	2.764,5	2.763,4
Novembre ..	756,8	609,2	2.280	»	538,9	»	0,2	— 5,2	1.512	»	1.250,0	1.250,0
Décembre ..	707,2	312,3					69,3	60,0	»	»	200,0	200,0
1966 :												
Janvier	1.187,2	931,1					239,8	209,6	15	»	1.750,0	1.748,7
Février	633,0	534,7	2.640	»	440,0	»	13,0	6,2	»	»	3.128,5	3.128,5
Mars	535,4	355,3					1,3	— 0,9	»	»	2.000,0	1.976,8
Avril	541,6	305,2					113,9	106,9	»	»	»	— 10,1
Mai	461,2	262,3	3.060	»	458,4	»	150,5	137,2	40	»	625,0	264,8
Juin	445,9	104,9					15,8	— 1,0	»	»	»	»
Juillet	663,7	415,3	»	»	»	»	21,0	4,2	»	»	»	»
Août	»	»	»	»	»	»	81,9	76,2	»	»	»	»

(a) Montants bruts.

(b) Montants nets.

(c) Sans la Sarre.

(d) A partir de juillet 1960, la série ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

ANNEXE M

RENDEMENT DES ACTIONS (Pays de la C.E.E. et Grande-Bretagne.)

	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	GRANDE-
	FÉDÉRALE (B. R.) (a).				(b).	BRETAGNE (c).
1958	4,04	3,31	5,24	6,5	4,64	6,23
1963 ^c	3,33	1,83	3,84	3,8	3,41	4,40
1964	2,98	2,12	4,50	3,9	3,18	4,63
1965	3,58	2,34	4,57	3,8	3,41	5,54
1965:						
Mars	3,29	2,15	4,35	3,6	3,15	5,47
Avril	3,34	2,19	4,35	»	3,32	5,57
Mai	3,48	2,25	4,41	»	3,41	5,47
Juin	3,71	2,39	4,66	3,9	3,57	5,72
Juillet	3,66	2,50	4,79	»	3,47	5,95
Août	3,66	2,39	4,57	»	3,47	5,88
Septembre	3,69	2,40	4,63	3,9	3,50	5,76
Octobre	3,84	2,48	4,65	»	3,59	5,44
Novembre	3,97	2,52	4,63	»	3,65	5,32
Décembre	3,98	2,45	4,28	4,0	3,65	5,43
1966:						
Janvier	3,83	2,24	3,86	»	3,56	5,36
Février	3,75	2,34	3,71	»	3,64	5,23
Mars	3,87	2,47	3,66	4,2	3,73	5,36
Avril	3,99	2,55	3,85	»	3,63	5,40
Mai	4,12	2,62	3,88	»	3,89	5,24
Juin	4,45	2,70	3,88	4,5	4,07	5,16
Juillet	4,77	2,81	3,82	»	4,12	5,41
Août	»	2,69	»	»	4,38	»

(a) Berlin-Ouest non compris.

(b) Série révisée.

(c) Rendement des actions ordinaires.

ANNEXE N

RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE (a)

(Pays de la C.E.E.)

	ALLEMAGNE FÉDÉRALE (B. R.)		FRANCE		ITALIE		PAYS-BAS		BELGIQUE	
	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)	(b)	(c)
1958	6,6	6,7	7,20	8,26	6,20	6,70	4,38	4,54	6,47	5,28
1963	6,0	6,0	5,34	6,25	5,46	6,07	4,21	4,32	4,96	5,21
1964	6,2	6,2	5,45	6,36	6,45	6,97	4,99	5,10	5,32	5,60
1965	7,1	7,0	5,47	6,50	5,83	6,67	5,36	5,55	5,59	5,70
1965 :										
Mars	6,5	6,5	5,48	6,53	5,74	6,71	4,99	4,99	5,53	5,68
Avril	6,6	6,6	5,42	6,60	5,79	6,70	5,16	5,33	5,51	5,78
Mai	6,9	6,9	5,44	6,58	5,87	6,71	5,29	5,48	5,59	5,64
Juin	7,1	7,0	5,47	6,55	5,80	6,72	5,42	5,38	5,59	5,51
Juillet	7,2	7,1	5,39	6,44	5,92	6,73	5,49	5,45	5,61	5,53
Août	7,3	7,2	5,41	6,38	5,98	6,68	5,40	5,73	5,54	5,58
Septembre ..	7,4	7,3	5,51	6,46	5,84	6,68	5,39	5,67	5,57	5,63
Octobre	7,5	7,3	5,63	6,66	5,76	6,59	5,43	5,94	5,64	5,84
Novembre ..	7,5	7,4	5,54	6,52	5,75	6,47	5,67	6,06	5,66	5,99
Décembre ...	7,7	7,6	5,50	6,52	5,70	6,51	5,94	6,02	5,66	5,93
1966 :										
Janvier	7,6	7,5	5,57	6,56	5,33	6,39	5,97	6,03	5,66	6,00
Février	7,6	7,5	5,59	6,59	5,42	6,34	6,06	6,21	5,68	6,00
Mars	7,7	7,6	5,63	6,61	5,43	6,35	6,19	6,40	5,68	6,01
Avril	8,0	7,9	5,68	6,67	5,48	6,36	6,35	6,34	5,69	6,06
Mai	8,2	8,0	5,72	6,64	5,55	6,36	6,57	6,47	5,73	6,15
Juin	8,4	8,2	6,00	7,01	5,60	6,38	6,37	6,12	5,81	6,02
Juillet	8,6	8,3	5,99	6,95	»	6,37	6,41	6,38	5,84	6,09
Août	»	»	5,98	6,85	»	»	6,60	6,33	5,81	6,22

(a) Les taux de rendement sont calculés sur la base des cours cotés en bourse.

(b) Titres à revenu fixe du secteur public.

(c) Obligations du secteur privé.